



34^e séance du Conseil général

Législature 2020-2024

Mardi 30 janvier 2024 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence : Guyot Ilinka (Les Vert-e-s)

Membres du Conseil général présents (33 membres) : Mmes et MM. Bieler Gaëtan (POP), Borel Pierre-Alain (PS), Boukhris Karim (POP), Brechbühler Jean-Pierre (UDC), Brossard Carmen (PS), Christen Jean-Denis (UDC), Curty Anthony (PLR), Curty Sarah (PLR), Djebaili Karim (PS), Gagnebin Monique (PS), Giamboni Stefano, (Les Vert-e-s), Haldimann Cédric (PLR), Iseli Maël (PLR), Jeandroz Françoise (POP), Lalive Jean-Emmanuel (Les Vert-e-s), Lalive Todeschini Laure (Les Vert-e-s), Maillard Alicia (PS), Moser Claude-André (PLR), Perret François (Les Vert-e-s), Perret Julie (POP), Piguët Christian (Les Vert-e-s), Pittet Vincent (UDC), Räss Lukas (UDC), Rochat Grégory (Les Vert-e-s), Schneeberger Marina (POP), Spoletini Giovanni (PS), Thiémard-Clémentz Béatrice (Les Vert-e-s), Tritten Jean-Jacques (Les Vert-e-s), Vaucher Alain (PLR), Vaucher Frédéric (PLR), Vollers Sabrina (POP) (remplacer par Olivier Beroud à la pause), Zaffalon Aliénor (PVL), Zender Lara (POP)

Suppléant-e-s présent-e-s (7 membres) : Mme et MM. Baptista Ginga Matos (Les Vert-e-s), Beroud Olivier (POP), Gautschi Mathias (PS), Gerber Ludovic (UDC), Jurt Laura (PLR), Kaufmann Pascal (PVL), Marty Jonathan (Le Centre),

Membres du Conseil général excusés (7 membres) : Mme et MM. Angehrn Jennifer (UDC), Bühler Pascal (PS), Courvoisier Blaise (PLR), Freitag Manon (Le Centre), Mbemba Christophe (PLR), Tissot Nathalie (Les Vert-e-s), Leitenberg Brigitte (PVL),

Séance du 30 janvier 2024

Conseil communal : M. Jean-Daniel Jeanneret (PLR), président, M. Thierry Brechbühler (UDC), vice-président, et MM. Théo Huguenin-Elie (PS), Théo Bregnard (POP) et Patrick Herrmann (Les Vert-e-s).

34^e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 30 janvier 2024 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 32^e séance du Conseil général du 14 novembre 2023
2. Élections au sein des commissions
3. Assermentation des nouveaux conseillers généraux suppléants et nouvelles conseillères générales suppléantes
4. 23.066 – Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 5'270'000.- TTC pour la mise en œuvre du schéma directeur informatique entre 2024 et 2028
5. 24.002 – Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 497'390.- TTC pour la transformation du pavillon du Marché, Place du Marché 1
6. 24.001– Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 350'000.- TTC pour le renouvellement d'une ambulance
7. 23.069 – Rapport d'information du Conseil communal relatif à la politique d'intégration de la Ville de La Chaux-de-Fonds et à l'élargissement des prérogatives de la Commission des naturalisations et agrégations
8. 23.052 – Projet d'arrêté du groupe PLR modifiant le règlement sur les taxes et émoluments de la Ville de La Chaux-de-Fonds (suppression de la taxe sur les spectacles pour les actrices et acteurs locaux), déposé le 18.10.2023
9. 23.054 – Motion du groupe PS : « Taxe sur les spectacles : non à l'abolition, oui à sa répartition ! », déposée le 24.10.2023
10. 23.060 – Résolution des groupes POP, PS et Les Vert-e-s : « Patrouilleur-euse-s à pied c'est mieux », déposée le 09.11.2023
[NON TRAITÉE]

Ilinka Guyot
présidente du Conseil général

OBJETS DÉPOSÉS

24.003 - Interpellation du groupe socialiste, par M. Mathias Gautschi : « Turbinage des eaux de la Ronde : le projet s'est-il perdu comme l'eau dans un réseau karstique ? », déposée le 24.01.2024.

24.004 - Interpellation urgente des groupes des Vert-e-s et POP, par Mme Béatrice Thiémard-Clément : « Locaux vides et initiatives collectives », déposée le 25.01.2024.

24.005 - Question écrite du groupe POP, par Mme Marina Schneeberger : « Quid du projet Vadec ? », déposée le 26.01.2024.

24.006 - Interpellation du groupe PLR, par M. Frédéric Vaucher : « Comment diminuer la durée des multiples travaux en ville de La Chaux-de-Fonds ? », déposée le 29.01.2024.

24.007 - Question écrite du groupe PLR, par M. Maël Iseli : « Le parking de la Ronde est-il toujours autofinançable ? », déposée le 29.01.2024.

24.008 - Question écrite du groupe socialiste, par M. Mathias Gautschi : « Incendies et parc immobilier âgé : un cocktail détonnant et des soucis accrus pour le SIS ? », déposée le 30.01.2024.

Mme Ilinka Guyot, présidente : En préambule, au nom du Conseil général, je suis très heureuse de souhaiter un bon retour au conseiller communal M. Théo Huguenin-Elie.

[Ndlr : acclamations de l'assemblée]

Les objets suivants ont été déposés :

- Une interpellation – 24.003 – du groupe socialiste, « Turbinage des eaux de la Ronde : le projet s'est-il perdu comme l'eau dans un réseau karstique ? », déposée le 24.01.2024 : elle sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.
- Une interpellation urgente – 24.004 – des groupes des Vert-e-s et POP, « Locaux vides et initiatives collectives », déposée le 25.01.2024 : elle sera traitée à la suite des rapports.
- Une question – 24.005 – du groupe POP, « Quid du projet Vadec ? », déposée le 26.01.2024 : elle sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.
- Une interpellation – 24.006 – du groupe PLR, « Comment diminuer la durée des multiples travaux en ville de La Chaux-de-Fonds ? », déposée le 29.01.2024 : elle sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.
- Une question – 24.007 – du groupe PLR, « Le parking de la Ronde est-il toujours autofinançable ? », déposée le 29.01.2024 : elle sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.
- Une question – 24.008 – du groupe socialiste, « Incendies et parc immobilier âgé : un cocktail détonnant et des soucis accrus pour le SIS ? », déposée le 30.01.2024 : elle sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Adoption du procès-verbal de la 32^e séance du Conseil général du 14 novembre 2023

Le procès-verbal de la 32^e séance du 14 novembre 2023 n'appelant pas de remarque particulière et ne faisant l'objet d'aucune opposition, il est considéré comme adopté, avec remerciements à son auteur.

Elections au sein des commissions

Néant.

Assermentation des nouveaux membres du Conseil général et suppléants

Néant.

23.066

Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 5'270'000.- TTC pour la mise en œuvre du schéma directeur informatique entre 2024 et 2028

du 6 décembre 2023

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

Préambule

En 2015, au départ à la retraite du chef du SIC, le Conseil communal a confié la charge du service informatique communal de la Ville au SIEN pour une durée initiale de deux ans. Sur la base des résultats obtenus, le Conseil communal a décidé de prolonger ce mandat, au travers d'une convention signée entre les deux parties, jusqu'à fin 2023. Durant cette période, afin de planifier les investissements informatiques, le Conseil communal a demandé au SIEN d'établir un schéma directeur informatique pour la période 2018-2022, plan qui a été validé par le Conseil général et dont la réalisation a été confiée au SIEN.

Cette pratique ayant montré ses bénéfices, le Conseil communal a demandé au SIEN courant 2022 de préparer un nouveau schéma directeur informatique pour la période 2024-2028 basé sur l'expérience acquise, tout en prolongeant d'une année le crédit d'investissement du précédent schéma directeur de manière à finaliser les projets en cours avec le solde budgétaire.

Cette nouvelle étude s'est faite en collaboration avec tous les cadres des services. Le travail préparatoire et la rédaction ont été réalisés avec le support d'un consultant externe, spécialiste du domaine ayant accompagné diverses administrations romandes dans un tel exercice ces 15 dernières années, et un groupe de travail constitué du Conseiller communal, chef du DEFASI, en charge de l'informatique, de la chancelière, des administratrices

et administrateurs de dicastères, des cheffes de services transversaux (ressources humaines, finances, service à la population) ainsi que du chef de l'administration de l'école obligatoire. Ce groupe de travail a, entre autres sujets, saisi l'opportunité du bilan du précédent exercice pour procéder à une analyse critique de celui-ci afin de proposer des pistes d'amélioration à intégrer dans le prochain schéma directeur. Il a ainsi pu mettre en évidence certains besoins essentiels qui devraient être pris en compte et intégrés aux plans de réalisation dans le but de gagner en efficience et d'améliorer encore la réussite des projets.

Les principes de la digitalisation seront au cœur du schéma directeur informatique 2024-2028, soulignant une vision cohérente et harmonisée de l'informatique de la Ville alignée à la stratégie digitale du Canton. Ce schéma directeur informatique prend en même temps en compte le contexte global actuel économique et écologique en inscrivant dans ses axes stratégiques principaux la mobilité, la rationalisation de l'informatique, la stabilité budgétaire et l'efficience énergétique. Dans ce contexte, en favorisant la collaboration, les synergies et en saisissant les opportunités liées aux nouvelles technologies émergentes comme l'intelligence artificielle, le schéma directeur informatique 2024-2028 doit permettre à la Ville d'innover pour continuer à délivrer des prestations de qualité à la population.

Bilan du schéma directeur 2018-2023

Rappel du contexte

À sa genèse en 2018, le schéma directeur informatique en cours, c'était un plan informatique établi sur la période 2018-2022 accompagné d'un crédit d'investissement initial de CHF 5'019'000.- HT, dont CHF 2'451'000.- HT pour le matériel et les infrastructures et CHF 2'568'000.- HT pour les solutions applicatives. Il était composé de 41 projets répartis dans 7 thématiques présentées ci-après.

Matériel et infrastructures couvrait l'acquisition ou le renouvellement des infrastructures informatiques (postes de travail, serveurs, téléphones, actifs réseau, etc.).

Intraville regroupait l'ensemble des projets de migration des environnements intranets et extranets.

SGAF, un acronyme sous lequel étaient rassemblés l'ensemble des projets transversaux touchant aux systèmes de gestion administrative et financière.

ClassArch centralisait l'ensemble des projets relatifs aux plans de classement et à l'archivage des données.

Évolution concentrait l'ensemble des projets visant à faire évoluer les solutions existantes ou soutenir l'évolution des prestations déjà informatisées.

Optimum réunissait tous les projets de petite à moyenne importance visant à optimiser des processus métier, des coûts d'exploitation et/ou de maintenance ou encore à aligner certains outils vieillissants avec les nouveaux standards informatiques.

ACN-intégration recensait l'ensemble des projets communs, menés avec et pilotés par une entité tierce, principalement les services de l'État de Neuchâtel.

Bilan global

À l'approche de sa clôture à fin 2023, le bilan de ce schéma directeur informatique s'annonce positif avec la réalisation de nombreux projets, plus de 80 au total, le tout effectué dans une bonne maîtrise financière. Sur le crédit d'investissement initial de CHF 5'019'000.- HT, pour le matériel et les infrastructures, CHF 1'140'000.- HT ont été dépensés jusqu'à fin 2022 et CHF 370'000.- HT sont planifiés pour l'exercice 2023; pour les projets applicatifs, CHF 2'105'000.- HT ont été investis jusqu'à fin 2022 et CHF 522'000.- HT sont prévus pour l'exercice 2023. Il est estimé un solde de CHF 882'000.- HT qui demeurera non consommé en fin d'exercice. À la lumière des éléments qui précèdent, le principe d'un schéma directeur informatique pluriannuel apparaît comme un bon moyen de maîtriser à la fois le développement digital de la Ville et les coûts y relatifs.

Quelques exemples de projets réalisés dans le contexte du schéma directeur informatique 2018-2023 peuvent illustrer le travail effectué et sont présentés ci-après.

Le remplacement du progiciel de gestion d'entreprise SAP par Abacus pour les gestions financière et logistique. La valeur ajoutée de ce projet provient principalement de l'harmonisation du progiciel de gestion d'entreprise financier avec les autres communes du Canton. Cette harmonisation avait pour objectifs de favoriser les synergies, tant dans les pratiques que dans les évolutions futures, tout en diminuant les coûts d'exploitation et de maintenance à moyen et long termes.

Le remplacement du progiciel de gestion d'entreprise SAP par Abalmmo pour les activités de gérance immobilière. Ce projet apporte une double valeur ajoutée. La première provient de la suppression du risque associé à la fin du support par le fournisseur du module de gérance immobilière de la précédente solution. La seconde provient de l'amélioration des outils de travail des gestionnaires internes combinée à une évolution à

court à moyen terme de l'offre de prestations en ligne proposées par la Gérance communale, tant pour ses locataires que pour ses fournisseurs.

La migration de la plateforme intranet de la Ville de Sharepoint WSS 3.0 à Sharepoint 2019. Ce projet a permis à la Ville de se doter d'un portail unique, moderne et intuitif, doté d'un moteur de recherche performant, favorisant la mise à disposition et/ou la consultation centralisée des informations et ressources numériques. Un gain de transparence et d'efficience dans la communication des services centraux était la plus-value principale visée par ce projet.

La mise en œuvre d'une solution de gestion des macarons de stationnement accompagnée du déploiement d'une solution informatisée et mobile de saisie des amendes d'ordre. Ce projet a eu pour objectif de soutenir la mise en œuvre de la nouvelle politique de stationnement de la Ville au travers du déploiement de nouvelles solutions et/ou prestations informatiques, tant à destination de la population que des ressources métier de la Ville. Pour la sécurité publique, ses ressources, en particulier les agents sur le terrain, ont gagné en productivité et en efficience de travail dans l'accomplissement de leurs missions grâce aux solutions informatiques déployées dans le contexte de ce projet.

La mise en service complète du site de MUZOO. Ce projet a eu pour objectif de soutenir la mise en service de MUZOO dans tous ses aspects opérationnels informatiques. Les systèmes et solutions déployés permettent à l'institution d'accueillir ses visiteurs grâce au système de gestion des entrées (billetterie, vente boutique, caisses, contrôle automatisé des entrées), de garantir la sécurité du lieu (vidéosurveillance, solution de comptage) ainsi que d'assurer un support administratif et logistique à ses activités.

Le remplacement de la solution de supervision informatisée de la station d'épuration (STEP) Chestonag par la solution de supervision AMICS. Ce projet a permis dans une première phase d'intégrer un système de traitement des micropolluants permettant à la Ville d'améliorer la qualité de traitement des eaux usées. Dans une deuxième phase, ce projet a permis de moderniser la solution de supervision de la STEP, offrant une solution dotée d'une imagerie synoptique agile et fonctionnelle avec des performances accrues et des synergies avec d'autres STEP du Canton. Un gain d'efficience et de productivité découlent de ce projet pour les ressources de la STEP.

Le remplacement de la solution de gestion des scrutins SYDEN par la solution SyVote. En partenariat avec la Chancellerie cantonale et les autres communes du Canton, ce projet a permis le déploiement d'une solution moderne et partiellement automatisée de gestion des élections. La Ville peut

ainsi convoquer moins de citoyen·ne·s lors des élections car le tri des bulletins est simplifié.

Le projet Liane, remplacement de la solution de gestion des bénéficiaires de l'aide sociale SACSO par la solution KiSS. En partenariat avec le service cantonal de l'action sociale et les autres services communaux de l'action sociale, ce projet a permis le déploiement d'une nouvelle solution plus moderne, répondant à des critères et normes de développements actuels et fournissant aux gestionnaires et décisionnaires, entre autres fonctionnalités nouvelles, des cockpits de suivi et supervision des dossiers.

Une vue complète du schéma directeur informatique 2018-2023, pour davantage de détails, est disponible en annexe 1 du présent rapport.

Les pistes d'amélioration issues des leçons apprises

L'expérience acquise dans l'exécution du schéma directeur informatique 2018-2023 a permis d'établir plusieurs constats en matière de traitement des demandes métier. Les pistes d'amélioration qui en découlent, visant à favoriser la montée en maturité de l'administration communale dans ce domaine et à créer des conditions optimales de réussite pour les projets, sont présentées ci-après.

La définition des besoins métier, origine de la réussite d'un projet. La mise en œuvre d'un processus d'expression et de collecte des demandes permettrait de structurer, suivre et traiter les besoins métier. En complément, la mise en œuvre de principes directeurs de pilotage et de gestion des projets servirait à établir une structure de décision, de contrôle et de responsabilité autour de ce processus. Ce cadre global offrirait à la Ville une gestion saine et responsable des demandes, favorisant la confiance des parties prenantes et contribuant à la réussite globale des projets.

La gestion du changement, facteur clé de réussite du projet. La mise en œuvre d'un processus de gestion du changement permettrait d'évaluer, suivre et traiter les demandes de changements, inhérentes aux demandes de projets. La mise en œuvre de principes directeurs de la gestion du changement, selon un modèle qui pourrait avantageusement s'appuyer sur une méthodologie reconnue, permettrait de clarifier les rôles, responsabilités et interactions entre les différents domaines clés d'un projet (la gestion du projet et la gestion du changement) et favoriserait la réussite de la transition en réduisant les risques inhérents à tout changement.

La priorisation, garantie de maîtrise d'un portefeuille de projets. La mise en œuvre de principes directeurs de pilotage et de gestion des projets, telle que proposée dans un point précédent du présent rapport, permettrait de définir un standard d'indicateurs mesurables servant à valoriser

individuellement un projet. La fiche de demande, livrable du processus de demande de projet, intégrerait ces critères de valorisation et permettrait au demandeur d'être précis, quantitatif et qualitatif dans sa définition de la valeur ajoutée d'un projet. En soutien, la mise en œuvre d'un processus de priorisation et d'arbitrage des demandes de projets permettrait, sur la base des éléments précédents, d'évaluer, arbitrer et prioriser les projets.

Le schéma directeur informatique 2024 – 2028

La stratégie selon 5 axes

Des projets s'appuyant sur la stratégie digitale du Canton

La Ville se dote d'un outil d'aide au pilotage stratégique dans ses choix et orientations technologiques.

Concrètement, pour garantir une cohérence globale, les principes directeurs informatiques proposés dans le présent rapport s'appuieront sur les principes et les champs d'action définis dans la stratégie digitale du Canton. Les demandes de projets informatiques soumises par les services dans le contexte du présent schéma directeur seront cadrées par les principes directeurs informatiques de la Ville.

La rationalisation de l'informatique

En travaillant sur l'optimisation des ressources, des processus et des technologies informatiques, la Ville se donne pour objectif de gagner en efficience, de renforcer sa sécurité et d'aligner les demandes de projets informatiques sur les objectifs métier des services.

Concrètement, la Ville va favoriser le développement de synergies en s'appuyant en priorité sur des technologies et/ou des solutions standards existantes au sein de l'administration communale, de l'entité neuchâteloise ou d'autres administrations suisses avant d'envisager l'acquisition propre de solutions du marché voire de demander le développement de solutions sur mesure. Les principes directeurs informatiques de la Ville offriront le cadre nécessaire au déploiement de pratiques qui favoriseront ces synergies.

La stabilisation budgétaire

En améliorant la valorisation des projets informatiques, complément essentiel à la rationalisation de l'informatique, la Ville se donne pour objectif de mieux maîtriser les coûts informatiques.

Concrètement, basé sur l'expérience du schéma directeur informatique 2018-2023, cela se traduit par la demande d'un crédit d'investissement légèrement inférieur, tenant compte du solde non utilisé dans l'exercice précédent, avec une répartition plus équilibrée de l'investissement dans les

projets applicatifs. Les principes directeurs informatiques de la Ville offriront les conditions cadre nécessaires au déploiement de pratiques et d'outils qui permettront la valorisation des projets informatiques.

La mobilité et la collaboration au centre

En s'appuyant sur les nouveaux paradigmes techniques et technologiques du SIEN, la Ville se donne pour objectif de répondre aux attentes de ses utilisatrices et utilisateurs, tant internes qu'externes, en matière de services et prestations digitaux en favorisant de plus en plus la mobilité, l'agilité et le travail collaboratif.

Concrètement, la Ville va s'appuyer sur le futur modèle d'architecture technique proposé par le SIEN. Présentée ci-dessous, cette future architecture offre l'avantage d'une transition naturelle d'un modèle actuel dit « On-Premise », où les infrastructures informatiques, les applications et les données sont hébergées et exploitées en local dans les datacenters du SIEN, vers un modèle nommé « Cloud hybride », selon lequel les infrastructures informatiques et les applications pourront également être hébergées dans des datacenters publics dont la gestion est confiée à un tiers contractuel. Dans ce modèle de « Cloud hybride », les datacenters du SIEN constituent un « Cloud privé » et les datacenters publics le « Cloud public ».

Ce nouveau modèle de « Cloud hybride », dans son concept, continue de privilégier une exploitation locale et un hébergement des données des administré-e-s sur sol neuchâtelois offrant ainsi de meilleures garanties en matière de sécurité et de protection des données. La réponse apportée avec l'architecture « Cloud hybride » retenue par le SIEN permettra de soutenir les évolutions demandées par la Ville.

L'efficacité énergétique

En travaillant sur l'optimisation des ressources, au travers de la rationalisation de l'informatique, ou en visant la sobriété dans ses projets informatiques, l'un des principes directeurs de la stratégie digitale du Canton, la Ville se donne pour objectif de mettre en œuvre une digitalisation durable.

Concrètement, pour y parvenir, la Ville va s'appuyer sur ses partenaires, à commencer par le SIEN dont le datacenter des montagnes neuchâteloises est certifié par l'AEnEC (Agence de l'Énergie pour l'Économie), ce qui témoigne de l'engagement de l'exploitant pour la protection de l'environnement et du climat, et dont le centre de services applique les normes ISO 14001 pour le traitement des aspects environnementaux relatifs au matériel.

La Ville peut se faire accompagner également par des acteurs spécialisés du domaine de manière à travailler sur l'empreinte carbone de l'usage de

son informatique et ainsi édicter des principes de durabilité dans ses principes directeurs informatiques, par exemple en encourageant la prolongation de la durée de vie du matériel, en favorisant l'optimisation du nombre de matériel par ressource, en privilégiant la téléphonie logicielle (ou « softphone ») au téléphone fixe ou encore en sensibilisant le personnel à la pollution numérique et aux bonnes pratiques en la matière.

La mise en œuvre

Le bilan du schéma directeur informatique 2018-2023 (cf. chapitre précédent) identifie des pistes pour améliorer les conditions cadres des projets, leur dynamique et les chances de succès.

La mise en place dans ce schéma comportant plusieurs principes directeurs informatiques, extraits des meilleures pratiques, permettrait de soutenir le développement continu de l'informatique de la Ville selon les 5 axes stratégiques décrits au chapitre précédent. Les principes directeurs informatiques et leurs objectifs sont présentés ci-après.

Les principes directeurs de gestion de l'informatique de la Ville

Les principes directeurs de gestion de l'informatique assurent l'alignement des projets informatiques aux objectifs stratégiques et obligations légales de la Ville, permettent la priorisation des besoins métiers et des projets, favorisent l'arbitrage des ressources à affecter aux projets et le suivi de la valeur que ces projets apportent. Ces principes directeurs pilotent par ailleurs le déploiement et le suivi des pratiques et indicateurs dans ces domaines.

En établissant des principes directeurs de gestion de son informatique, la Ville favoriserait davantage une utilisation stratégique et cohérente des investissements informatiques, alignée sur ses objectifs et bénéficierait d'une meilleure gestion de ses ressources.

Les principes directeurs de la gestion des projets informatiques

Les principes directeurs de la gestion des projets informatiques évaluent, planifient et organisent le déploiement des processus et pratiques qui favorisent le succès des projets dans le contexte de la Ville. Ils assurent le suivi des risques, l'application des revues de qualité sur les projets et garantissent la bonne collaboration ainsi que la bonne communication entre toutes les parties prenantes.

En établissant des principes directeurs de la gestion des projets informatiques, la Ville bénéficierait d'une réduction des retards et risques de mise en œuvre, une amélioration de la qualité des solutions déployées ainsi qu'une plus grande adéquation des solutions aux besoins.

Les principes directeurs de la gestion du changement

Les principes directeurs de la gestion du changement priorisent, planifient et organisent le déploiement des pratiques qui favorisent l'adoption des nouvelles solutions informatiques et changements technologiques en améliorant l'identification des parties prenantes et développant leur adhésion aux projets, en déployant des méthodes d'analyse et de communication sur les impacts des changements technologiques sur les parties prenantes et en identifiant les besoins en formation et en accompagnement dans l'appropriation des nouveaux outils des utilisatrices et utilisateurs finaux.

En établissant des principes directeurs de la gestion des changements, la Ville bénéficierait plus rapidement des avantages de la mise en œuvre des nouvelles solutions par une acceptation facilitée de ces solutions par les utilisatrices et utilisateurs. Les principes directeurs de la gestion du changement permettraient de développer une culture qui facilite l'adaptabilité et l'innovation.

Les principes directeurs de la gestion des données

Les principes directeurs de la gestion des données planifient et organisent le déploiement des pratiques qui favorisent la rationalisation, la valorisation et la sécurisation des données gérées par la Ville. Pour atteindre ces objectifs, ces principes assurent le recensement des données clés pour le bon fonctionnement des processus de la Ville ainsi que leurs zones de collectes tout en rationalisant cette collecte par la création de référentiels pour certaines données (c'est le procédé de cartographie et d'urbanisation des données), permettent de définir le cycle de vie des données et garantissent la sécurité des données en définissant des concepts de sécurité des référentiels de données ainsi que les processus de modification des données recensées.

En établissant des principes directeurs de la gestion des données, la Ville pourrait communiquer de façon transparente sur l'évolution des processus de collecte des données des infrastructures et des administré-e-s ainsi que sur la sécurisation de leurs accès et sur les règles de diffusion. Ces principes directeurs de la gestion des données permettraient par ailleurs de réduire la durée et les coûts de la phase « découverte » des nouveaux projets informatiques.

En résumé

Les principes directeurs informatiques, identifiés et décrits précédemment dans le présent rapport, apparaissent comme un élément clé de pilotage stratégique du prochain schéma directeur informatique en particulier et de l'informatique générale de la Ville dans une vision plus globale. Dans ce contexte, le déploiement des principes directeurs informatiques fait figure de

projet prioritaire. La mise en œuvre des différents principes directeurs informatiques présentés est planifiée entre 2024 et 2025, pour un montant global estimé à CHF 200'000.- HT.

Le plan des infrastructures informatiques

Pour atteindre le nouveau modèle d'architecture cible décrit dans la stratégie, le SIEN doit faire évoluer ses infrastructures comme décrit dans les points suivants du présent rapport. La place de travail deviendra mobile et équipée d'une suite logicielle voix et données, la sécurité du réseau cantonal neuchâtelois sera augmentée et les infrastructures de production centrale deviendront entièrement redondantes, selon la vue synthétique présentée ci-après.

Une place de travail communicante et collaborative

Résultant du dernier appel d'offre public mené en 2022 en collaboration avec le PAIR (Partenariat des achats informatiques romands), la place de travail standardisée est désormais configurée avec du matériel du constructeur Hewlett-Packard (HP) sur lequel le système d'exploitation Windows et la suite bureautique Office installés sont fournis par l'éditeur de logiciels Microsoft. Ainsi, la nouvelle place de travail sera installée avec Windows 11 et Office 365 afin d'apporter la facilité et la mobilité d'accès attendues aux ressources. Concernant Office 365, cette nouvelle version de la suite bureautique de Microsoft inclut les applications classiques telles que Word, Excel, PowerPoint tout en intégrant en plus des nouveautés, notamment le stockage de données en ligne OneDrive et le service de communication unifiée Teams, rendant la plateforme de travail collaborative et communicante. Cette évolution de la suite bureautique Office sera accompagnée d'un changement du modèle de licence, jusqu'alors perpétuelle, à un modèle sous forme de souscription de plus en plus répandu.

À partir de 2024, la Ville bénéficiera progressivement de la nouvelle place de travail, telle que décrite précédemment, jusqu'à son déploiement complet sur les 660 postes de travail (selon le dernier inventaire) en 2026, avec une orientation résolument mobile comme en témoigne le taux actuel de 43% d'ordinateurs portables, tendance vouée à progresser encore dans les prochaines années. Les changements de processus relatifs à l'évolution du modèle de licences associées au poste de travail seront intégrés dans la nouvelle convention informatique signée entre la Ville et le SIEN. En complément, et conformément à ses stratégies de rationalisation de l'informatique et d'efficacité énergétique, la Ville souhaite également encourager les services, dans la mesure du possible et sans préjudice de la productivité, à prolonger la durée de vie du matériel informatique tant que

celui-ci répond de manière performante aux besoins métier en adéquation avec les règles informatiques en vigueur.

Vers une communication unifiée

La solution de communication retenue pour le futur est Teams de l'éditeur Microsoft. La mise en œuvre de cette solution de communication unifiée s'inscrit dans le cadre du déploiement de la nouvelle place de travail équipée avec Office 365. Une fois les concepts techniques définis, la phase de mise en œuvre demandera un accompagnement des utilisatrices et utilisateurs et un transfert de technologie. Une extension sur les fonctionnalités téléphonie de Teams sera proposée avec pour avantage de consolider la téléphonie au poste de travail.

À partir de 2024, la Ville bénéficiera progressivement de la nouvelle place de travail intégrant la solution Microsoft Teams. La Ville pourra profiter de ce changement pour faire évoluer sa téléphonie historique vers une communication unifiée standardisée au sein de l'Entité neuchâteloise, intégrant à la téléphonie (voix) dite classique d'autres services comme le courriel, la messagerie instantanée, la présence, la vidéoconférence, etc.

Des réseaux mutualisés, fiables et évolutifs

Le Nœud cantonal neuchâtelois (NCN), véritable épine dorsale pour les réseaux cantonaux auxquels la Ville est connectée, évolue en permanence et intègre les nouvelles technologies de communication en termes de virtualisation, de sécurité et de débits. Les projets prioritaires du SIEN dans ce domaine sont une révision de la topologie de proximité en fonction des sources d'approvisionnement en prévision d'un éventuel délestage électrique et une micro segmentation du réseau permettant de réduire le risque de compromission générale en cas d'attaque informatique ciblant les systèmes d'information de l'Entité neuchâteloise.

Le réseau FREEWIFI.ne, réseau cantonal public et sans fil, évoluera dans l'Internet des objets connectés (Gestion du trafic routier, d'énergie dans les bâtiments, de parcs de véhicules, etc.) avec pour avantages principaux une procédure de connexion unique, l'utilisation efficace d'infrastructures existantes et une politique de sécurité à jour correspondant aux exigences de la Loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication.

La Ville bénéficiera directement des évolutions technologiques du NCN et de FREEWIFI.ne et pourra continuer de s'appuyer sur ces réseaux fiables et sécurisés pour offrir des prestations digitales de qualité à ses administré-e-s et, de manière élargie, à ses usagers.

Une infrastructure flexible, robuste et redondante

La réponse apportée avec l'architecture « Cloud hybride » présentée dans la stratégie, même si celle-ci demande encore à être formalisée, documentée et communiquée, offrira une infrastructure informatique flexible, robuste et redondante, colonne vertébrale du système d'information sur laquelle s'appuiera l'ensemble des postes de travail et des solutions applicatives. Durant une période transitoire, selon certaines conditions à définir, des ouvertures à une infrastructure hébergée sur le « Cloud public » depuis les postes de travail connectés au NCN pourra être autorisée.

La Ville bénéficiera des évolutions technologiques en matière d'infrastructures informatiques au fur et à mesure de la réalisation de ses projets. La Ville pourra continuer de s'appuyer sur l'expertise et les recommandations du SIEN tout au long du schéma directeur informatique 2024-2028 pour procéder à des choix à la fois avantageux et pertinents en matière d'architecture informatique et d'hébergement de ses systèmes d'information.

La sécurité des systèmes d'information au centre

La sécurité des systèmes d'information occupe et continuera d'occuper une place prépondérante dans l'informatique ainsi que dans tous ses projets de digitalisation. Le SIEN, qui s'est doté d'un Centre des opérations de sécurité, ou SOC (Security operating center), afin de surveiller les systèmes d'information et de détecter les anomalies, va investir dans des outils intégrant de l'intelligence artificielle pour accroître sa capacité d'identification, d'analyse et de défense contre les risques informatiques. Afin de renforcer la sécurité d'accès aux systèmes d'information, la mise en place progressive d'une authentification forte basée sur de multiples facteurs d'authentification (MFA) va se poursuivre. Dans son plan directeur informatique, le SIEN, en partenariat avec le CIGES, prévoit également de mettre en place un outil de gestion automatisé des identités, ou IAM pour Identity access management, permettant de gérer les arrivées/départs/mutations des ressources. Cette brique sécuritaire sera progressivement intégrée à l'ensemble des solutions applicatives déployées et des développements réalisés.

La Ville aura l'avantage de bénéficier des évolutions réalisées par le SIEN en matière de cybersécurité tout au long du schéma directeur informatique 2024-2028 et elle saisira notamment l'opportunité d'intégrer le système IAM qui sera proposé. La Ville, consciente de son rôle à jouer en tant que premier rempart de sécurité, va également poursuivre l'instruction de l'ensemble de son personnel aux cyber-risques au travers de campagnes régulières de sensibilisation menées par une société réputée du domaine, campagnes qui ont débuté en 2022 sous l'impulsion du Conseil communal, avant même les cyberattaques qui ont touché l'Université de Neuchâtel.

La mise en œuvre globale du plan des infrastructures

Afin de soutenir la mise en œuvre continue de ce plan global sur toute la durée du schéma directeur informatique 2024-2028, le montant total de réalisation est estimé à CHF 1'910'000.- HT, CHF 1'320'000.- HT pour la place de travail et CHF 590'000.- HT pour les infrastructures centrales (communication unifiée, réseaux, infrastructure serveurs et sécurité des systèmes d'information).

Le plan des systèmes d'information

Le plan des systèmes d'information du schéma directeur informatique 2024-2028, présenté en détail dans l'annexe 3, est composé de 56 demandes de projets réparties selon 5 thématiques présentées ci-après.

Prestations digitales

Ce thème traite de l'ensemble des demandes de projets de mise en œuvre ou de refonte de prestations ou solutions de communication digitales. Parmi les demandes soumises, il peut être cité la mise en œuvre d'une plateforme de contact interne pour les affaires juridiques, la mise en œuvre d'une nouvelle version des sites Internet de la ville et des bibliothèques, la mise en œuvre d'une solution uniformisée de e-commerce ou encore la publication en ligne des collections des musées sur leurs sites Internet respectifs.

Les demandes de projets listées dans cette thématique sont portées par un grand nombre de services, parmi lesquels on peut citer les affaires juridiques, le service de communication, les bibliothèques, les musées, le service des sports, etc.

Ce sont au total 17 demandes recensées, réparties sur toute la durée du schéma directeur informatique 2024-2028, pour un coût global de réalisation estimé à CHF 852'000.- HT.

SIGOP (systèmes d'information de gestion, d'organisation et/ou de planification)

Ce thème, dénommé par un acronyme signifiant systèmes d'information de gestion, d'organisation et/ou de planification, regroupe toutes les demandes de projets de mise en œuvre ou de refonte de solutions entrant dans le périmètre des systèmes d'information désignés par son acronyme. Parmi les demandes soumises se trouvent notamment la définition et la mise en œuvre du futur système d'information de gestion des ressources humaines, la mise en œuvre de la gestion des engagements, une solution de gestion d'affaires, une solution de modélisation et de gestion des processus, une solution de saisie et de gestion du temps des voyers, etc.

Différents services portent les demandes référencées dans cette thématique, parmi lesquels figurent le service des ressources humaines, le service des finances, la chancellerie, le service des espaces publics, etc.

Au total, ce sont 19 demandes réparties sur toute la durée du schéma directeur informatique 2024-2028 pour un coût global de réalisation estimé à CHF 1'171'000.- HT.

Efficiences

Cette thématique couvre toutes les demandes de projets de mise en œuvre ou de refonte de solutions informatiques métier de soutien aux activités des services de l'administration communale. Parmi les demandes proposées, il peut être cité la définition et la mise en œuvre de la gestion et du traitement robotisés, partiels ou totaux, de certaines tâches administratives, la mise en œuvre d'outils informatiques de soutien au service à la population, la mise en œuvre d'outils informatiques de soutien à la future carte citoyenne, etc.

Parmi les services qui portent ces demandes, on retrouve le service des ressources humaines, le service à la population, le service d'intégration et de cohésion sociale, etc.

Au total, ce sont 8 demandes réparties sur toute la durée du schéma directeur informatique 2024-2028 pour un coût total de réalisation estimé à CHF 400'000.- HT.

PC&A (plans de classement et de solutions d'archivage)

Ce thème traite de l'ensemble des demandes de projets de mise en œuvre de plans de classement et de solutions d'archivage des données. Parmi les demandes soumises, on trouve la mise en œuvre de gestion électronique de documents, la définition et la mise en œuvre de solutions de numérisation et d'archivage pérenne, la définition et la mise en œuvre de plans de classement. Toutes ces demandes de projets seront pilotées ou supervisées par les archives communales.

Parmi les services qui portent ces demandes, on retrouve les archives communales, le service de santé et promotion de la santé, le service de l'urbanisme, de la mobilité et de l'environnement, le service de la jeunesse, le service des bâtiments et du logement, etc.

Au total, ce sont 7 demandes réparties sur toute la durée du schéma directeur informatique 2024-2028 pour un coût total de réalisation estimé à CHF 251'000.- HT.

Synergies

Cette thématique regroupe l'ensemble des demandes de projets de mise en œuvre ou de refonte de solutions digitales à réaliser en partenariat avec

d'autres communes, le Canton ou la Confédération. Dans la liste des demandes soumises figurent la définition et la mise en œuvre d'une solution de e-déménagement, la mise en œuvre d'une plateforme cantonale de gestion des réclamations des amendes d'ordre, le suivi différencié des bénéficiaires de l'aide sociale, la mise en œuvre d'une solution cantonale de gestion des subventions culturelles, etc.

Portant ces différentes demandes, on peut citer le service à la population, la sécurité publique, le service communal de l'action sociale, le service des affaires culturelles, etc.

Au total, ce sont 5 demandes réparties sur toute la durée du schéma directeur informatique 2024-2028 pour un coût total de réalisation estimé à CHF 91'000.- HT.

La mise en œuvre globale du plan des systèmes d'information

Afin de soutenir la mise en œuvre continue de ce plan global sur toute la durée du schéma directeur informatique 2024-2028, le montant total de réalisation est estimé à CHF 2'765'000.- HT.

Conformité au programme de législature

Le déploiement des principes directeurs informatiques proposés dans le présent rapport offre l'opportunité à la Ville de pouvoir sélectionner les projets informatiques, les prioriser, arbitrer les éventuels conflits et contrôler leur adéquation avec le programme de législature en vigueur.

Conséquences sur les finances

Les dépenses totales d'investissement 2024-2028 associées au présent schéma directeur informatique de la Ville s'élèveront à CHF 5'270'000.- TTC avec la planification suivante :

Investissements	2024	2025	2026	2027	2028	Total HT
Principes directeurs informatiques	100'000	100'000	-	-	-	200'000
Infrastructures	380'000	420'000	400'000	360'000	350'000	1'910'000
Systèmes d'information	553'000	553'000	553'000	553'000	553'000	2'765'000
Total HT	1'033'000	1'073'000	953'000	913'000	903'000	4'875'000
TVA 8.1%	84'000	87'000	77'000	74'000	73'000	395'000
Total TTC	1'117'000	1'160'000	1'030'000	987'000	976'000	5'270'000

Seuls les coûts résiduels à la charge de la Ville ont été pris en compte dans l'élaboration du rapport.

En application des taux du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement de 25% pour toutes les parties de l'investissement. Il est à relever que l'amortissement global moyen est proche de l'amortissement global moyen du précédent schéma directeur informatique, tout en lui étant légèrement inférieur, ce qui favorisera la stabilité budgétaire, l'un des principaux axes stratégiques du schéma directeur informatique 2024-2028. Les intérêts annuels, calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2,5 % sur la moitié des dépenses d'investissements, sont estimés à CHF 66'000.-.

Le crédit d'engagement global de CHF 5'270'000.- TTC sera réparti sur plusieurs exercices et devra figurer dans les investissements annuels des budgets, dans les crédits budgétaires. Avant chaque nouvel exercice, lors de l'établissement des budgets annuels, les services seront interrogés quant à leurs besoins sur la base de la liste des demandes de projets annexée au présent rapport. La liste des projets de l'exercice à venir pourra ainsi être adaptée en conséquence, selon les priorités et dans la limite des crédits budgétaires disponibles. Afin de permettre la priorisation des projets et d'éventuels arbitrages, il incombera aux services porteurs de valoriser leurs demandes.

En complément, il peut être précisé que la Ville s'appuiera dès 2024, pour le budget de fonctionnement informatique, sur la nouvelle convention du SIEN. Au fur et à mesure du déploiement des solutions issues des projets du schéma directeur informatique 2024-2028, l'exploitation de ces solutions ainsi que les prestations associées intégreront cette convention.

Conséquences sur les ressources humaines

L'exécution du schéma directeur informatique 2024-2028 n'a pas de conséquence directe sur les ressources humaines de la Ville car les ressources informatiques nécessaires à la réalisation du schéma directeur informatique sont celles mises à disposition par le SIEN et sont comprises dans les coûts d'investissements présentés. Pour permettre aux services d'anticiper sur leurs besoins annuels en ressources métier nécessaires à la réalisation des projets qu'ils portent, nous avons procédé, dans la phase d'analyse préparatoire du présent rapport, à une estimation de la charge de travail métier relative à chacune des demandes soumises. Cette estimation figure dans le tableau de l'annexe 3.

Collaboration intercommunale

Tant sur l'aspect des infrastructures que sur les solutions, il est important de rappeler qu'il existe de nombreuses collaborations avec les autres communes ou avec l'État, voire avec la Confédération.

Au niveau des infrastructures, les coûts standards de maintenance sont intégrés au coût du mandat de prestations et concerne la mutualisation de très nombreux services partagés avec l'ensemble des partenaires neuchâtelois (État, communes, santé, social, écoles et entités parapubliques), dont l'essentiel concerne :

- l'utilisation des salles machines, y compris énergie et entretien;
- le Nœud cantonal (NCN);
- le réseau pédagogique (RPN) ;
- le réseau téléphonique interne neuchâtelois (RETINE);
- le réseau mobile (CMN);
- l'accès à Internet et au réseau de la Confédération;
- l'accès à SEDEX (échange de données sécurisées);
- la gestion des annuaires centraux « ne.ch » et « rpn.ch »;
- la messagerie électronique;
- la sécurité informatique.

Au niveau des systèmes d'information, nous pouvons mettre en évidence les collaborations suivantes :

Système d'information	Descriptif succinct	Collaboration avec	Exploitant
ABACUS	Gestion de la comptabilité, des finances, de la logistique et de la gérance communale	Toutes les communes	SIEN
BACEDOS	Gestion et suivi des demandes de prestations sociales	Toutes les communes et l'État	SIEN
CLOEE	Gestion de l'informatique scolaire	Toutes les communes	SIEN
DORI	Gestion administrative de l'orthophonie	Plusieurs communes et l'État	SIEN
EAGLE	Gestion des interventions feux	Neuchâtel	ECAP
EC2000	Gestion des estimations cadastrales	Nombreuses communes et l'État	SIEN
Bussen App/ EPSI POL/EPSI POUR	Gestion des amendes d'ordre	Toutes les communes et l'État	SIEN
ECHO	Gestion de séances	Toutes les communes	SIEN
ETIC, ETIC-AEF	Gestion du contrôle des habitants, gestion de l'accueil extra-familial	Toutes les communes	SIEN
FLORA	Gestion des archives	L'État	SIEN
GELORE / GECO4	Gestion de réservation d'infrastructure	Nombreuses communes et l'État	SIEN
GESCIM	Gestion des cimetières	Ville de Neuchâtel	SIEN
GUICHET UNIQUE	(Vote électronique) Permis de fouilles Bulletins scolaires, horaires et attestations Réservation cimetière Gestion des permis de construire Consultation et modification de données personnelles Gestion des fiches et certificats de salaires	Toutes les communes et l'État	SIEN
INFOPOL	Système d'information de la Police neuchâteloise	Toutes les communes et l'État	SIEN
LIANE	Gestion des prestations sociales	Toutes les communes et l'État	SIEN
MUSEUMPLUS	Gestion d'inventaire de musée	Neuchâtel, Le Locle et l'État	SIEN

Système d'information	Descriptif succinct	Collaboration avec	Exploitant
PISA	Gestion des affiliés à la protection civile	Plusieurs communes et l'État	CH
PMGEN	Gestion de l'impôt des personnes morales	Toutes les communes et l'État	SIEN
SAGA	CNU – Gestion des interventions	L'État	SIEN
SAP HR	Gestion des employé·e·s et des salaires	Villes, l'État, Santé et écoles	SIEN
SHAREPOINT	Internet, Intranet et Extranet	Nombreux partenaires et l'État	SIEN
SIPP	Gestion de l'impôt des personnes physiques	Toutes les communes et l'État	SIEN
SITN	Système d'information du territoire neuchâtelois	Toutes les communes et l'État	SITN
SyVote	Gestion du dépouillement des élections	Toutes les communes et l'État	SIEN
THEREFORE	Gestion électronique de documents	Nombreuses communes et l'État	SIEN
VENUS/TANGO	Présentation des informations aux guichets	Nombreuses communes et l'État	SIEN

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

En inscrivant la rationalisation de l'informatique et l'efficacité énergétique dans les axes principaux du schéma directeur informatique 2024-2028, la Ville affiche son ambition d'œuvrer pour rendre son informatique plus durable. Elle pourra pour ce faire s'appuyer sur son partenaire principal informatique, le SIEN, dont le datacenter des montagnes neuchâteloises et le centre de services sont certifiés sur différents aspects environnementaux.

En ce qui concerne les solutions, la Ville pourra s'appuyer sur les principes de la stratégie digitale du Canton ainsi que sur ses propres principes directeurs informatiques, planifiés selon ce qui figure et a été exposé dans le présent rapport.

b) Aspect social

De manière générale, pour ses administré·e·s, la Ville va intégrer le principe d'inclusion dans ses projets informatiques visant ainsi un accès

égalitaire de la population aux solutions digitales. Pour ce faire et réduire les risques de fracture numérique, la Ville pourra s'appuyer sur la stratégie digitale du Canton, sur ses propres principes directeurs informatiques mais également sur l'implication de son service d'intégration et de cohésion sociale notamment dans les projets de la thématique « prestations digitales ».

Pour ses ressources internes, le schéma directeur informatique 2024-2028, tel qu'il est proposé, permettra à la Ville de développer une véritable culture du changement qui se matérialisera au travers des principes directeurs de la gestion du changement et qui pourra être mise en pratique au travers des différents projets qui seront réalisés. Les ressources internes de la Ville bénéficieront également d'instruction, d'informations, voire de formations dans certains cas, aux dernières technologies liées à la place de travail (Windows 11, Office 365, Teams, etc.) ainsi qu'une sensibilisation accrue à la cybersécurité.

c) Aspect économique

De manière globale, et dans toute la mesure du possible, le SIEN s'appuie en priorité sur des partenaires locaux, régionaux ou nationaux, dans cet ordre, avec qui un partenariat existe déjà ou nouveaux selon les besoins. Cette approche favorise l'économie locale tout en offrant de bonnes garanties vis-à-vis des risques inhérents au déploiement de nouvelles solutions ou à leur exploitation. Les projets qui seront traités dans le cadre du schéma directeur informatique 2024-2028 respecteront ce principe.

Il est important de rappeler également que les travaux seront mis en soumission selon la réglementation des marchés publics.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

En alignant son schéma directeur informatique sur la stratégie digitale du Canton, l'administration communale démontre son souhait de rapprocher ses usagers de leur ville. Pour illustrer ceci, on peut penser aux projets de la thématique « prestations digitales », à la volonté d'uniformiser les systèmes de caisses et de e-commerce ou aux divers projets de valorisation du patrimoine (publication en ligne des collections des musées, mise en ligne et consultation en ligne des archives de la Ville).

En développant une culture du changement à l'interne, en s'appuyant notamment sur les principes directeurs de la gestion du changement pour cela, la Ville améliorera globalement sa capacité de résilience, favorisant l'innovation indépendamment du contexte.

Séance du 30 janvier 2024

Ce rapport a été présenté à la Commission financière, le 15 novembre 2023 qui l'a préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	La chancelière
Jean-Daniel Jeanneret	Floriane Mamie

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit d'engagement de CHF 5'270'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la réalisation du schéma directeur informatique 2024-2028.

Article 2.- Ce crédit figurera au chapitre 123 « Informatique communale » du compte des investissements.

Article 3.- Ce crédit sera amorti au taux de 25% (4 ans).

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente
Ilinka Guyot

La secrétaire
Carmen Brossard

La présidente, **Mme Ilinka Guyot**, relève que le rapport 23.066 est traité selon les règles du débat court.

M. Christian Piguet, Les Vert-e-s : Ce rapport a été présenté et discuté en Commission financière, en présence d'un représentant du SIEN. Notre groupe a pu poser toutes les questions qu'il souhaitait. Toutefois, il nous paraît utile de relever ici quelques points que nous pensons importants.

Premièrement, nous avons été satisfaits d'apprendre que le remplacement des PC ne se ferait plus de manière automatique après 5 ans, mais que chaque remplacement serait étudié au cas par cas. En effet, l'énergie pour fabriquer un PC, c'est toute l'énergie dépensée pendant environ 10 ans d'utilisation. Le choix de PC durables représente aussi une importante économie financière.

Une deuxième remarque a trait à une évolution qui, d'après nous, va à l'encontre des défis à venir, que ce soit en matière de sécurité ou de neutralité carbone. Dans le rapport, on parle de « cloud hybride », donc d'un nuage qui est en fait une usine de serveurs de données. Le terme *hybride* signifie que l'on va utiliser le « cloud privé » et local du SIEN, qui se trouve à La Chaux-de-Fonds, mais aussi des « clouds publics » à travers le monde.

Le cloud local, c'est très bien. On maîtrise les données, la confidentialité et l'énergie nécessaire à son fonctionnement. Alors, pourquoi devoir faire appel à d'autres clouds publics ? La demande viendrait de constructeurs comme Microsoft, qui fournissent des applications qui accèdent à ces clouds publics, et qu'il serait trop cher de modifier pour pouvoir accéder aux clouds locaux, comme celui que possède le SIEN ici.

Nous pouvons encore ajouter que, sur le plan énergétique, nous n'avons aucune maîtrise sur les datacenters qui hébergent ces clouds publics, et ce sont des gouffres à énergie. Dans le monde entier, la moitié de la consommation d'énergie de l'informatique est imputable à ces datacenters.

Une troisième remarque a trait à la digitalisation, avec accès à tout sur le téléphone. Il en résulte que des prestations qui étaient simples deviennent très compliquées avec le téléphone, surtout si l'on n'a pas de téléphone. Conseiller à une dame aveugle d'utiliser son téléphone qu'elle n'a pas, c'est quand même une manière d'aggraver la fracture numérique.

Toutefois, le groupe des Vert-e-s acceptera ce crédit. Il remercie le Conseil communal et les services pour ce rapport complet, sans oublier le SIEN qui nous a fourni des réponses très intéressantes.

M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC : Le groupe UDC a étudié attentivement ce rapport, très technique et très fourni, qui demande un crédit de

CHF 5'270'000.- pour la mise en œuvre du schéma directeur informatique 2024-2028. Notre groupe est bien évidemment conscient que l'informatique est un domaine clé dans une administration moderne. Néanmoins, il y a plusieurs points qui nous questionnent dans ce rapport.

Il est rappelé que, pour la période 2018-2023, le crédit voté était de CHF 5'019'000.-. Pour ce montant, il y a eu 41 projets, dont certains très conséquents, tels que : le changement de SAP à Abacus, le remplacement de SAP par Abalmmo pour la gérance immobilière, la migration de la plateforme intranet de la Ville, la mise en œuvre d'une gestion des macarons de stationnement, la mise en service du site du MUZOO et le remplacement du logiciel de gestion de l'aide sociale SACSO par la solution KiSS.

Or, malgré tous ces projets très importants, sur les CHF 5'019'000.- attribués pour la période 2018-2023, il reste CHF 882'000.- non utilisés en fin d'exercice : cela veut dire que l'on a dépensé CHF 4'137'000.- pour cette période.

Dès lors, le Conseil communal peut-il nous expliquer pourquoi le crédit demandé pour la période 2024-2028 est de CHF 5'270'000.-, ce qui représente tout de même une augmentation de CHF 251'000.- par rapport au crédit précédent, alors qu'il reste un solde non utilisé de CHF 882'000.-, et cela malgré les très gros projets qui ont été mis en œuvre.

Pour la période 2024-2028, les projets présentés dans le rapport semblent moins conséquents que ceux de 2018-2023. C'est pourquoi, à notre sens, le crédit que la Ville pourrait demander pour ce schéma directeur 2024-2028 devrait se situer aux environs de CHF 4'200'000.-.

Le groupe UDC se prononcera sur l'acceptation ou non de cette demande de crédit en fonction de la réponse qu'il obtiendra du Conseil communal.

Mme Aliénor Zaffalon, PVL : Les Vert'libéraux vous remercient de ce schéma directeur informatique extrêmement détaillé, qui nous rappelle que, sous une apparente simplicité d'utilisation, nos moyens informatiques mobilisent moult énergies, personnel et investissements. Mais que ferions-nous sans ces moyens, ce confort dématérialisé, auxquels nous sommes tant habitués ?

Bien qu'il nous soit – je ne vous le cache pas – pour des raisons de connaissances techniques, difficile de juger des montants annoncés ce soir, nous notons que le présent crédit s'inscrit dans la continuité des investissements déjà réalisés ces précédentes années, lesquels ont porté leurs fruits. De ce fait, nous restons confiants.

Toutefois, nous avons relevé à plusieurs reprises dans le rapport, la volonté de prolonger la durée de vie du matériel informatique, tout en procédant à

une mise à jour des postes vers Windows 11. Or, le passage à Windows 11 est malheureusement impossible sur nombre d'appareils – pourtant fonctionnels – en raison de la nouvelle exigence matérielle imposée par Microsoft. Ces mises à jour risquent donc d'obliger nos services à renouveler leur matériel informatique de manière prématurée.

Au niveau mondial, par exemple, il a été estimé que cela pouvait affecter 240 millions de PC, soit générer la production de l'équivalent de 37 millions de tonnes de CO₂ pour leur remplacement.

Dès lors, certaines questions se posent :

- Quelle proportion du matériel de notre Ville pourra-t-elle être remplacée dans le cadre de cette migration ?
- Des solutions alternatives au remplacement de ce matériel ont-elles été envisagées, par exemple la conclusion d'un contrat de mise à jour étendu ou l'utilisation d'un autre système sur ces machines ?
- Que vont devenir les machines remplacées ? Seront-elles reconditionnées, recyclées ou jetées ?
- Quelles mesures concrètes la Ville compte-t-elle prendre pour prolonger la durée de vie du matériel ?

De plus, le passage du modèle de stockage sur site au modèle « cloud hybride » aura pour conséquence que certaines données seront stockées sur des datacenters du SIEN, alors que d'autres le seront sur des datacenters publics. Cela soulève donc les questions suivantes :

- Quels types de données seront-ils stockés en « cloud privé » et quels types en « cloud public » ?
- Quels seront les tiers contractuels auxquels le rapport fait référence ? S'agit-il d'entreprises neuchâteloises, suisses, européennes, ou alors des géants d'Internet comme Google, Amazon, Microsoft ?
- L'ensemble des données sera-t-il en tous les cas hébergé uniquement sur sol suisse ?

Toutefois, au-delà de ces questions et inquiétudes que nous soulevons sur notre parc informatique et sa durabilité, notre groupe ne doute pas de la nécessité de poursuivre le développement de ces technologies, et il soutiendra cette demande de crédit d'investissement.

M. Jonathan Marty, Le Centre : Le groupe du Centre a attentivement lu le rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 5'270'000.- pour la mise en œuvre du schéma directeur informatique entre 2024 et 2028. Il en remercie ses auteurs. Etant donné le caractère

quelque peu technique du rapport, je me contenterai de quelques remarques générales.

Le SIEN offre une bonne qualité de services et une homogénéité dans le canton de Neuchâtel, donc une mutualisation des coûts, ce qui est appréciable. Il semble donc assez évident de prolonger la collaboration.

Lorsque l'on digitalise, on constate facilement les progrès, mais il ne faut pas négliger l'aspect sécuritaire et la problématique de la protection des données.

Dans un souci de rationalisation du matériel, de durabilité, dans quelles mesures la commune peut-elle inciter le SIEN à proposer du matériel évolutif et durable ? Nous pensons, notamment, à des smartphones tels des Fairphone ou des ordinateurs Framework.

Concernant le cloud public, au vu des indiscretions passées de certains Etats, on ne peut pas se permettre d'héberger des données sensibles à l'étranger. C'est pourquoi nous pouvons nous réjouir qu'il soit prévu d'héberger une partie des données sur sol neuchâtelois, par le biais du cloud privé.

Cependant, il s'agira de veiller au grain par rapport au prestataire externe, afin de garantir une sécurité des données au moins similaire au cloud privé prévu par le SIEN.

Vous l'aurez compris, le groupe du Centre votera favorablement ce crédit d'engagement.

M. Pierre-Alain Borel, PS : Nous sommes ici ce soir face à un rapport, comme nous le sommes parfois avec ce que d'aucuns appellent des « rapports tuyaux », qui ne déclenchent pas d'emblée un enthousiasme des plus débordants.

Tout d'abord, parce que le montant est conséquent, mais aussi parce que la matière est plutôt complexe, voire même obscure, si l'on n'est pas un tant soit peu intéressé par l'informatique.

Par ailleurs, nous avons toujours le sentiment que les montants sont élevés, pour quelque chose qui, finalement, ne va rien changer à l'image de notre ville. Ce n'est pas comme si l'on ouvrait des places supplémentaires en parascolaire, que l'on aménageait une zone piétonne ou, tout simplement, que l'on plantait davantage d'arbres.

En fait, tout comme nos tuyaux, l'informatique est quelque chose qui ne se voit pas tant que tout se passe bien. Pourtant, il s'agit d'éléments structurels essentiels pour le développement d'une ville, à moyen et long termes.

Ainsi, nous aimerions relever tout le bien-fondé d'avoir choisi de rejoindre le SIEN. Les besoins et les défis actuels – notamment en matière de cybersécurité – font que nous ne pourrions pas, à l'échelle d'une ville comme la nôtre, tout simplement faire le job. Dans le même ordre d'idées, nous voyons que les projets sont très nombreux et que les applications sont de plus en plus complexes et de plus en plus spécialisées.

Enfin, les cinq axes que nous retrouvons dans le schéma directeur informatique 2024-2028, au vu de ce qui précède, nous paraissent parfaitement pertinents :

- s'appuyer sur la stratégie digitale cantonale ;
- rationalisation de l'informatique : cela permet d'éviter d'avoir partout plein de choses diversifiées, ce qui semble bien ;
- stabilisation budgétaire, à laquelle, évidemment, nous ne pouvons être que favorables ;
- mobilité et collaboration : sur ce point, nous relèverons la facilité qu'un collaborateur de la Ville peut avoir pour se connecter à son bureau depuis n'importe quelle salle, qu'elle soit cantonale ou dans n'importe quelle commune de ce canton ;
- enfin, l'efficacité énergétique, à laquelle nous sommes évidemment sensibles et, même si nous pourrions évidemment développer davantage cette question-là – cela viendra certainement après l'année 2028 – nous nous réjouissons que l'on commence au moins à s'en préoccuper.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste acceptera le rapport du Conseil communal et la demande de crédit.

Mme Françoise Jeandroz, POP : Nous remercions les auteurs de ce rapport qui nous liste les besoins informatiques, mais qui reste cependant très technique.

L'informatique est une coûteuse nécessité, mais il est de notre devoir de mettre à disposition des collaboratrices et collaborateurs de la Ville des outils correspondant aux besoins actuels.

Un tel schéma directeur permet d'avoir une vision des pistes retenues, les services étant consultés sur leurs besoins. Certains besoins – comme la publication et la consultation en ligne des collections des musées – nous semblent indispensables dans le contexte actuel. Le but de ce schéma est, nous dit-on une meilleure efficacité administrative, énergétique, et nous osons y croire.

Nous nous inquiétons cependant des changements répétés de logiciels qui perturbent les utilisatrices et utilisateurs. Une formation et un accompagnement sont indispensables : dans ce sens, nous saluons le fait que la gestion du changement apparaisse dans le rapport, et nous espérons que les besoins seront satisfaits.

Nous apprécions que le principe de remplacement automatique du matériel soit remis en cause. Cependant, nous aimerions savoir comment le matériel remplacé est réaffecté et recyclé. La mise à disposition pour des associations ou des familles est-elle envisagée ?

Il n'en demeure pas moins que nous ressentons une certaine gêne face à ce rapport. En effet, nous nous sentons pieds et mains liés à une puissante multinationale – Microsoft – dont nous sommes des clients passifs. Nous comprenons le choix qui est fait pour des questions de sécurité et de conformité avec le Canton et les communes, mais il nous semble que la réflexion face à cette dépendance est inexistante. D'ailleurs, il est à souligner que l'essentiel du budget est dévolu au software.

Le POP acceptera ce rapport, avec, une nouvelle fois, l'impression d'être prisonnier d'un puissant système.

Mme Sarah Curty, PLR : Le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 5'270'000.- pour la mise en œuvre du schéma directeur informatique entre 2024 et 2028. Nous remercions les auteurs pour la qualité de ce rapport.

Nous constatons que le SIEN répond aux attentes, tant au niveau communal qu'au niveau cantonal, et nous sommes satisfaits de cette synergie cantonale en termes de gestion informatique. Nous sommes rassurés que la sécurité soit prise en compte avec rigueur pour chaque projet, et le fait de s'appuyer sur la gestion cantonale en est une plus-value certaine : faire cavalier seul, en termes de cybersécurité, serait dangereux. En effet, nous avons un devoir d'exemplarité dans la gestion des données publiques, et les prévisions du schéma directeur vont dans ce sens.

Par ailleurs, nous soulevons le fait que la digitalisation permet de faire des économies diverses, au niveau opérationnel, notamment, en termes de temps et d'accès à l'information.

M. Jean-Daniel Jeanneret, président du Conseil communal, Économie, finances, action sociale et services internes : Je serai peut-être un peu long par rapport à la brièveté de vos interventions, mais je pense que le sujet en vaut quand même la peine, même s'il est parfois un peu ardu.

En tout premier lieu, nous vous remercions de l'accueil globalement positif de ce rapport, qui aborde un sujet complexe avec des enjeux financiers importants. Le sujet de la numérisation de notre société n'est pas une question, mais un fait, dont on ne peut se départir, à moins de rejoindre une communauté Amish... La question est plutôt de savoir comment raisonnablement maîtriser cette évolution inéluctable.

Quand j'ai fait mes études à l'EPFL, il y avait 10 ordinateurs pour 350 futurs architectes. Pas de boîtes mail et pas d'Internet. En l'espace de deux générations, nous avons basculé dans un monde hyperconnecté, où, lorsqu'une panne informatique intervient plus de quelques minutes, une paralysie des services, des prestations, de la production, de la consommation, des communications, etc. vient handicaper fortement notre vie, voire l'arrêter. Il suffirait simplement qu'intervienne maintenant une panne du wifi pour rendre nos débats problématiques.

A cette dépendance s'ajoute un environnement technologique difficilement compréhensible pour les boëtiens que nous sommes pour la plupart. Il devient effectivement ardu de porter un jugement critique sur les solutions proposées par le marché ou de pouvoir saisir l'intérêt de nouvelles opportunités comme l'IA. Il faut être clair : nous ne maîtrisons pas tout au niveau local, voire presque rien. Et nous ne parlons même pas de la sécurité face aux hackers et autres menaces.

Dans ce sens, avoir aujourd'hui le SIEN à l'échelle cantonale est sans doute une chance, même si nous avons parfois l'impression que l'on pourrait dégraisser le mammoth. Cette masse critique ainsi réalisée permet d'apporter globalement des solutions robustes et un haut niveau de sécurité, même si cela réduit un peu notre agilité. Dans ce sens, nous souhaitons saluer la bonne collaboration que nous avons avec le SIEN, ainsi que la chance de disposer d'interlocuteurs compétents et à l'écoute, notamment notre référent pour la Ville, qui est un précieux recours à la moindre question touchant l'informatique.

Mais venons-en au schéma directeur. Il fut un temps pas si lointain où la gestion se faisait annuellement et sous la forme de demande de crédit au Conseil général pour les plus gros projets. Cela avait notamment les inconvénients d'une certaine instabilité budgétaire, d'une gestion aléatoire des ressources métier, d'un côté arbitraire dans l'analyse et l'arbitrage des projets, ainsi que d'un risque de dérive financière et d'incohérence – ou d'incompatibilité – des systèmes mis en place.

Avec l'augmentation de la numérisation de notre société, le choix politique de recourir à un schéma directeur a été validé par le Conseil général pour la période 2018-2022, prolongée jusqu'en 2023. Comme le relève le rapport, cette manière de faire a démontré toute sa pertinence, notamment en

matière de maîtrise financière. Je tiens à relever ici une petite ambiguïté dans le bilan financier en page 3 du rapport, qui mentionne : « Il est estimé un solde de CHF 882'000.- HT qui demeurera non consommé en fin d'exercice ». En fait, il faut comprendre l'exercice comptable 2023, mais certains projets engagés ne sont pas encore complètement terminés, comme en témoigne la liste figurant dans l'annexe 1.

Ainsi, au final, nous serons plus proches qu'il n'y paraît des 5 millions budgétés par le schéma première génération. Quant à certains projets n'ayant pas pu être démarrés à ce jour, ils ont été intégrés à la période 2024-2028. En comparaison, le schéma de deuxième génération, avec une enveloppe globale de CHF 5'270'000.-, est finalement très proche du précédent.

Certes, c'est cher. Néanmoins, les investissements informatiques sont une nécessité, aussi bien pour les collectivités publiques que pour les entreprises. Nous aurions même envie de dire – peut-être malheureusement : pour les citoyennes et les citoyens également. Or, dans notre cas, nous pouvons nous targuer de maîtriser les coûts, malgré le fait de l'inflation qui a fortement impacté le monde numérique – avec souvent plus de 10 % d'augmentation – ainsi que les coûts, toujours plus importants, liés à la sécurité et le prix d'une main d'œuvre qualifiée qui se fait rare.

Il faut également relever que le schéma précédent comptait initialement 60 projets, parmi lesquels 6 projets estimés coûteux, soit de plus de CHF 60'000.-. Le schéma directeur qui vous est soumis compte 88 projets, parmi lesquels 13 projets estimés à plus de CHF 80'000. Vous trouvez le détail de ces projets et leurs montants dans l'annexe 3.

Sur le point financier, nous pouvons estimer que nous sommes très parcimonieux. De plus, chaque projet sera examiné en regard des 4 axes stratégiques, soit : rationalisation, stabilisation budgétaire, mobilité et agilité ainsi que l'efficacité énergétique. Le rapport a été soumis à la sagacité de la Commission financière, qui a eu loisir de poser les questions techniques souhaitées, sachant que votre serviteur, même s'il est au fait des enjeux et de la stratégie globale, est bien incapable de faire la différence entre :

- Framework gestion de la persistance Hibernate
- Framework gestion de la présentation AngularJS
- Framework gestion de la présentation Bootstrap

J'imagine que cela ne vous parle pas non plus... [Ndlr : rires de l'assemblée]
Et c'est bien dommage – je m'adresse, notamment, à ceux qui se sentent totalement prisonniers des GAFAM – parce que ce sont trois applications – parmi une quinzaine utilisées par le SIEN – qui reposent sur des solutions

libres pour ses plateformes techniques du socle de son système d'information.

La question des logiciels libres est régulièrement posée, mais n'est pas un tabou. Aucune collectivité publique, à notre connaissance, n'a recours à des logiciels libres pour les systèmes d'exploitation et outils bureautiques liés aux postes de travail. Le SIEN maintient la stratégie de rester sur des solutions sous licence pour les raisons suivantes :

- Une sécurité accrue en termes de pérennité des solutions, masse critique d'exploitation, taille de la communauté de support spécialisé, fiabilité et confiance de l'autorité distributrice.
- La nécessité d'une formation du personnel sur de nouveaux environnements bureautiques.
- L'absence d'interfaçage natif avec la plupart des solutions du marché, qui demanderait des développements spécifiques complexes et coûteux.
- Et libre ne veut pas dire gratuit. En effet, le système de rémunération par licence peut être remplacé par une autre forme de rémunération – comme le mécénat – pour garantir l'existence d'une communauté suffisante. De plus, pour certaines technologies ou certains produits, les spécialistes étant plus rares, ils seront plus chers, ce qui n'est pas à négliger. Ceci entre autres arguments.

Un autre point qui a été évoqué – il l'avait d'ailleurs déjà été sous la forme d'une question – est le souci légitime de la durée de vie du matériel. L'objectif est effectivement de prolonger la durée de vie au maximum du raisonnable, le raisonnable étant de garantir la compatibilité des mises à jour et un risque de panne acceptable, qui n'impacte pas l'efficacité des services et ne nécessite pas d'importants stocks de remplacement, qui sont autant d'immobilisations inutiles.

Il est prévu par le SIEN – de manière globale, et dans ce schéma directeur en particulier – d'étendre la durée d'exploitation des postes fixes de 5 à 6 ans, voire 7 ans, tout en veillant à maintenir intactes les conditions de production des employés. En 2024, ce seront 20 % des machines à renouveler qui seront prolongées d'un an, soit 24 machines. Pour ce qui relève de la migration sur Windows 11, seuls 2 % du parc actuel ne sont pas compatibles, et il s'agit de machines qui, de toute façon, devront être changées à court terme pour d'autres raisons d'obsolescence.

Une fois le matériel retiré du service, il fait l'objet d'une évaluation : s'il est en bon état de fonctionnement, il est récupéré par le SIEN, reconditionné, puis proposé à la vente au personnel de ses partenaires conventionnés. Dans le cas contraire, il est éliminé suivant les filières de recyclage habituelles.

Et pour finir, la question du cloud... Vaste question nébuleuse, s'il en est. La question du cloud nourrit à la fois fantasmes et craintes, notamment en ce qui concerne la sécurité et la confidentialité des données. Notre monde est global, et nous ne pouvons échapper à cette globalité, ou au prix d'une gestion tyrannique et dictatoriale de notre société. Cependant, nous pouvons veiller à ne pas livrer toutes nos données à l'appétit gargantuesque des GAFAM.

Par exemple, en vous fournissant une adresse *ne.ch*, on permet de limiter le transit de vos courriels liés au Conseil général, contrairement à une adresse du type *outlook.com*. Si, pour le privé, on veut une garantie suisse, Infomaniak est un très bon prestataire, tout comme il serait préférable d'échanger nos considérations via Threema plutôt que WhatsApp, etc.

Il est important de comprendre que l'ouverture au cloud répond plus à une logique d'architecture informatique qu'à une volonté d'héberger des données dans le cloud. En effet, le SIEN ne cherche pas des partenaires qui hébergent des données dans le cloud : il doit cependant intégrer cette réalité dans ses concepts, pour permettre l'utilisation de certaines applications disposant de briques fonctionnant dans le cloud.

Néanmoins, les données sensibles seront stockées dans des infrastructures hébergées localement par le SIEN – la sous-commission de mon dicastère a pu visiter le datacenter qui est à La Chaux-de-Fonds – et le recours à des infrastructures cloud externes sera soumis à l'analyse du préposé à la Protection des données et de la transparence. Dans tous les cas, les infrastructures localisées sur sol suisse resteront privilégiées et prioritaires. C'est également le cas pour les produits de Microsoft, notamment, qui disposent de datacenters sur sol helvétique.

D'ailleurs, pour optimiser son empreinte énergétique – notamment en regard de l'externalisation des datacenters – le SIEN travaille avec la société Canopé et la Ville va directement bénéficier des fruits de ce travail. Le cloud public sera principalement en lien avec l'exploitation des produits de la suite Office 365, et le SIEN accompagnera ses partenaires en édictant des recommandations en matière de protection des données.

En résumé :

- cloud public = données publiques,
- cloud privé = données confidentielles et sensibles.

Quant à savoir qui sont les « tiers contractuels » évoqués en page 8, il s'agit de Microsoft et SAP.

Après ce long exposé, nous espérons vous avoir convaincus, s'il le fallait encore, de la justesse et de la sagesse d'accepter ce rapport et le schéma

Séance du 30 janvier 2024

informatique 2024-2028, afin de garantir l'efficacité de notre administration, la maîtrise de nos budgets et la sécurité de nos données.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Ilinka Guyot**, relève que l'entrée en matière n'est pas combattue. Elle est donc acceptée tacitement.

Soumis au vote, **l'arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 5'270'000.- TTC** pour la réalisation du schéma directeur informatique 2024-2028 est **accepté par 33 voix contre 5 et 0 abstention**.

24.002

Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 497'390.- TTC pour la transformation du pavillon du Marché, Place du Marché 1

du 10 janvier 2024

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Introduction

Le 20 octobre 2020, le Conseil général acceptait le rapport du Conseil communal portant sur le réaménagement et la piétonisation de la Place du Marché par 24 voix pour, 9 contre et 2 abstentions. Il sollicitait également le lancement d'une vaste démarche participative. Ce processus a abouti à l'élaboration d'un projet concerté et donné lieu à un rapport d'information qui a été soumis au Conseil général lors de sa séance du 12 mai 2022 pour être accepté par 35 voix pour, 1 refus et sans abstention.

Aujourd'hui le chantier suit son cours, l'aménagement des rues du Marché et Jean-Paul-Zimmermann est pratiquement terminé.

Un point important du projet reste cependant à régler : la rénovation qualitative du pavillon public en est de la place, qui abrite un kiosque, un bel abri bus, des toilettes publiques, un local de stockage et un local électrique (Viteos).

Pour ce faire, la commission consultative ad hoc a été sollicitée à plusieurs reprises afin de définir le rôle du pavillon dans la place, son intégration – notamment dans son rapport à la partie arborisée – et son architecture. La commission a choisi un projet respectueux du patrimoine intégrant une transformation susceptible de modifier son usage en proposant, en ouest, un couvert sous lequel prennent place de petits gradins.

Un premier projet, avec une demande de crédit de CHF 685'700.-, avait été présenté au Conseil général du 8 mai 2023 puis retiré avant le vote. Le projet a été retravaillé depuis afin de proposer un budget qui soit en adéquation avec les remarques émises en séance du Conseil général par les groupes politiques. C'est ce projet que présente ce rapport, tout en sollicitant le crédit nécessaire à sa réalisation.

Le contexte historique

L'édicule de la Place du Marché, construit en 1952 par le bureau d'architecture des Travaux publics de la Ville de La Chaux-de-Fonds, est composé d'un pavillon et d'un abribus. Il semble remplacer un édicule qui se situait un peu plus à l'ouest, entre le pavillon et la fontaine actuels.

Le pavillon et l'abribus sont surplombés d'un toit plat en arrondi qui lie les deux éléments. Cette typologie est typique de l'architecture du milieu du XXe siècle, on la retrouve par exemple dans la marquise d'entrée de la piscine des Mélèzes, construite en 1954.

Le plan du pavillon, de forme rectangulaire, abritait au moment de sa construction un kiosque, quatre cabines téléphoniques (deux à l'est à côté du kiosque et deux à l'ouest) désaffectées à ce jour, de vastes sanitaires, des locaux pour la police et la voirie ainsi qu'un transformateur électrique.

L'abribus, de forme oblong, vitré, offre une vaste salle d'attente pour les usagers. Deux interventions, l'une en 1984 et l'autre en 2003, se sont concentrées sur le pavillon uniquement.

- En 1984 les sanitaires ont été rénovés.
- En 2003 les transformations, nettement plus importantes, ont touché à l'intégrité du bâtiment originel par un agrandissement conséquent du kiosque et par la suppression des cabines téléphoniques à l'est. L'extension du kiosque par un espace vitré, tel que nous le connaissons aujourd'hui, a réduit de manière considérable le vide de passage entre le pavillon originel et l'abribus. La surface des sanitaires a été drastiquement réduite pour permettre la création de divers espaces de stockage pour le kiosque et un WC pour personnes à mobilité réduite a pris place dans l'espace dédié au WC femmes.

Le recensement architectural du canton de Neuchâtel donne la valeur 3 à ce pavillon.

L'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger (ISOS) lui attribue l'objectif de sauvegarde A, impliquant la sauvegarde de sa substance.

Le contexte urbain

Le réaménagement de la Place du Marché représente un des enjeux majeurs de cette législature et ce bâtiment fait partie intégrante de la place. Suite au vote pour un crédit d'engagement le 20 octobre 2020, une commission temporaire a été créée et une démarche participative a été initiée. Des ateliers intégrant la population, des entretiens avec les commerçants et les groupes d'intérêt ont notamment eu lieu. À partir de là, les services communaux et la commission temporaire ad hoc, consultée sur chaque point, ont pu établir le programme futur de la place et son aménagement.

En regard des dimensions et de la localisation du lieu, il a été souhaité de végétaliser la place tout en maintenant un espace suffisamment grand pour permettre l'accueil de manifestations. Cette volonté s'est traduite par la proposition que nous connaissons, à savoir de laisser l'ouest de la place vide de tout élément fixe et de créer un espace arborisé entre la fontaine et le kiosque.

Le but de cet espace arborisé, en plus de désimperméabiliser le sol et de combattre les effets d'îlots de chaleur, est de créer un lieu de détente sur la place.

Dans cette optique, la question de l'édicule et de son devenir a contraint la commission et les services communaux à rechercher une mise en valeur du bâtiment. À ce jour, le pavillon du kiosque donne à voir sa façade arrière à la Place du Marché. La demande de la commission fut donc de redéfinir les usages internes du bâtiment afin de mieux le rattacher au contexte dans lequel il s'insère.

Afin de pouvoir exécuter ce projet en modérant les dépenses de la Ville, il a été décidé de rapatrier le dossier au secteur "études et planification" du Service des bâtiments et du logement.

Suite à ce qui précède, la commission a validé le cahier des charges suivant :

- maintien du kiosque / transformateur / WC;
- réfection du banc est extérieur;
- réfection des WC / suppression des urinoirs;
- volumes vides rendus utilisables pour le Service des espaces publics;
- façade ouest refaite, sobre et unie;
- uniformisation des portes et des fenêtres (matérialité);
- prolongation de la marquise avec ouverture cylindrique en toiture;

- possibilité de fermeture ponctuelle par un système de couverture amovible (polycarbonate ou bâche);
- gradins ou assise sous la marquise en béton recyclé.

Description des travaux

Le projet concerne la rénovation du bâtiment existant au niveau des façades, des transformations intérieures pour répondre aux besoins actuels ainsi que la création d'un espace extérieur de rencontre orienté vers la Place du Marché à l'ouest.

Intention architecturale

Le projet propose de remplacer le socle en granit existant, malmené par de nombreux changements au fil des années, par une assise en béton entourant trois faces du pavillon

Du côté de la Place du Marché, le socle s'agrandit pour accueillir quelques gradins, permettant de la sorte aux passants de se retrouver, de se reposer, de jouer dans une ambiance poétique appuyée par le percement de la toiture.

Cette face ouest du pavillon, jusqu'à présent traitée comme le dos du bâtiment, tourne désormais le regard sur la nouvelle place et devient la spectatrice bienveillante des activités diverses qui s'y déroulent.

Afin de garantir l'attractivité de cet espace, la prolongation de la toiture existante du pavillon et de son élégante marquise par un couvert permet de lui donner une dimension plus à l'échelle de la place tout en proposant un espace protégé. Cet abri permet, lorsque les arbres garantissent ombre et fraîcheur, de trouver une assise pour se rencontrer, se raconter.

Les poteaux fins et miroitant, disparaissent presque de la vision. Ils sont disposés sur les côtés du couvert afin de laisser libre la partie centrale tout en servant de descentes d'eau pluviale de manière invisible. Un grand percement dans la toiture du couvert permet d'amener de la lumière aux gradins et de la poésie à cet espace en lui offrant une vue sur le ciel, les arbres, la pluie.

Travaux sur le bâtiment existant

Au niveau de l'enveloppe, il est prévu de rénover les façades et de remplacer portes et fenêtres en unifiant leur matérialité. Le déplacement de diverses installations techniques est également prévu afin d'en rationaliser leur fonctionnement.

Le banc en arrondi d'origine de l'abribus sera reconstruit, comme évoqué plus haut. Le socle en granit sera remplacé par un socle en béton offrant une

assise le long des façades sud et nord se prolongeant à l'ouest pour se transformer en gradins.

Malgré l'entretien quotidien des toilettes publiques, week-end compris, le lieu est vétuste et malodorant. Il est devenu impératif de procéder à une rénovation complète des lieux : sol, murs, plafonds, appareils sanitaires et conduites.

Au niveau de l'articulation du programme, la variante choisie prévoit l'installation des sanitaires dans la zone sud du pavillon : deux WC non-générés ainsi qu'un WC pour personnes à mobilité réduite comprenant également une table à langer. Les locaux de services prennent place en zone nord : local du Service des espaces publics et local électrique (Viteos). Cette nouvelle organisation permet de donner une meilleure lecture du programme des locaux et d'en clarifier l'agencement.

Nouveau couvert – espace polyvalent extérieur

Le nouveau couvert en béton armé reposant sur ses piliers métalliques sera construit en ouest, du côté de la place. Dans la prolongation du couvert existant, il accueillera un espace polyvalent extérieur et couvrira les gradins.

Une ouverture dans la dalle permettra au soleil d'éclairer l'espace en suivant la course du soleil, garantissant de la sorte une atmosphère différente à chaque instant de la journée.

Local Service des espaces publics, Viteos et stockage du kiosque

Les locaux actuellement utilisés par le Service des espaces publics et Viteos resteront en fonction; des travaux de réaménagement intérieur seront effectués. Pour ce qui est du local de stockage du kiosque, il sera déplacé afin de permettre une utilisation plus aisée.

Programme et coûts des travaux

Une coordination entre les travaux de réaménagement de la Place du Marché et la transformation du pavillon sera nécessaire pour respecter le budget proposé (infrastructure, socle, gradins, installations de chantier). Il est donc essentiel que l'ensemble des opérations se déroulent sur quatre à six mois à partir du printemps 2024, une fois le permis de construire obtenu.

Nous tenons à émettre une remarque quant à la situation du marché des fournitures; cette dernière étant incertaine dans la période tourmentée que nous traversons mondialement, l'approvisionnement et la fiabilité financière des estimations présentées ci-dessous peuvent être sujettes à quelques fluctuations.

Estimation du coût des travaux

L'estimation du coût des travaux à ce stade de l'avant-projet est basée sur des demandes d'offres estimatives demandées par le Service des bâtiments et du logement ainsi que sur les calculs exécutés par des spécialistes confirmés.

Chapitre	Descriptif	Coût estimatif TTC
Assainissement	Façades, toiture, installations	114'990.-
Rénovation, transformations internes	Locaux transformés à l'intérieur du pavillon	200'000.-
Nouveau couvert	Nouveau couvert en béton et piliers métalliques	125'400.-
Honoraires	Honoraires ingénieur et spécialistes	27'000.-
Divers et imprévus		30'000.-
Total TTC arrondi		CHF 497'390.-

Conformité au programme de législature

Le présent rapport s'inscrit parfaitement dans les lignes définies par le programme de législature concernant le développement d'espaces urbains de qualité, favorisant l'activité commerciale et rendant la ville plus attrayante. Le pavillon est destiné à jouer un double rôle : d'une part comme complément essentiel à la nouvelle Place du Marché et, d'autre part, comme espace agréable de repos et de rencontres grâce au nouveau couvert.

Conséquences sur les finances

La demande de crédit s'élève à CHF 497'390.- pour les dépenses d'investissement. En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement de 3.3% (30 ans).

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2.5% sur la moitié de l'investissement de CHF 497'390.-.

Amortissement CHF 497'390.- x 3.3 %	CHF 16'410.-
Intérêts 2.5 % sur la moitié des dépenses d'investissement	CHF -6'220.-
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF 22'630.-

Ce crédit figure au budget des investissements 2024 pour un montant de CHF 520'000.- pour le crédit d'engagement et de CHF 400'000.- pour le crédit budgétaire 2024.

Conséquences sur les ressources humaines

Pas de changement vu que l'entretien quotidien des WC publics est assuré par le secteur conciergerie du Service des bâtiments et du logement ainsi que par les cantonniers du Service des espaces publics.

Préavis de la Commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie

Ce rapport a été soumis à la commission INFRUEN lors sa la séance du 8 janvier 2024 qui l'a préavisé favorablement avec 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Collaboration intercommunale

Sans objet

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Les travaux seront réalisés dans le respect du patrimoine et correspondront aux normes écologiques et environnementales en vigueur

b) Aspect social

La requalification du pavillon et la création des gradins couverts offrent un espace agréable et convivial favorisant les rencontres et renforçant de ce fait l'attractivité de la Place du Marché

c) Aspect économique

Pour tous ses projets, la Ville de La Chaux-de-Fonds privilégie – à coût égal – les artisans et les entreprises locales, ce pour tous les travaux et services. Il en sera de même pour les travaux touchant au pavillon de la Place du Marché

Séance du 30 janvier 2024

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

Orienté vers l'attractivité interne et externe des espaces publics, ce projet s'intègre parfaitement dans l'aménagement de la Place du Marché en le complétant en tant que "projet phare" pour la Ville.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La chancelière

Jean-Daniel Jeanneret

Floriane Mamie

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.

Un crédit de CHF 497'390.- TTC est accordé au Conseil communal pour la transformation du pavillon de la Place du Marché 1. Les subventions viendront en déduction du crédit.

Article 2.

Ce crédit figurera au compte des investissements du service : 201 Bâtiments divers d'utilité publique.

Article 3.

L'investissement sera amorti au taux annuel de 3.3 % (30 ans).

Article 4.

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5.

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Ilinka Guyot

La secrétaire

Carmen Brossard

La présidente, **Mme Ilinka Guyot**, relève que le rapport 24.002 est traité selon les règles du débat long.

Mme Béatrice Thiémard-Clémentz, Les Vert-e-s : La proposition qui est faite ce soir émane d'un travail collectif effectué en toute intelligence.

La commission participative et temporaire a bien travaillé, le personnel communal a écouté et intégré les remarques, et le résultat est enthousiasmant. Qu'ils et elles en soient remercié-e-s.

Nous retrouvons du pragmatisme avec une touche d'originalité, la convivialité aura sa place par tous les temps et les WC seront non genrés. Au sujet des toilettes, il est dommage que nous n'ayons pas su plus tôt les avantages de la porcelaine sur l'inox, outre le coût. De plus, la valorisation de notre bel abribus est assurée.

Un compromis a été trouvé pour pouvoir couvrir temporairement et facilement le puits de lumière dans la marquise. C'est donc avec enthousiasme que Les Vert-e-s accepteront la proposition.

M. Lukas Räss, UDC : Comme le coût de la rénovation et de l'amélioration de l'édicule de la place du Marché a été revu à la baisse, le crédit sera très certainement accordé par une majorité du Conseil général. Le groupe UDC tient donc à remercier les auteurs du rapport, ainsi que toutes les personnes concernées pour les efforts consentis.

Néanmoins, bien que le prix soit passé de CHF 686'000.- à CHF 497'000.-, nous considérons qu'il n'est pas sensé d'accorder ce crédit.

En effet, quand on cherche à améliorer la situation financière de la Ville – et donc quand on ne souhaite pas contourner le frein à l'endettement – il n'est pas judicieux de dépenser l'argent public pour des projets qui n'apporteront aucune nouvelle attractivité ou aucune rentrée d'argent future. Surtout, d'ailleurs, lorsque le budget 2024 annonce une perte de 8,5 millions de francs.

Quand bien même une démarche participative avait été lancée au début de la réflexion, il ne s'agit pas maintenant d'accepter un projet – et notamment son prix – aveuglément. Le but de cette démarche était de savoir ce que les citoyens voulaient voir rénover, et non pas l'argent qu'ils étaient prêts à allouer à ces rénovations. Dans une situation économique telle que la nôtre, il est alors logique de questionner le bien-fondé de telles dépenses.

Bien que CHF 497'000.- soit un chiffre conséquent, surtout pour quelque chose de peu pertinent d'après nous, c'est bien le cumul de ce genre de dépenses qui mène à de si grands déficits. Il est donc important pour le groupe UDC de refuser ce crédit, car il ne permettra pas de rendre la ville

plus attractive, et il permettra encore moins d'améliorer la situation financière de notre chère Métropole horlogère.

M. Karim Boukhris, POP : Il y a quelque 6 mois, nous demandions à ce que ce rapport retourne en commission pour être rediscuté, car nous n'étions pas convaincus de certains aspects.

En 6 mois, certaines choses n'ont pas changé. La chose qui n'a pas changé et qui est inamovible dans ce pavillon – ou cet édicule – c'est le transformateur de Viteos, qui était – et qui reste – immobile.

Il avait été demandé s'il était possible de végétaliser le toit. La question a été reprise et rediscutée, mais, malheureusement, nous resterons avec un toit non végétalisé. J'avais demandé également à ce que le kiosque puisse un peu s'ouvrir sur la place et cesse de lui tourner complètement le dos. Cela a été rediscuté, mais ce n'est malheureusement pas possible.

Le banc en arrondi, qui se trouve du côté est, sera maintenu autour de l'abribus, ce qui est une belle « reréalisation ». Les toilettes ont été rassemblées du côté sud, des toilettes non genrées – il faut rappeler ici qu'il s'agit de répondre à un besoin... [Ndlr : rires de l'assemblée] – dont la matérialité a également changé, ce qui nous a permis de faire des économies substantielles.

Ce qui a également changé en 6 mois, c'est l'abandon de la fresque du côté ouest, laquelle était relativement onéreuse. On fera sans. C'est peut-être regrettable ou non, mais, en l'état, nous acceptons tout à fait ce changement.

En 6 mois, changements de détail aussi, de petits changements sémantiques, comme dans le titre du rapport : on ne parle plus « d'édicule », dont la terminale est un peu... [Ndlr : rires de l'assemblée] mais on va parler du « pavillon » du Marché. Autre changement sémantique : on parlait, il y a 6 mois du « trou » côté ouest, et c'est vrai qu'il est souhaitable aujourd'hui de parler plutôt d'une « ouverture » dans le prolongement du couvert du kiosque. Cela correspond beaucoup plus aux buts que va atteindre cette ouverture.

Le gros changement au niveau de ce projet est d'ordre financier. On l'a dit, c'est presque un tiers du projet qui a été économisé, en faisant quelques coupes dans les choix, notamment la matérialité des toilettes. Mais la majeure partie de cette économie a été réalisée grâce à l'internalisation des travaux de ce pavillon.

Rappelons-le, nous avons des gens compétents au sein de nos services, et pour peu que nous engagions suffisamment de personnes, ils peuvent réaliser des travaux à des coûts nettement moindres qu'à l'externe.

Rappelons-le aussi, la qualité du travail qui nous est fourni ce soir est tout à fait à la hauteur, voire au-delà de ce que nous espérons.

C'est pourquoi, grâce à cette économie et à la nouvelle réflexion qui a été faite par rapport à ce pavillon du Marché, le POP acceptera ce crédit, qui a été nettement réduit grâce à nos services.

Mme Alicia Maillard, PS : Lors de la séance du 8 mai 2023, nous assistions au retrait, avant votation, du premier projet de l'édicule de la place du Marché. Aujourd'hui, à la lecture de ce rapport, nous constatons que le projet a été repensé dans son ensemble et que les points de discorde ont, pour la quasi-totalité, été réglés.

Le prix, qui constituait un obstacle certain, a diminué de CHF 188'400. Nous tenons à saluer le travail qui a permis cette économie substantielle. En reprenant la main, le Service des bâtiments et du logement efface CHF 50'000 d'honoraires d'architecte, CHF 45'000 en utilisant des matériaux moins onéreux – mais tout autant efficaces – la réserve pour les frais imprévus a pu être diminuée et, finalement, la face ouest est laissée vierge de toute œuvre d'art, pour le moment.

L'utilisation de béton recyclé pour les bancs qui entourent le bâtiment, en terminant par former les gradins du côté ouest, est bienvenu. Gradins qui, même modestes, pourront voir s'asseoir une trentaine de personnes. Nous pouvons, dès lors, imaginer sans peine une classe en course d'école, par exemple, dégustant à l'ombre une glace achetée au kiosque.

Notons encore que le percement pourra être couvert lors d'événements particuliers, grâce à un système amovible que nous avons hâte de découvrir. Cela est réjouissant pour le groupe socialiste, qui n'était pas entièrement convaincu par cette ouverture. Dès lors, nous pourrions accepter ce projet sans réserve et c'est tant mieux, car il serait regrettable de se prendre les pieds dans le trou si près du but...

Finalement, la réflexion apportée à l'agencement des lieux, qui prévoit les locaux techniques d'un côté et les sanitaires de l'autre, nous satisfait amplement.

Un petit bémol doit être souligné : même si cela n'intervient qu'une semaine dans l'année, le festival de la Plage des Six Pompes ne peut visiblement pas se satisfaire de l'espace laissé volontairement en ouest de la place du Marché, et le pavillon ne permet plus d'installer la scène telle qu'elle était placée les années précédentes. Dès lors, le festival est contraint d'aller chercher ailleurs un grand espace.

Notre Autorité a accepté, en octobre 2020, le rapport du Conseil communal portant sur le réaménagement et la piétonisation de la place du Marché.

Nous avons confirmé notre intention en mai 2022, lors de l'acceptation du rapport d'information sur le projet de ladite place.

Dans une vision globale, il est dans l'intérêt de l'attractivité de la ville d'accepter la demande de crédit qui nous est soumise ce soir. En effet, comment imaginer une magnifique place du Marché piétonne, où il fera bon vivre et flâner, avec, en son extrémité est, l'édicule existant.

Pour donner toutes ses lettres de noblesse à cette place et en faire un endroit, qui, nous en sommes sûrs, apportera une plus-value à la renommée de la ville, il faut permettre qu'elle soit dotée du pavillon du Marché tel que présenté dans ce rapport.

Ainsi, La Chaux-de-Fonds, comme toutes les villes de la même importance, aura sa zone piétonne, laquelle deviendra sans doute un lieu phare comme nous aimons tant en fréquenter lors de nos déplacements à l'extérieur de notre cité. Il ne reste plus qu'à espérer que la coordination des travaux puisse se faire comme annoncée, et que la situation du marché des fournitures nous soit favorable.

Vous l'aurez sans doute compris, le groupe socialiste accepte le rapport et en remercie les auteurs.

Mme Aliénor Zaffalon, PVL : Nous ne doutons pas de la nécessité d'engager des travaux de rénovation de l'édicule de la place du Marché. Aujourd'hui en piètre état, ce pavillon, à l'architecture caractéristique des années 1950, structure l'extrémité est de la place du Marché.

Comme évoqué lors des précédents Conseils, il aurait été souhaité que les coûts de rénovation de cet ouvrage puissent être directement intégrés au budget du projet de la place. Toutefois, en dépit de cette situation, et afin d'aller de l'avant, nous saluons le travail réalisé à ce jour par nos services pour optimiser ce projet et réduire son coût d'investissement de près de CHF 190'000.-.

Au regard des économies dégagées et du besoin d'intégrer ce projet aux travaux déjà engagés pour la place, les Vert'libéraux soutiendront cet investissement.

M. Jonathan Marty, Le Centre : Le groupe du Centre a attentivement lu le rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 497'390.- pour la transformation du pavillon du Marché, place du Marché 1. Le Centre en remercie les auteurs.

Premièrement, le groupe du Centre tient à saluer l'effort qui a été consenti pour la réduction du montant du crédit et du coût des travaux de près de CHF 190'000.-. Il s'agit d'une sage décision et d'un signal important.

Cependant, le groupe du Centre estime que ce projet reste, malgré tout, très cher : il correspond, *grosso modo*, aux coûts de construction d'une petite villa individuelle.

Le groupe du Centre trouve aussi que l'articulation entre les travaux de la place du Marché et la réfection du kiosque a mal été faite : un seul projet aurait dû regrouper le tout. En saucissonnant de la sorte les deux éléments, cela donne un message peu clair aux élus et à la population et, au final, la désagréable sensation qu'il s'agissait d'une méthode visant à faire accepter plus facilement un projet total qui avoisine les 6 millions de francs. Malgré tout, par gain de paix et du bout des lèvres, le groupe du Centre votera en faveur de ce crédit.

En effet, le projet est bien ficelé et nous sommes convaincus de la qualité des travaux envisagés. Le maintien du kiosque est primordial, la réfection des toilettes est indispensable et le projet est intelligent à cet égard. Les travaux extérieurs sont très jolis et créeront, à n'en point douter, un cadre très agréable et propice à la rencontre entre citoyens. Les gradins sont une bonne idée et la marquise apportera un charme certain. Enfin, le projet sera malgré tout en harmonie avec la nouvelle place du Marché.

Le groupe du Centre insiste, comme à son habitude, sur l'importance de la maîtrise des coûts, et prie tous les auteurs du projet de veiller de près à ce que le crédit ne soit pas dépassé. Le groupe du Centre votera donc en faveur de ce crédit.

M. Claude-André Moser, PLR : Même si le concept de piétonnisation de la place du Marché séduisait une grande partie de notre groupe il y a 4 ans, le crédit conséquent n'avait été approuvé que par une minorité d'entre nous. Nous avons cependant défendu la nécessité de la création d'une commission ad hoc, chargée d'élaborer un projet qui, jusque-là, manquait de précisions, tant sur le plan financier que sur son concept.

La commission, renforcée par le soutien d'une consultation citoyenne, a fait un bon travail. Cela a encore été relevé. En fin de processus est apparue la nécessité d'accorder un crédit pour la rénovation de la construction située en est, trop modestement intitulée *édicule*. Ce terme était dévalorisant pour un bâtiment destiné à remplir plusieurs fonctions indispensables ou utiles. Nous sommes satisfaits que la commission et les services aient admis d'adopter le nom plus approprié de *pavillon du Marché*.

Le fait que la rénovation de ce bâtiment n'était pas comprise dans le crédit initial nous avait échappé. Pour nous, il faisait partie intégrante de la place et du projet, ceci d'autant plus qu'il avait été discuté en commission ad hoc. Comme nous avons déjà jugé le crédit global initial très élevé, nous n'étions donc pas prêts à accepter sans autre cette rallonge. De plus, nous jugions

ce nouveau crédit aussi trop élevé. Nous étions sur le point de le refuser, quand le Conseil communal a retiré le projet.

Après le retour en commission, celle-ci, avec les services, a trouvé moyen de proposer des matériaux plus écologiques et de diminuer les coûts. On a renoncé à confier la conduite des travaux aux architectes qui ont conçu le projet : ils seront menés à l'interne, sous la direction de la nouvelle architecte de la Ville, qui a recensé les possibilités de réduction des coûts. La future dépense a donc pu, à notre satisfaction, être réduite. En espérant que les divers et imprévus ne viendront pas péjorer le décompte final. Mais nous sommes convaincus que les services y veilleront.

Par respect pour la qualité du projet global des architectes qui l'ont élaboré, nous souhaitons qu'il soit réalisé conformément à leur proposition, notamment pour ce qui concerne la partie ouest, pour ce qui est de l'élégance extérieure. Ainsi, ce bâtiment, qui remplira plusieurs fonctions, s'intégrera bien à la place. Ses lignes pures et ses formes l'embelliront : pas besoin de fresque pour le mettre en valeur, ce qui constitue une part des économies obtenues. Nous pensons que le Conseil communal pourra nous confirmer que le respect du projet quant à son aspect extérieur est bien dans ses intentions.

Si la rubrique souhaitée par notre groupe avait complété le rapport, nous aurions pu relever clairement que le pavillon du Marché pourra potentiellement avoir son utilité, à plusieurs égards, pour les événements de la future *Capitale culturelle suisse*.

Si le groupe a compris les choix et approuvé le plan dans ses grandes lignes, et qu'il ne reviendra pas sur les détails, il tient cependant à signaler qu'il s'est interrogé sur l'opportunité et la sécurité du WC sud-ouest, avec sas intermédiaire. Dès lors, il trouverait opportun de le remplacer par un deuxième WC non genré et accessible aux personnes à mobilité réduite.

A cela s'ajoute encore une question au Conseil communal : les utilisateurs paient-ils tous un loyer ? Nous nous sommes demandé s'il y avait des incidences de cette rénovation sur des loyers perçus par la Ville.

Compte tenu des efforts consentis pour baisser le coût du pavillon, le groupe émettra un avis favorable à ce projet. Il espère que les économies évoquées par ailleurs pour le réaménagement de la place permettront de compenser cette dépense que nous avons cru incluse dans le crédit global.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Tout d'abord, je voudrais vous remercier de l'accueil globalement favorable que votre Autorité réserve au projet qui vous est présenté. Ensuite, j'aimerais vous dire à quel point le

présent rapport est, au bout du compte – puisque c'est la seconde fois que nous avons la chance de le traiter dans cet hémicycle – exemplaire, à une anicroche près, encore que celle-ci soit discutable. J'y reviendrai à la fin de mon intervention.

En effet, à notre sens, ce rapport est remarquable tant sur le plan du projet, que sur le plan institutionnel. Sur le plan du projet, d'abord, le dossier retravaillé conserve toutes ses qualités, malgré la simplification du programme qui a été souhaitée. Le pavillon du Marché – comme l'a désormais baptisé notre Collège et, globalement, la commission, sous l'impulsion de votre collègue Claude-André Moser – sera d'une belle facture architecturale, qui sera conservée en regard de ce qui vous a été présenté. La pureté de la ligne est essentielle.

Cette qualité architecturale – je m'adresse un peu à l'UDC, qui ne voit pas l'intérêt de la requalification d'un bâtiment qui, sur certaines de ses façades, s'apparente plus aujourd'hui à une verrue qu'à autre chose – sera digne de la place requalifiée. Elle sera digne également de l'arrêt de bus en est, dont la valeur patrimoniale lui vaut un classement comme bâtiment remarquable au plan de site, soit selon notre recensement architectural.

Outre la question esthétique, la fonctionnalité multiple du pavillon participe à son intérêt : abribus, kiosque, locaux techniques, WC et, bientôt, lieu de détente et de rencontre couvert et ouvert sur la place arborisée.

Au-delà de cela, il y a le plan institutionnel. Le traitement particulier réservé à ce rapport a démontré que nos institutions fonctionnent parfaitement, ce qui est heureux et ce dont nous pouvons être satisfaits.

En mai 2023, après pourtant un long travail en commission, le projet et la demande de crédit avaient été accueillis *fraîchement* par votre Autorité. Vous noterez que j'use de l'euphémisme pour avoir un peu moins mal... Nombre de remarques avaient été formulées à cette occasion, et le Conseil communal avait choisi de retirer le rapport pour remettre l'ouvrage sur le métier. Ce soir, j'ai la satisfaction de pouvoir dire – et je l'ai entendu aussi dans les propos de M. Boukhris – que *toutes* les remarques ont été considérées par le Conseil communal, le Service des bâtiments et la commission ad hoc. La plupart de ces remarques ont pu être prises en compte dans le nouveau projet.

Pour rappel, à gauche, il était regretté, en substance, les points suivants : le matériau pour les gradins et pour le socle du bâtiment n'était pas durable, aucun système de fermeture du percement de la marquise n'était prévu – nous avons aussi entendu cette remarque du côté droit de l'hémicycle – et l'étude d'ouverture accrue du kiosque sur la place n'avait pas été suffisamment poussée. Cette remarque avait notamment été faite par le

groupe POP. A droite, le coût élevé était jugé rédhibitoire et l'externalisation des travaux d'architecte était vivement regretté, notamment par le groupe UDC.

Aussi, à l'exception de l'ouverture du kiosque sur la place, qui est – comme cela est désormais démontré – techniquement impossible sans restructurer l'entier de l'intérieur du kiosque – avec des effets extrêmement coûteux, en déplaçant les infrastructures de Viteos – le travail des services des bâtiments, avec l'appui de la commission ad hoc, a permis de répondre à toutes les demandes.

Le matériau pour les gradins et le socle sera du béton recyclé, un système de fermeture simple du percement sera installé, et des économies substantielles ont été trouvées, ceci en tenant compte, notamment, des suggestions émises ici même. Ainsi – et je crois que c'était M. Courvoisier qui avait pris la parole à ce sujet – le nombre de WC a été drastiquement diminué, et le travail d'architecture – qu'il s'agisse de l'élaboration des plans de détail, de l'élaboration de la demande de permis de construire ou de la direction de chantier – a été internalisé au Service des bâtiments suite à une nouvelle planification des chantiers 2024.

En outre, tous les postes ont été revus et recalculés. L'économie qui a le plus fait débat en commission – comme cela a été évoqué ici, notamment par M. Boukhris et M. Moser – est celle qui portait sur la fresque, soit une économie de plus de CHF 30'000.-. Pour rappel, cette fresque aurait été issue d'un concours d'artistes, ce qui expliquait aussi le coût élevé qui était prévu. La commission a alors jugé, avec nous, que le bâtiment se suffisait à lui-même. L'économie globale ainsi réalisée dépasse les CHF 180'000.-.

Je vous disais tout à l'heure, au début de mon intervention, qu'à une anicroche près, nous pouvions collectivement nous féliciter du bon fonctionnement des institutions et des compromis positifs qui ont été trouvés ensemble. L'anicroche est qu'il a fallu, évidemment, que le dossier remonte jusqu'au Conseil général. En d'autres termes, il est regrettable que le travail n'ait pas pu être effectué directement en commission.

Encore que nous pourrions également remarquer que c'est aussi le rôle du Législatif de prendre concrètement des décisions législatives, celui-ci étant, malgré les commissions qu'il crée lui-même, tout sauf une chambre d'enregistrement. Vous voyez : il y a aussi une manière positive de regarder le parcours qu'a suivi ce rapport sur le plan institutionnel.

Il y avait quelques remarques et questions, deux du côté du PLR et une du côté du groupe socialiste. Du côté du PLR, il était demandé s'il y aurait des loyers pour l'utilisation de l'espace sous la marquise. Oui, cela se pratique aujourd'hui couramment : lorsqu'une manifestation est annoncée sous le

couvert de la gare ou sous le couvert de la place Espacité, des loyers sont perçus, avec, bien sûr, des possibilités de gratuité pour les associations culturelles et sportives.

Vous faisiez une remarque concernant le sas des WC, qui vous semble un lieu peu sécurisé. *A priori*, nous ne partageons pas vos craintes quant à la sécurité. Il faut savoir que nous envisageons que les WC soient fermés la nuit. Il nous semble également que trois WC est un minimum. Cela dit, le point sera encore examiné par le service.

Le groupe socialiste évoquait un mécontentement de la Plage des Six Pompes, non pas quant au pavillon lui-même, mais quant à l'entier de la place du Marché. C'est un mécontentement qui nous surprend un peu et qui, j'imagine, surprend un peu tous les membres de la commission ad hoc de la place du Marché, étant donné que la Plage a été consultée durant la démarche participative. Si les trois quarts de la place du Marché ne sont pas arborisés, c'est justement pour laisser un espace libre pour les manifestations, à commencer pour la Plage des Six Pompes. Je ne sais pas exactement aujourd'hui ce qu'il en est dans le rapport de la Plage des Six Pompes à la place du Marché, mais c'est une remarque qui nous surprend un peu.

M. Claude-André Moser, PLR : Merci pour la réponse concernant les loyers. Nous n'avions pas pensé aux loyers du lieu de conférence ou de représentation, mais aux loyers qui sont payés par Viteos, par exemple, ou par le kiosque. Nous imaginons que c'est un lieu qui est loué par la Ville, et nous voulions avoir confirmation que c'était bien le cas. Quant aux WC, nous sommes vraiment inquiets concernant la sécurité de ce sas.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Les kiosquiers qui sont installés dans ces bâtiments de la Ville les louent, bien sûr. Ils ont des baux à loyer en bonne et due forme.

Vous savez que Viteos est une émanation de la Ville de La Chaux-de-Fonds – pas seulement de la Ville de La Chaux-de-Fonds, d'ailleurs – et l'usage fait que Viteos ne paie pas de loyer dans nos infrastructures. C'est quelque chose qui est historique, qui naît aussi avec la société anonyme qu'est Viteos dans le cadre d'un très large processus de désenchevêtrement entre les villes et Viteos.

Cela dit, en termes juridiques, la notion d'éternité n'existe pas et, peut-être qu'un jour ou l'autre – et cela fera plaisir à mon collègue en charge des finances – il s'agira de revoir cette question. Mais si celle-ci est ouverte, elle le sera également naturellement avec les Villes de Neuchâtel et du Locle.

M. Karim Boukhris, POP : Je remercie le Conseil communal de cette réponse. Pour parler de loyers, c'est vrai que la question du financement et du coût de ce pavillon du Marché a beaucoup été posée à droite. On compare cela avec une petite maison familiale. Selon les coûts estimés dans le rapport que nous avons aujourd'hui, on arrive à une location mensuelle d'environ CHF 1'850,- : c'est ce que nous coûte ce pavillon du Marché.

Si l'on compte une location versée par un kiosquier, une location non versée par Viteos – il faut quand même une location pour ce transformateur, puisque, d'une manière ou d'une autre, il faut bien un bâtiment pour abriter cet objet – et la location pour des toilettes publiques, qui sont un service à la population que nous devons rendre, le prix que nous coûte le pavillon du Marché – ces CHF 1'850.- par mois – nous paraît tout à fait acceptable, et presque minime.

Ceci tout en améliorant cette construction, en lui redonnant un coup de fraîcheur, ce qui est tout de même assez nécessaire par rapport à l'état de vétusté, notamment de certaines portes. Ce pavillon... – on va l'appeler *édicule* pour le moment – cet édicule n'a pas fière allure aujourd'hui. Je crois qu'un coût de CHF 1'850.- par mois correspond à de l'entretien normal pour ce genre de bâtiment, et que c'est un coût tout à fait raisonnable.

C'est dommage de s'achopper sur un montant pareil, considérant ce que cela nous coûte au final, ce que cela rapporte et le fait que cela s'intégrera tout à fait bien dans cette nouvelle place du Marché qui verra le jour d'ici quelque temps.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Ilinka Guyot**, relève que l'entrée en matière n'est pas combattue. Elle est donc acceptée tacitement.

Soumis au vote, **l'arrêté relatif à un crédit de CHF 497'390.-** pour la transformation du pavillon de la Place du Marché 1 est **accepté par 29 voix contre 3 et 6 abstentions.**

24.001

Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de de CHF 350'000.- TTC pour le renouvellement d'une ambulance

(du 10 janvier 2024)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

Introduction

Les urgences préhospitalières de notre canton sont assurées par 3 services d'ambulances, dont le Service d'incendie et de secours des Montagnes neuchâteloises (SISMN), avec un engagement coordonné par la centrale lausannoise de la Fondation Urgences Santé (FUS-VD).

Dès lors, les ambulances sont engagées en fonction de leur proximité réelle avec un lieu d'intervention et ne sont plus spécifiquement assignées à leur région. Un mécanisme de mutualisation des coûts entre les services d'ambulances permet de répartir l'excédent de charges du domaine préhospitalier en fonction du nombre d'habitant-e-s respectif des communes du canton.

Plus précisément, en 2022, le SISMN a assuré plus de 4'000 prises en charge sanitaires (+14% par rapport à 2021), ce qui représente près de 6'000 heures d'intervention et environ 80'000 kilomètres parcourus. Afin de pouvoir répondre à ces missions, il est nécessaire de bénéficier de véhicules performants.

Pour rappel, le nombre d'ambulances mis à disposition du dispositif cantonal par le SISMN s'élève à :

- 3, du lundi au vendredi, de 07h00 à 19h00
- 2, durant les autres périodes de la semaine et les week-ends.

Soit une moyenne annualisée de 2,36 ambulances.

L'augmentation du nombre de missions implique un accroissement de l'usure des véhicules et, de ce fait, une augmentation du temps dédié à leur entretien (désinfection et mécanique). De plus, l'allongement des délais pour obtenir les pièces de rechange nous a obligés à augmenter, d'une unité, le nombre d'ambulances composant la flotte du SISMN. En effet, c'était la seule solution pour garantir la disponibilité opérationnelle du nombre de véhicules requis. Dès lors, et partant de la bonne collaboration mise en place avec le Service de la protection et de la sécurité de la Ville de Neuchâtel, le SISMN a pu obtenir le prêt d'une ambulance supplémentaire garantissant ainsi la disponibilité des véhicules. Il s'agit toutefois d'une solution transitoire, visant à garantir les prestations à la population. L'analyse relative à l'acquisition dudit véhicule démontre que celui-ci est toutefois en fin de vie, en raison de son kilométrage et de ses années d'exploitation. Il est donc renoncé à en faire son acquisition.

A l'heure actuelle, la flotte d'ambulances est composée de 5 véhicules, à savoir :

- Corbu 701 - mise en circulation en décembre 2014, son remplacement est en cours
- Corbu 702 - mise en circulation en mai 2018
- Corbu 703 - mise en circulation en mai 2018
- Corbu 705 - mise en circulation en mai 2021
- Une ambulance de réserve mise à disposition par la Ville de Neuchâtel. Celle-ci fait l'objet d'une convention de prêt à durée indéterminée.

Description de l'investissement

Il y a donc lieu de procéder au remplacement de l'ambulance de sauvetage type Mercedes, Corbu 702, mise en circulation en mai 2018.

Comme expliqué ci-dessus, il s'agit de disposer de véhicules efficaces et pleinement opérationnels afin de garantir les missions de sauvetage à la population qui sont dévolues au SISMN.

Les procédures liées aux marchés publics sont longues et fastidieuses. De plus, depuis plusieurs mois, les délais de production se sont allongés significativement. De ce fait, il est impératif de procéder à la commande de ce nouveau véhicule dans les plus brefs délais.

La dépense sera répartie sur 2 exercices, comme suit :

- CHF 175'000.- en 2024 (acompte)
- CHF 175'000.- en 2025 (solde véhicule).

Cet investissement est soumis à la loi sur les marchés publics (procédure ouverte internationale).

Conformité au programme de législation

Le présent rapport s'inscrit dans les lignes fixées par le programme de législation.

Conséquences sur les finances

Le prix total pour le véhicule et le brancard est de CHF 350'000.- TTC. En application des taux ressortants du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC) et de la durée de vie du véhicule, la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement de 20% ; soit 5 ans. Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville, soit 2.5% sur CHF 175'000.- ce qui équivaut à CHF 4'375.-.

Amortissement : CHF 350'000.- x 20%	CHF 70'000.-
Intérêts 2.5% sur la moitié des dépenses	CHF 4'375.-
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF 74'375.-

Conséquences sur les ressources humaines

Aucune

Éléments relatifs au développement durable

Aspect environnemental

Motorisation

Une analyse du type de motorisation disponible pour la future ambulance a été effectuée. Il en ressort qu'à l'heure actuelle, trois types de motorisation existent pour ce véhicule :

Électrique : Plusieurs ambulances électriques circulent actuellement sur le continent européen. Les missions qui leur sont dédiées sont sensiblement différentes de celles qui occupent le SISMN. En effet, elle sont utilisées uniquement pour des missions dites "secondaires", soit le transport de patients d'un site hospitalier à un autre. Ce sont des missions planifiées, dans un rayon d'action limité (max. 200 km) permettant ainsi l'utilisation de ce type de motorisation. Cette solution n'est pas retenue par le service compte tenu des contraintes liées aux interventions dites "primaires" et à

l'organisation cantonalisée des secours préhospitaliers. En outre, les transferts inter-hospitaliers, sur des distances plus longues que l'autonomie ne le permet, nécessiteraient d'équiper en bornes de recharge rapide de nombreux sites hospitaliers ne dépendant pas de notre gouvernance.

Biogaz : Cette motorisation existe également pour les ambulances. Toutefois, l'usage prévu pour ce type de véhicule est semblable à celui dédié aux ambulances à motorisation électrique. Dès lors, le constat est similaire à celui effectué ci-dessus et cette motorisation ne correspond pas aux besoins. Il est ainsi renoncé à acquérir une ambulance fonctionnant au Biogaz.

Diesel : La motorisation au diesel reste, à l'heure actuelle, la solution la plus efficiente en termes de disponibilité opérationnelle, d'autonomie et de fiabilité. Bien que l'impact environnemental soit plus important qu'avec un véhicule à motorisation sans énergies fossiles, les moteurs diesel garantissent un fonctionnement optimal dans toutes les situations auxquelles les ambulances du service sont amenées à faire face. En outre, vu les craintes d'une prochaine crise énergétique, il n'est pas envisageable d'engager une dépense pour une ambulance qui pourrait être contrainte de rester au garage durant plusieurs jours en raison d'un approvisionnement en électricité restreint. Au vu des éléments analysés et évoqués plus haut, il est proposé de faire l'acquisition d'une ambulance à traction intégrale avec une motorisation diesel.

Conclusion

Comme mentionné précédemment, l'achat de cette nouvelle ambulance est une nécessité pour que le SISMN puisse répondre à ses missions et ainsi assurer la sécurité des habitant-e-s de la région.

Compte tenu du processus lié au marché public et des délais de livraison actuels, il est devenu impératif d'entamer les démarches pour l'acquisition d'une nouvelle ambulance le plus rapidement possible.

Ce rapport a été soumis à la Commission de sécurité publique par voie de circulation fin novembre 2023. Cette dernière l'a préavisé favorablement, avec 7 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

Au regard de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL	
Le président	La chancelière
Jean-Daniel Jeanneret	Floriane Mamie

Séance du 30 janvier 2024

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.- Un crédit budgétaire de CHF 350'000.– TTC est accordé au Conseil communal pour le renouvellement d'une ambulance.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte d'investissements du service 871 Service ambulancier.

Article 3.- L'investissement est amorti au taux de 20% (5 ans).

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement dudit crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 30 janvier 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente
Ilinka Guyot

Le secrétaire
Carmen Brossard

La présidente, **Mme Ilinka Guyot**, relève que le rapport 24.001 est traité selon les règles du débat court.

M. Stefano Giamboni, Les Vert-e-s : Tout d'abord, le groupe des Vert-e-s tient à remercier les auteur-e-s de ce rapport clair et concis, dont nous avons pris connaissance avec intérêt.

Les explications données nous ont fait comprendre la nécessité de remplacer une des ambulances mises en circulation en 2018 et l'urgence de procéder à la commande du nouveau véhicule dans les plus brefs délais. Le groupe des Vert-e-s acceptera donc le rapport.

Nous apprécions tout particulièrement le fait que les aspects liés au type de motorisation de la future ambulance aient été abordés, et comprenons le choix de la motorisation diesel dans le cas présent.

Par contre, la phrase qui mentionne la crise énergétique et l'approvisionnement restreint en électricité qui pourrait en découler nous a étonnés. En effet, nous rappelons, tout d'abord, que les pires scénarios prévoient des coupures de l'approvisionnement électrique par zone géographique, de manière cyclique pendant quelques heures, ce qui permet de recharger les véhicules électriques quand le courant est disponible. En ce qui concerne les hôpitaux et les services d'urgence, ils doivent disposer d'un plan de continuité leur permettant d'éviter les coupures d'électricité grâce, par exemple, à des génératrices de secours.

De ce fait, il ne nous paraît pas judicieux de mettre cet argument en avant dans le choix de la motorisation. En outre, le diesel ne sera pas non plus à l'abri d'une possible pénurie dans les années à venir, par exemple en cas de perturbation du transport fluvial sur le Rhin à cause du bas niveau des eaux, ou en cas de grève dans les raffineries françaises.

M. Giovanni Spoletini, PS : Que peut-on souligner dans ce rapport technique, concis et bien fait, relatif à une demande de crédit de CHF 350'000.- pour le renouvellement d'une ambulance ?

Rappelons que l'organisation et le fonctionnement des services d'incendie et de secours reposent sur trois entités, dont celle des Montagnes neuchâteloises, qui fournit un travail considérable. Et j'aimerais souligner ici l'énorme charge de travail que doit assumer le Service d'incendie et de secours des Montagnes neuchâteloises.

Le rapport cite 4'000 prises en charge en 2022, avec une augmentation de 14 % par rapport à l'année précédente. Cela représente 11 à 12 sorties par jour, dont plusieurs sont effectuées en urgence. De plus, il faut y adjoindre 700 sorties par année qui concernent les pompiers. Si l'on rappelle aussi

l'énorme travail fourni lors de la tempête du mois de juillet, ce sont 1'700 sorties des sapeurs-pompiers. Cet imposant travail demande effectivement des véhicules parfaitement au point techniquement. C'est pour cette raison que cette demande de crédit est totalement cohérente. Le rapport cite 6'000 heures d'intervention en 2022, avec un kilométrage important de 80'000 km par année.

Ce nouveau véhicule, dont le cahier des charges a été établi par le Service d'incendie et de secours, est tout à fait cohérent. Il doit être fiable, autonome, avec quatre roues motrices. Il est effectivement urgent de voter ce crédit, considérant que les délais de livraison sont très longs.

Je terminerai en disant qu'il y a également une cohérence concernant la dépense et le montage financier, ainsi qu'au niveau du choix technique du moteur diesel. En effet, les autres possibilités de motorisation, électrique et biogaz, ne nous paraissent pas encore assez efficaces et éprouvées. Le groupe socialiste acceptera, bien entendu, le rapport.

Mme Marina Schneeberger, POP : Le SIS des Montagnes neuchâteloises met actuellement à disposition des citoyens 5 ambulances. Elles étaient au nombre de 4 jusqu'en 2023. Toutefois, en 2022, une augmentation de plus de 4'000 prises en charge sanitaires – soit une augmentation de 14 % – a obligé le SISMN à emprunter une ambulance à la Ville de Neuchâtel. Pouvez-vous nous expliquer la ou les raisons de cette augmentation des prises en charge ?

On nous demande un crédit de CHF 350'000.- pour le renouvellement de l'une d'elles : c'est une ambulance de sauvetage type Mercedes, *Corbu 702*, mise en circulation en mai 2018, qui est à remplacer. La durée de vie moyenne d'une ambulance est de 5 ans. *Corbu 702* aura donc été active 8 ans dans notre région lors de son remplacement, les procédures et les délais de production étant de plus en plus longs.

Comme le processus d'achat est lié aux marchés publics, nous imaginons que vous ne pouvez pas nous assurer que le modèle choisi sera une Mercedes, comme les autres ambulances de notre flotte. Si ce n'est pas le cas, cela nuira-t-il à l'harmonisation du parc ambulancier et augmentera-t-il les coûts de maintenance ?

Une autre question : le fournisseur de la remplaçante de *Corbu 702* devra-t-il reprendre cette dernière ? Sinon, serait-il possible de la vendre ou de la donner dans un pays bien moins riche et doté que le nôtre ?

Et juste une remarque : la motorisation sera d'origine fossile. Cette ambulance roulera au diesel, c'est triste, mais la technologie actuelle ne permet pas un autre choix.

Le groupe POP acceptera ce rapport et en remercie ses auteurs. Néanmoins, nous avons trouvé dommage de transmettre ce rapport par voie de consultation aux membres de la Commission de Sécurité publique, plutôt que de convoquer une séance uniquement pour ce sujet. Il est vrai que cette manière de faire a été approuvée par les commissaires lors d'une séance précédente. Cependant, cela nous pousse à poser plusieurs questions en plénum. Nous avons aussi remarqué que ce rapport avait été accepté par 7 commissaires et que 4 s'étaient abstenus. Nous pensons que les réponses données en commission auraient peut-être rassuré les abstentionnistes.

M. Jean-Denis Christen, UDC : Le groupe UDC a pris connaissance du rapport et en remercie ses auteurs.

Nous sommes d'avis que l'acquisition d'une ambulance est nécessaire, et que la motorisation thermique est la meilleure solution. En effet, comme dit dans le rapport, nous soutenons le fait que les deux autres types de motorisation – électrique et biogaz – ne sont pas appropriés aux interventions primaires et à l'organisation cantonale des services de secours.

Nous espérons que la future ambulance soit adaptée et convienne à l'aménagement particulier de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Pour conclure, le groupe UDC accepte la demande de crédit.

M. Pascal Kaufmann, PVL : Le PVL a pris connaissance du rapport et en remercie les auteurs. Des questions se posent, évidemment, notamment sur l'augmentation du nombre des missions : pourquoi et comment ? Mais c'est peut-être une autre histoire. Cela ne remet toutefois pas en cause la nécessité d'une nouvelle ambulance, d'autant plus que les délais de livraison ne permettent pas trop de louvoyer.

Le PVL, comme d'autres groupes, a également apprécié les différentes approches quant à la motorisation du véhicule. Dans ce cas précis, le choix du diesel se justifie effectivement.

Au vu de l'argumentaire qui privilégie avant tout la sécurité du service et celle des potentiels patients, le groupe PVL a choisi de ne pas tirer sur l'ambulance et d'accepter le crédit tel que proposé.

M. Jonathan Marty, Le Centre : Le groupe du Centre a lu attentivement le rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 350'000.- pour le renouvellement d'une ambulance.

Le groupe du Centre est bien sûr favorable à l'acquisition de la nouvelle ambulance, afin d'assurer la sécurité de la population et de répondre aux missions du SIS des Montagnes. J'ai lu que 5 véhicules d'intervention ont

été mobilisés lors de l'incendie de la semaine dernière : cela prouve bien que nous avons besoin d'un véhicule équipé et en bonne santé.

Nous remercions aussi la Ville de Neuchâtel de nous prêter une ambulance. Comme cela est dit dans le rapport, il s'agit d'une solution transitoire, car l'ambulance est en fin de vie. Nous nous demandons s'il ne serait pas judicieux de garder l'ambulance *Corbu 702* à la place de celle qui est prêtée par la Ville de Neuchâtel, afin de réduire les coûts et d'avoir toujours, dans le haut du canton, 5 ambulances qui nous appartiennent.

Nous regrettons, bien sûr, la motorisation diesel, mais nous nous accordons avec le rapport et la nécessité de garder ce type de motorisation. Vous l'aurez compris, le groupe du Centre votera favorablement ce crédit budgétaire.

M. Maël Iseli, PLR : Le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 350'000.- pour le renouvellement d'une ambulance. Nous remercions les auteurs de ce rapport de sa qualité.

Notre groupe a particulièrement apprécié la pertinence de l'analyse relative aux types de motorisation. Selon nous, une telle analyse devrait systématiquement être menée pour chaque nouvel achat de véhicule au sein des services communaux. Nous croyons aisément que le risque d'une batterie vide suite à quatre sorties consécutives est plus grand que la rupture de l'approvisionnement du diesel, suite à l'assèchement du Rhin.

Nous ne vous ferons pas l'affront de vous demander si ce nouveau véhicule sera compatible avec les nouveaux aménagements du Pod de cet hiver, même si nous pouvons être relativement dubitatifs à ce sujet. Vous l'aurez compris, le groupe PLR acceptera ce rapport.

M. Thierry Brechbühler, conseiller communal, Jeunesse, sports, santé et service d'incendie et de secours : Je vous remercie de l'accueil favorable que vous réservez à ce rapport.

Comme vous le savez – et cela a été dit par M. Spoletini – le Service d'incendie et de secours intervient sur l'ensemble du territoire neuchâtelois, et pas uniquement dans les Montagnes, ce qui est aussi une des raisons du kilométrage important. Il effectue 4'000 interventions annuelles uniquement pour le domaine sanitaire. Il s'agit là, effectivement, d'une grosse charge de travail.

Cette demande de crédit s'inscrit donc dans le cadre du renouvellement ordinaire des ambulances, permettant ainsi de maintenir la capacité opérationnelle du service et d'assurer les missions sanitaires qui lui sont

attribuées. L'ambulance à remplacer a été mise en circulation en mai 2018. Elle comptabilise aujourd'hui plus de 150'000 kilomètres.

Il s'agit donc de débiter à brève échéance la procédure de marchés publics avant de pouvoir passer commande auprès du constructeur dans les meilleurs délais. Vous avez aussi évoqué cette problématique : depuis quelques années – notamment depuis la période Covid – les délais de livraison et les échéances deviennent absolument ahurissants.

Pour illustrer mes propos : suite au dernier crédit soumis à votre Autorité en février 2021, pour le même type d'ambulance que celle que nous allons commander prochainement – si vous l'acceptez, évidemment – l'ambulance n'est toujours pas livrée à ce jour. Elle devrait l'être durant ce premier semestre, mais cela reste encore une inconnue. D'où la nécessité de pouvoir aller de l'avant assez rapidement.

Je profite de transmettre l'information s'agissant du devenir du véhicule qui sera remplacé, précision qui manque dans le rapport et vous m'en excuserez. Une offre de reprise sera transmise au service dans le cadre de l'appel d'offres. Toutefois, en raison de son âge et de son kilométrage le moment venu, nous pouvons imaginer que la valeur résiduelle du véhicule sera très faible et qu'il s'agira alors, à ce moment-là, d'évaluer la pertinence de le garder comme véhicule de réserve. Cela rejoint ce que vous avez dit, monsieur Marty, pour le remplacement de l'ambulance de la Ville de Neuchâtel, que je profite également de remercier ici de sa générosité.

S'agissant du type de motorisation, il a fait l'objet, comme mentionné dans le rapport, d'une analyse fine, en regard des différentes contraintes et opportunités. Les conclusions qui en découlent – et cela peut aussi être le cas pour certains véhicules du SEP – démontrent la pertinence d'une motorisation thermique pour ce type de véhicule spécifique. Cependant, nous y attachons une attention particulière et, lors de chaque remplacement ou nouvelles acquisitions, ce type d'analyse sera effectuée systématiquement, afin de s'assurer du choix le plus pertinent et le plus pragmatique.

J'en viens aux quelques remarques de Mme Schneeberger, en les prenant un peu dans le désordre. Tout d'abord, s'agissant de la remarque en lien avec le préavis de la commission, j'aimerais préciser ici – bien que vous l'ayez fait – que lors de la dernière rencontre de cette commission, il lui a été proposé, soit de se réunir, soit de préavisier le rapport par voie de circulation. La commission s'étant prononcée en faveur de la seconde proposition, et comme il s'agit là de sa compétence, c'est cette manière de faire qui a été retenue. Toutefois, nous veillerons, à l'avenir, à ne plus procéder de cette manière, afin de limiter le nombre d'abstentions.

Concernant l'augmentation du nombre des interventions, elle est explicable, mais seulement en partie, puisqu'elle est liée à plusieurs effets. Tout d'abord, les chiffres qui ont été évoqués concernent 2022, et nous sortions encore d'une période Covid, ce qui a déjà une incidence. De manière plus générale, nous avons quand même aussi une population de plus en plus vieillissante, et nous savons que les effets sont liés parfois également au suivi médical qui ne peut pas se faire de manière très optimale. C'est un certain nombre de causes. D'autres sont un petit peu plus explicables, puisque l'état de santé des patients fluctue un peu.

Pour ce qui est de la marque du prochain véhicule, nous ne pouvons pas répondre à cette question aujourd'hui, puisqu'il s'agit d'une procédure de marchés publics. Dans ce cadre, c'est un choix qui ne nous appartient pas à ce jour, même si nous avons évidemment une préférence pour une flotte de véhicules identiques. Nous voyons quand même que le parc d'ambulances cantonal est assez semblable et nous avons aussi l'espoir que cela puisse se faire de cette manière. Néanmoins, encore une fois, la décision ne nous appartient pas aujourd'hui.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Ilinka Guyot**, relève que l'entrée en matière n'est pas combattue. Elle est donc acceptée tacitement.

Soumis au vote, **l'arrêté relatif à un crédit budgétaire de CHF 350'000.-** pour le renouvellement d'une ambulance est **accepté à l'unanimité**.

PAUSE DE 20 MINUTES.

23.069

Rapport d'information du Conseil communal relatif à la politique d'intégration de la Ville de La Chaux- de-Fonds et à l'élargissement des prérogatives de la Commission des naturalisations et agrégations

du 20 décembre 2023

au Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

*L'histoire nous enseigne que les
migrations améliorent le sort de
ceux qui s'exilent mais font aussi
avancer l'humanité tout entière.*

Kofi Annan

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Préambule

Plusieurs milliers de bénéficiaires, un réseau de plus de 150 institutions, des dizaines de projets soutenus et mis en œuvre, de nouvelles prestations développées (pensons en particulier au LOCAL), une politique d'intégration définie en cinq axes prioritaires, des lieux clés de la ville investis pour réaliser le vivre-ensemble et sensibiliser à la diversité, un concept d'accueil en révision, un plan d'actions pionnier en matière de diversité au sein de l'administration ou encore une carte citoyenne innovante en Suisse. Voici en préambule quelques-unes des actions phares du Service de l'intégration et de la cohésion sociale depuis la création du poste de délégué-e il y a deux ans.

Avec une population ordinaire composée de 30% de personnes étrangères (24% à l'échelle nationale) et tout autant de personnes issues de la migration, nul doute qu'une politique d'intégration coordonnée à l'échelle de notre ville confirme chaque jour son évidence.

Si les communautés historiques et nouvellement arrivées cohabitent globalement bien entre elles, différentes études parues dans l'intervalle confirment l'existence de biais systémiques et structurels qui rappellent que les questions d'intégration et de cohésion ne dépendent pas des seul·e·s migrant·e·s. C'est bien la société dans son ensemble, avec l'appui politique, qui doit s'engager notamment dans les questions d'emploi, de logement, d'instruction, de protection sociale, de santé, de justice et police, ou encore d'espaces publics dans un objectif de cohésion sociale et d'égalité des chances¹.

Il est démontré qu'il ne s'agit plus seulement d'informer et de soutenir les migrant·e·s, respectivement les victimes de discriminations. Il est plus que jamais nécessaire que les processus d'intégration, pour être durables et efficaces, soient complétés par des processus d'inclusion impliquant l'ensemble de la société.

C'est en ce sens que la déléguée à l'intégration de notre Ville a œuvré depuis son entrée en fonction. Pour rappel, le Conseil général validait le 31 mai 2021 la création de ce poste pourvu le 1^{er} décembre 2021.

À l'issue de la législature et comme convenu lors des discussions qui ont prévalu à la création du poste, il s'agit de faire un point de situation sur le rôle joué par le nouveau Service de l'intégration et de la cohésion sociale de la Ville.

Le présent rapport entend présenter la politique d'intégration telle qu'elle a pu être précisée et développée depuis lors ainsi que les principaux domaines dans lesquels elle se déploie aujourd'hui largement.

But et principes

L'article 53 de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) pose parfaitement les rôles propres à chaque instance politique (notamment les communes) et la complémentarité entre les différent·e·s acteur·trice·s :

¹ Dans l'accomplissement de leurs tâches, la Confédération, les cantons et les **communes** tiennent compte des objectifs de

¹ On citera notamment :

- Léonie MUGGLIN, Denise EFIONYAI-MÄDER, Didier RUEDIN et Gianni D'AMATO, *Racisme structurel en Suisse: un état des lieux de la recherche et de ses résultats*, Swiss Forum for Migration and Population Studies n° 81, Université de Neuchâtel, décembre 2022.
- *Le racisme structurel*, Commission fédérale contre le racisme (CDF), TANGRAM n° 46, octobre 2022.
- Julie EIGENMANN et Sami ZAÏBI, *Racisme, la Suisse en flagrant déni*, Heidi.news, Les Explorations n° 17, avril 2023.

l'intégration des étrangers et de la protection contre la discrimination.

² Ils créent des conditions propices à l'égalité des chances et à la participation des étrangers à la vie publique. Ils mettent en valeur les potentiels de la population étrangère, tiennent compte de la diversité et exigent que chacun fasse preuve de responsabilité individuelle.

³ Ils encouragent en particulier l'acquisition par les étrangers de compétences linguistiques et d'autres compétences de base, la promotion professionnelle et les mesures de prévention en matière de santé ; ils soutiennent en outre les efforts déployés en vue de favoriser la compréhension mutuelle entre populations suisse et étrangère et de faciliter leur coexistence.

⁴ L'encouragement de l'intégration est une tâche que la Confédération, les cantons, les **communes**, les partenaires sociaux, les organisations non gouvernementales et les organisations d'étrangers accomplissent en commun.

Confédération

Le Conseil fédéral définit la politique d'intégration et veille, via le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), à ce que des mesures d'encouragement à l'intégration et de protection contre les discriminations soient déployées tant au niveau des services fédéraux que des cantons ou encore des communes.

Canton

Le Service de la cohésion multiculturelle (COSM) a pour mission d'appliquer les législations fédérale et cantonale en matière d'intégration et de prévention des discriminations à l'échelle cantonale. À ce titre, il coordonne le programme d'intégration cantonal (PIC) actualisé tous les quatre ans entre le Canton et la Confédération.

Commune

La proximité avec les acteur·trice·s de terrain, les réponses pragmatiques apportées à leurs demandes, la capacité mobilisatrice, les champs d'action et les projets développés montrent sans conteste la nécessité d'œuvrer au niveau local. La complémentarité des politiques cantonale et communale est précisée ci-après.

La Confédération encourage l'ensemble des cantons à renforcer leurs liens avec les communes. Grâce à la collaboration et à la reconnaissance du rôle de la Ville, le Service de l'intégration a pu obtenir un financement de CHF 160'000.- dans le cadre de la mise en œuvre du PIC3 (2024-2027), sans compter les soutiens ponctuels sollicités.

Politique d'intégration de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Avec la diversification de sa population et l'évolution marquée des phénomènes migratoires, de nouveaux enjeux ont, comme dans toutes les communes de Suisse, émergé pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, en matière de vivre-ensemble.

Les dispositions du droit fédéral soulignent l'importance du rôle des communes et des villes en matière d'intégration et de prévention des discriminations. Les compétences dont elles disposent dans les domaines tels que l'accueil à la population, la scolarité obligatoire, l'accueil extrafamilial des enfants, la culture, le sport, le patrimoine, la vie dans les quartiers ou encore les liens avec le tissu associatif, constituent autant de leviers d'actions déterminants dans la mise en œuvre, à l'échelle locale, d'une politique d'intégration.

Véritables portes d'entrée pour les personnes nouvellement arrivées, les communes jouent un rôle stratégique pour s'assurer d'une coexistence harmonieuse entre la population installée de longue date ou de toujours et les personnes arrivées plus récemment (primo-arrivant·e·s). La Ville représente l'interlocuteur privilégié en matière de conseil, soutien et orientation. Elle doit porter attention à valoriser la diversité, à la faire vivre dans l'intérêt collectif et à agir sur ses limites.

L'ensemble des collectivités publiques comme privées réfléchissent aujourd'hui à mettre en place des politiques de gestion de la diversité. Dans ce cadre, un [concept d'intégration](#)² en faveur des populations migrantes a été validé par le Conseil communal en juin 2022. Les principaux développements sont repris dans le présent rapport.

Le concept s'articule autour de cinq axes en adéquation avec les priorités définies par le Conseil communal :

- Le vivre-ensemble
- La pleine participation
- L'exemplarité de l'administration
- L'accueil et l'accessibilité
- La communication

Service de l'intégration et de la cohésion sociale

Par la création de ce service, la Ville de La Chaux-de-Fonds, dans le prolongement et en complémentarité du Canton, fait de l'intégration et de la

² Version complète et résumé disponibles sur www.chaux-de-fonds.ch/integration.

cohésion sociale une tâche publique. Cet engagement est d'autant plus important que les défis de l'inclusion et de la prévention des discriminations se renouvellent continuellement, en particulier dans la Métropole horlogère au visage cosmopolite et où 117 nationalités cohabitent.

On en veut pour preuve la guerre en Ukraine. Elle a surpris le monde entier et constitue toujours un véritable enjeu pour les pays d'accueil. Dans ce cadre, le service agit, apporte des solutions immédiates, coordonne, fournit son expertise, veille à l'inclusion des communautés et aux phénomènes connexes d'inégalités.

Parallèlement, il s'agit de porter attention aux communautés établies de longue date, dans une perspective à long terme. Ici, l'intégration analyse, anticipe, planifie, revoit constamment les processus pour faire du vivre-ensemble et de la pleine participation de chacun·e une réalité vécue.

Ainsi, l'intégration et l'objectif visé à travers elle, la cohésion sociale, se retrouvent à l'intersection de deux axes essentiels : une veille permanente d'une part et, d'autre part, une capacité d'action, mobilisatrice et réactive aux réalités du quotidien.

Missions

L'intégration à La Chaux-de-Fonds n'est pas née avec la création du poste. Mais cette nouvelle fonction apporte une réelle plus-value en ce qu'elle permet d'apporter un appui bienvenu pour les services (qui manquent le plus souvent de temps et de ressources pour ces questions) et de développer des projets spécifiques au sein d'un dispositif coordonné par la déléguée.

Aussi, le Service de l'intégration et de la cohésion sociale poursuit les missions suivantes :

- Veiller à la compréhension et au respect mutuels ;
- Favoriser l'accueil des personnes nouvellement arrivées ;
- Renforcer le sentiment d'appartenance à une ville harmonieuse, consciente de sa diversité ;
- Créer et valoriser des espaces de rencontres, de dialogue et d'échanges ;
- Soutenir l'intégration des personnes issues de la migration par des services publics exemplaires en matière d'inclusion ;
- Rechercher des solutions aux défis posés par l'intégration et la prévention des discriminations ;
- Offrir à toutes et tous les moyens pour participer pleinement à la société ;
- Valoriser les apports de chacun·e dans une société chaux-de-fonnière ouverte et plurielle.

Prestations

Pour ce faire, le service propose les prestations suivantes :

- Définir et mettre en œuvre la politique d'intégration de la Ville de La Chaux-de-Fonds ;
- Fournir au Conseil communal et aux structures qui en expriment le besoin un appui stratégique et une expertise ;
- Coordonner, respectivement initier, développer, promouvoir et rendre accessible toute mesure, projet ou action en faveur du vivre-ensemble et de la prévention des discriminations ;
- Représenter la Ville à tous les échelons ;
- Assurer la complémentarité des actions, cas échéant les possibles synergies entre elles ;
- Appuyer les services de l'administration pour la mise en place de prestations accessibles et inclusives ainsi que pour la sensibilisation de l'administration à la diversité et aux discriminations ;
- Soutenir et renforcer les associations et les institutions pour valoriser la diversité, l'accessibilité et le développement de projets inclusifs (octroi de subventions, soutien administratif, logistique, promotionnel) ;
- Co-gérer la Commission "Naturalisations, agrégations et intégration".

Domaines d'action

Le Service œuvre à la réalisation des cinq axes du concept d'intégration conformément aux missions qui lui sont confiées. Celles-ci sont largement réalisées en partenariat avec le réseau. Les principaux dossiers sont présentés ci-après.

Ukraine

40% des Ukrainien·ne·s vivant en appartement résident à La Chaux-de-Fonds, ce qui en fait l'une des plus importantes communautés étrangères à l'échelle de la ville (la 5^e la plus représentée à fin décembre 2023 après le Portugal, la France, l'Italie et l'Espagne). Aussi, une coordination a rapidement été nécessaire et a été assurée par le Service de l'intégration et de la cohésion sociale. Il a également été le répondant de l'Organe de conduite régional des Montagnes (OCRG) et de l'État-major cantonal de conduite de crise (EMCC) au début de la guerre et continue de garantir le lien avec l'ensemble des acteur·trice·s.

Outre le comité de pilotage interne à la Ville, des échanges hebdomadaires avec les services cantonaux permettent aujourd'hui encore de thématiser les

tendances ainsi que de passer en revue les besoins et la complémentarité des dispositifs cantonaux et communaux depuis près de deux ans.

L'Ukraine a servi de laboratoire pour développer plusieurs mesures : création d'un site Internet spécifique à l'intégration³, mise en ligne d'une page spécifique Ukraine, traduction de l'intégralité du site de la Ville dans toutes les langues, rédaction d'un courrier de bienvenue et mise en œuvre de dispositifs de primo-informations spécifiques (collectifs – le dernier en date a permis de réunir près de 120 Ukrainien·ne·s – comme individuels – notamment via le LOCAL).

L'engouement de la population pour l'Ukraine a également représenté un défi au début de la crise avec des sentiments très forts d'exclusion de la part d'autres communautés qu'il s'est agi de désamorcer. Parallèlement, la crise des arrivées massives passées, il est désormais question de veiller au vivre-ensemble et au sentiment d'appartenance de cette communauté.

Convaincus d'un retour rapide au pays, le statut incertain du permis S (renouvelé tous les 12 mois) et le contexte particulier de guerre avec des personnes restées au pays ont pendant longtemps empêché les Ukrainien·ne·s de se sentir pleinement ici. Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) confirmait dans son communiqué du 1^{er} novembre 2023 que le statut S ne serait pas levé avant 2025. L'impact sur la communauté ukrainienne s'est rapidement ressenti avec l'amorce d'un processus de résilience. Les politiques d'intégration peuvent désormais se développer de concert avec l'ensemble des services concernés (école, jeunesse, culture et sport).

Participation

La participation repose sur un double mouvement :

- *faire venir* : la population a connaissance des événements, y prend part, est encouragée à y participer et parvient ainsi à tisser des liens et
- *aller vers* : la société dans son ensemble accompagne le processus pour permettre à chacun·e de se sentir membre du nouveau lieu de vie en allant à la rencontre des personnes, là où elles se trouvent.

L'approche participative renforce le sentiment d'appartenance et valorise chacun·e dans ce qu'il/elle peut apporter à notre Ville. C'est dans ce but que le Service de l'intégration a déposé un projet au Secrétariat d'État aux migrations (SEM) dans le cadre d'un programme qui vise à favoriser l'intégration sociale, en particulier des personnes arrivées par le canal de

³ <https://www.chaux-de-fonds.ch/integration>.

l'asile. Le projet pilote Citoyenneté@cdf, validé en décembre 2022 et financé à hauteur de CHF 223'000.- par la Confédération et le Canton, permet de développer des outils et prestations favorisant la participation, l'accès aux prestations et à l'information, soutenant de fait le sentiment d'appartenance et, à terme, la valorisation des compétences et leur mise à profit de la collectivité.

Pour y parvenir, le service a développé le LOCAL (Lieu d'Orientation, de Conseil et d'Accueil Local)⁴. Cette nouvelle prestation de l'administration chaux-de-fonnière permet d'assurer un accueil individuel pour le public du projet pilote (sans pour autant refuser toute personne qui en aurait besoin). Les bénéficiaires sont orienté·e·s vers les nombreuses activités associatives, culturelles, sportives et citoyennes existantes. Activer ces ressources, aider à mieux connaître sa ville, trouver les activités recherchées, créer un réseau social, participer aux grands événements, faire connaître et accéder à l'offre locale... c'est un premier pas fondamental dans le processus d'inclusion des personnes migrantes qui, *de facto*, conduit vers une intégration sociale, voire professionnelle.

Citoyenneté

L'engagement du plus grand nombre sur son lieu de vie ainsi qu'en politique est un marqueur important en matière de cohésion sociale. En parallèle, chaque habitant·e de notre ville doit de manière égale et équitable avoir accès aux prestations.

Pour rappel, une motion a été acceptée par le Conseil général le 18 février 2021 pour analyser la faisabilité d'une carte citoyenne dans la Métropole horlogère. Aussi, le service travaille actuellement à son développement. Dans ce cadre, le projet pilote déposé à la Confédération (Citoyenneté@cdf) s'est révélé être une belle opportunité de tester une première phase de la carte, soit la possibilité de décliner son identité, de renforcer l'information, d'établir un système de réduction et de gratuité (auprès des acteur·trice·s culturel·le·s, infrastructures sportives) dans l'objectif de renforcer la participation et l'accès au sport et à la culture.

Des développements ultérieurs devront permettre d'étudier l'accessibilité au système sanitaire, bancaire, judiciaire, social, mais le cadre légal, réglé au niveau fédéral, laisse peu de marge de manœuvre, raison pour laquelle d'ailleurs des projets similaires à Zurich ou Berne peinent à avancer. Afin de donner du sens à cette carte, la phase en cours entend étendre les prérogatives de l'actuelle carte Abeille. La collaboration avec le marketing urbain révèle d'ailleurs toute sa pertinence.

⁴ Site du LOCAL : <https://www.chaux-de-fonds.ch/local>.

Culture et patrimoine

La culture (vivante, patrimoniale, de rue ou institutionnalisée) est un vecteur important d'intégration. A l'heure où des labels se développent pour permettre aux infrastructures culturelles d'être inclusives, la Ville de La Chaux-de-Fonds est également active dans ce cadre. La culture parle un langage universel, permet de créer des ponts, de valoriser des compétences et des traditions plurielles. En s'ouvrant, ces infrastructures contribuent au premier plan au vivre-ensemble et au sentiment d'appartenance à la cité, notamment par la valorisation du patrimoine et des cultures, y compris migrantes. La culture doit être pour tout·e·s et se faire avec chacun·e. Dans ce sens, la Capitale Culturelle 2027 sera une belle opportunité (déjà marquée dans le clip promotionnel) de valoriser l'apport des communautés migrantes⁵.

Divers projets sont en cours pour faciliter l'accès à l'offre culturelle, donner l'occasion de franchir le seuil de la porte et partager la richesse de l'offre culturelle et patrimoniale de notre ville.

L'expérience révèle que des réductions ou des gratuités ne sont toutefois pas suffisantes pour inciter les personnes à franchir la barrière du lieu. Outre l'information individualisée fournie dans le cadre du LOCAL, la médiation culturelle vient prendre tout son sens. Ainsi, le Service de l'intégration, en collaboration avec les acteur·trice·s culturel·le·s de la ville et les lieux d'accueil des migrant·e·s, développe un dispositif pour rapprocher les habitant·e·s de leurs institutions culturelles et de leur patrimoine. Les partenaires (TPR, Société de musique, CircoBello, MIH, La Turlutaine, Club 44, l'ABC, entre autres) proposent des événements aux apprenant·e·s (de RECIF, Caritas, EPER, Mosaïque ou encore ESPACE) qui y voient une opportunité de sortir des salles de classe et d'avoir une offre locale pour apprendre le français et connaître leur lieu de vie autrement.

Cette collaboration avec les acteur·trice·s culturel·le·s est également une occasion de valoriser les cultures d'origine qui font la richesse de notre ville et qui favorisent les appartenances multiples. Ces aspects sont actuellement développés à petite échelle, mais devraient se renforcer à l'avenir. Parmi les temps forts, on citera notamment le cycle de poétesse *Shaeirat* organisé conjointement par le TPR, l'ABC et le Club 44 qui a mis le Moyen-Orient et ses représentant·e·s à l'honneur en mai 2023 ou encore *Blind Runner* en novembre 2023 qui a concerné plus spécifiquement la communauté iranienne. Quand cela s'avère pertinent et tout en évitant certains clichés, les communautés migrantes sont invitées à alimenter des apéritifs de

⁵ <https://www.youtube.com/watch?v=vXsRcFaXyK0>.

cérémonies officielles ou d'événements pour valoriser la diversité de notre ville.

Espaces publics

Le programme de législature prévoit de réaménager divers quartiers de la ville de sorte à favoriser les rencontres. L'appropriation de l'espace public est fondamentale en matière d'intégration et doit prévenir notamment des phénomènes de minorisation et d'exclusion.

C'est dans ce sens que l'intégration investit l'espace public. Des visites de la ville et de ses environs en français facile (FALC) sont par exemple déjà proposées et d'autres, en langue d'origine, le seront prochainement par le Service de l'intégration en complément de la soirée d'accueil pour les personnes nouvellement arrivées.

Les visites du patrimoine sont favorisées par le biais de différentes mesures et notamment des *Randocroquis* qui permettent de présenter la richesse du patrimoine urbain tout en valorisant les compétences artistiques des personnes migrantes. Une exposition *Regards d'ailleurs sur ici* a par ailleurs été affichée plusieurs semaines à la rue Traversière (offrant un nouveau regard sur notre ville tout en valorisant le regard de l'autre) en septembre 2022 tandis qu'une exposition *DiverCité* inaugurée au printemps 2024 permettra de valoriser la diversité dans le quartier des Forges, au sein même du collège et de son Espace nature.

Enfin, le Service de l'intégration a intégré la commission de Toponymie afin d'assurer la prise en compte de la dimension diversité dans l'espace public. Des réflexions sont en cours notamment quant à la rue Louis-Agassiz, mais d'autres actions phare, similaire au jardin de la Saudade, pourraient aussi être développées.

École

L'école chaux-de-fonnière, reflet de notre société, a souvent été novatrice dans sa politique d'intégration, notamment dans l'accueil des enfants sans-papiers, la mise en place de classes d'accueil et de soutien langagier. Plus récemment, elle a développé la brochure en français facile afin de renforcer la communication avec les parents (en particulier issus des communautés étrangères) et a créé des Espaces Ressources avec l'arrivée massive d'élèves ukrainien·ne·s (120 à l'été 2023, soit 50% des enfants ukrainien·ne·s alors en âge de scolarité et en appartement).

Alors que l'école s'engage, les constats du côté des collectivités migrantes révèlent encore de nombreuses barrières. Sur le plan de la scolarité, il est important de veiller à la manière dont le système gère la diversité et assure

le principe d'égalité des chances. Le racisme institutionnel, ressenti par les un-e-s, à peine perceptible et parfois invisible par les autres, doit être déconstruit, tant l'école chaud-de-fonnière démontre régulièrement sa posture bienveillante et ouverte. Ainsi, il s'agit de se demander si le fait d'être migrant-e constitue un facteur défavorable ou si c'est la multiplication de facteurs (origine sociale, niveau de formation et de langue ou encore et implication des parents) qui crée les inégalités.

La collaboration accrue entre le Service de l'intégration et l'École obligatoire (EOCF) permet de réfléchir notamment au rapprochement entre l'école et les familles migrantes. Il a été constaté que de nombreux parents se désengagent de la scolarité de leurs enfants pour différentes raisons (allophonie, alphabétisation, compréhension du système, emploi) et ne parviennent que difficilement à les accompagner dans leur parcours. Pour éviter la déparentalisation, deux dispositifs ont été développés grâce à la collaboration entre le Service de l'intégration, l'École, le Foyer de l'écolier et la Fédération africaine des Montagnes : un réseau de parents relais permet depuis plusieurs mois d'assurer un suivi individuel des familles en marge, tandis qu'une nouvelle antenne du Foyer de l'écolier a vu le jour dans les locaux de la Fédération africaine pour appuyer l'aide aux devoirs (à destination des enfants des communautés étrangères, et plus généralement du quartier).

Parallèlement, dans l'optique de renforcer le lien entre l'école et les familles (notamment migrantes), une coordination a été mise sur pied pour assurer la complémentarité entre les actions associatives et publiques. Cette riche collaboration a largement été applaudie et saluée lors du colloque annuel de soutien à la parentalité au printemps 2023 intitulé "L'épineux enjeu de la préparation à l'entrée à l'école : comment l'accompagner sans contribuer à stigmatiser ou sur-responsabiliser les parents".

Jeunesse

Une attention particulière est portée à la jeunesse chaud-de-fonnière, notamment migrante.

Au moment de définir l'étendue de ses prestations, le LOCAL a finalement pris la décision de s'adresser également aux plus jeunes avec la conviction que l'effet serait non seulement bénéfique sur eux, mais aussi sur leurs parents dont le processus se renforcerait, voire s'amorcerait par la même occasion.

Ce travail permet de contribuer à l'engagement commun au Service de l'intégration, de la jeunesse, des sports, de la culture et de l'École afin d'inciter les jeunes à participer à des activités extrascolaires globalement peu mobilisées en leur sein. Le rôle du LOCAL prend encore toute son

importance puisqu'il permet, en complémentarité des autres services, d'assurer un accueil et des conseils individualisés aux familles migrantes en favorisant notamment la participation.

Le soutien scolaire et le lien avec les familles est renforcé dans l'intérêt des enfants et de leur scolarité (voir chapitre École) tandis que des collaborations interservices sont renforcées pour réfléchir et élaborer des stratégies permettant de sortir certain·e·s jeunes du désœuvrement et de mouvements de violence (phénomènes de bandes). La coordination interdisciplinaire sur ce thème, dont le Service de l'intégration fait partie, permet de développer des projets, mais aussi de renforcer l'action des associations migrantes auprès de leurs jeunes. Nul doute que travailler sur la situation des parents constituera également un gage pour retrouver cette confiance en l'avenir.

Enfin, le Service collabore de manière rapprochée avec le Service de la jeunesse, le Service d'accueil, de soutien et d'accompagnement de proximité (ASAP) et le Parlement des jeunes pour mobiliser les collectivités migrantes dans les nombreuses activités proposées et à les amener à s'engager pour la ville.

Dispositif d'accueil

Chaque année près de 2000 personnes s'installent nouvellement et de manière durable dans notre ville. Le service public, en tant que premier interlocuteur, joue un rôle essentiel. À l'heure où la diversité n'est plus une question mais une réalité et où l'attractivité de la ville est promue par de nombreux projets et actions ciblées, il apparaissait primordial de doter La Chaux-de-Fonds d'un concept d'accueil transversal et agile, actuellement en cours d'élaboration au sein du Service de l'intégration, en collaboration notamment avec le Service à la population avec lequel les synergies sont nombreuses tant les prérogatives sont complémentaires. Preuve en est la localisation commune de la permanence d'aide à l'installation et du LOCAL.

Le concept d'accueil s'articule autour de différents moments et se définit par des mesures tant collectives qu'individuelles dont certaines existent déjà (cadeau de bienvenue), d'autres sont à améliorer (soirée des personnes nouvellement arrivées) ou encore à créer (courrier de bienvenue, brochure de bienvenue, point d'information dans les quartiers en lien avec le LOCAL, visites de la ville et des environs en langue étrangère, kit de bienvenue, dispositif de parrainage et de marrainage).

Parallèlement, le personnel de l'administration communale se voit aujourd'hui confronté dans ses activités quotidiennes à une diversité toujours croissante des usager·ère·s, faisant de l'accueil dans les guichets de l'administration un véritable défi. Aussi, La Chaux-de-Fonds veille à mettre en place une administration exemplaire, accueillante, reflétant et

valorisant la diversité, dont les prestations sont accessibles à l'ensemble des habitant·e·s.

Exemplarité de l'administration

Sous l'égide du Service de l'intégration, une enquête a été menée en juin 2022 auprès des employé·e·s de l'administration afin d'appréhender la diversité et l'égalité au sein du personnel et ainsi développer un environnement de travail accueillant et inclusif. Si les résultats reflètent la culture d'ouverture de la ville et témoignent d'une diversité parmi les employé·e·s, l'enquête montre aussi un potentiel d'amélioration⁶. La sous-représentation de certaines communautés ainsi que les discriminations vécues ou ressenties sont des axes d'amélioration qui sont à considérer avec sérieux.

Un groupe *Diversité* dans notre administration est ainsi chargé de développer un plan d'actions. Coordonné par les Services de l'intégration et des ressources humaines, il est composé de la Chancellerie ainsi que des Services à la population et de la communication. D'autres entités (École, Service des espaces publics, Sécurité publique, gérance communale) y sont invités selon les thématiques. Ce plan se veut réaliste, notamment au niveau des ressources et des objectifs. Il s'articulera autour de l'administration en tant qu'employeur, de l'accessibilité des services et de leurs prestations, de l'engagement des autorités sur les questions de diversité et du fonctionnement interne de l'administration.

Au travers de cette démarche commune à la Ville de Neuchâtel et au Canton, la Ville de La Chaux-de-Fonds se montre innovatrice en Suisse dans le traitement des questions de diversité, d'égalité et de discrimination au sein de son environnement professionnel, avec une reconnaissance à l'échelle nationale et internationale.

Vivre-ensemble

L'intégration des personnes migrantes se déroule souvent de manière très naturelle, dans les lieux de vie. Précarité, isolement, communautarisme, allophonie, manque d'informations ou crainte d'aller à la rencontre de l'autre constituent autant de barrières pour faire société. La responsabilité incombe tant aux migrant·e·s qu'à la communauté de favoriser une véritable politique du vivre-ensemble.

⁶ Synthèse des résultats et rapport complet disponibles sur : www.chaux-de-fonds.ch/integration-racisme-et-discrimination.

Il s'agit d'un processus mutuel, de réciprocité, qui se déroule principalement dans la vie quotidienne, le plus souvent à l'échelle des quartiers et du voisinage. Dans ce contexte, les acteur·trice·s de la société civile, tel·le·s que les associations, les organisations de migrant·e·s ou les communautés religieuses jouent un rôle central et sont activement impliquées dans les stratégies déployées par le Service de l'intégration. Les projets sont en grande partie réalisés par des bénévoles et ne verraient pas le jour sans l'engagement de ces dernier·ère·s. Ce travail volontaire est particulièrement précieux et doit par conséquent faire l'objet d'un appui renforcé.

Depuis l'entrée en fonction de la déléguée, pas moins de 40 projets à caractère intégratif ont été soutenus, permettant de favoriser l'accès aux infrastructures sportives et culturelles, de valoriser la diversité, de mener des actions de sensibilisation (violence chez les jeunes, racisme et discrimination) ou favorisant l'inclusion de toutes et tous à la faveur du vivre-ensemble et de la cohésion sociale. Outre le soutien financier et promotionnel de ces actions, un important soutien logistique pour leur mise en œuvre a été fourni par le Service.

Toutes ces mesures comprennent un effet de levier important et se déclinent dans divers domaines (jardinage, sport, musique, citoyenneté, culture, patrimoine, etc.), et peuvent prendre des formes variées (expositions, conférences, soirées thématiques, débats, moments festifs, tournois sportifs, courriers, projets artistiques, médiation, parrainage).

Développement et soutien aux projets

Différents projets ont ainsi été développés tant par le Service que par les associations et institutions du réseau dont nous tenons à souligner le remarquable engagement au quotidien. Parmi eux, on retiendra notamment :

- **Black Helvetia** : En automne 2022, La Chaux-de-Fonds a eu le privilège d'accueillir à l'Heure Bleue la première édition de ce festival, une manifestation d'envergure nationale, permettant de réfléchir aux questions de cohésion sociale. Outre l'exposition éponyme qui fait actuellement le tour de la Suisse romande, chaque événement a permis de questionner nos identités et de mieux comprendre ce que signifie être noires et Suissesses dans notre pays. L'attention portée sur les afro-descendant·e·s a permis d'ouvrir un débat plus large et d'initier une prise de conscience sur les réalités quotidiennes de la différence et de l'appartenance. Comme un point d'orgue, Barbara Hendricks et Christiane Taubira, deux femmes d'excellence, ont honoré la manifestation et La Chaux-de-Fonds de leur présence pour sensibiliser au racisme institutionnel.

- **SACR et Printemps culturel** : à intervalle régulier, ces deux manifestations invitent la population à se questionner sur ses biais systémiques et à comprendre les réalités vécues par certains groupes en raison de leur diversité notamment. Aux actions associatives engagées s'ajoutent des conférences avec des personnalités de renom comme Eric Fassin ou Felwine Sarr qui font comprendre l'impact des inégalités et la complexité des systèmes, tout en rappelant que ces principes ne sont pas le propre des gens qui les subissent, mais aussi de celles et ceux qui les créent.
- **Migration: Voix de femmes et premier anniversaire du service** : l'exposition de l'Association Belles Pages a été installée au Grand Temple au printemps dernier pour marquer le premier anniversaire du service. Pas moins de 250 participant·e·s à la soirée et près de 700 visiteur·euse·s, un record inégalé pour cette exposition qui continue à faire le tour de la Suisse romande. La visibilité fut renforcée suite au reportage consacré au service dans l'émission de la RTS "[Couleurs locales](#)" du 23 février 2023.

Outre le soutien à ces nombreux projets associatifs, le Service de l'intégration participe à plusieurs projets transversaux de l'administration : site promotionnel (SCOM), concept de proximité (SP), valorisation du patrimoine (SUME), marketing urbain (SUME), liens École-familles (EOCF), accueil et domiciliation (SAP, CHANC), exemplarité de l'administration en matière de diversité (SAP, CHANC, SCOM, SRH), tri des déchets et environnement (SEP), locaux pour les activités associatives (SBL), médiation culturelle (AC), mobilisation des ressources culturelles de la ville (musées et Bibliothèques), sensibilisation des employeurs et rôle social des milieux économiques (SECO), promotion des activités sportives (SDS), promotion des activités pour les jeunes (SJ).

Conclusion

On le dit souvent, mais c'est une réalité qu'il s'agit de rappeler : ici plus qu'ailleurs, la migration fait partie de l'identité et de l'histoire de la ville. Cette histoire fondatrice demeure vivante.

Outre la guerre en Ukraine et l'actuel conflit au Proche-Orient, l'Europe traverse une crise migratoire plus globale depuis plusieurs mois avec des flux au niveau de l'asile qui dépassent ceux de 2013 et 2014. Ceci démontre que notre ville est connectée à une histoire internationale mouvementée et à quel point un service comme celui de l'intégration est nécessaire pour travailler tant sur les moyens – l'intégration – que sur les objectifs – la cohésion sociale.

Malgré les moyens limités mis à disposition de la cohésion sociale, le bilan tiré dépasse les attentes présentées lors du précédent rapport, confirmant

pleinement la nécessité d'un poste de délégué·e dans une ville comme La Chaux-de-Fonds.

Conformité au programme de législature

À l'image des actions transversales menées par le service, l'intégration est en filigrane de l'ensemble du programme de législature 2020-2024.

À ce titre, La Chaux-de-Fonds, en tant que *ville de culture et de patrimoine vivants*, regorge, tant par sa culture alternative qu'institutionnelle, de leviers d'intégration de premier plan.

Tandis que la *revalorisation des espaces publics pour toutes et tous* entend offrir à l'ensemble des Chaux-de-Fonnière·s des occasions de rencontre et d'échanges à la faveur du bien vivre-ensemble, la *valorisation du commerce local et des établissements publics* renforce le sentiment d'appartenance. Valoriser, mais aussi contribuer à la société, est une composante importante du processus d'intégration.

Des infrastructures sportives modernisées accentuent le sentiment d'adhésion à la Ville et invitent à fréquenter ses hauts lieux de la vie locale.

Parallèlement, la valorisation de la diversité dans les différents canaux de diffusion de la ville contribue à en faire une *ville ouverte, transparente et communicante*.

Enfin, ceci a déjà été évoqué, l'engagement des services, tant au niveau de la coordination de l'intégration, de l'emploi que dans l'accès aux prestations est essentiel pour accueillir et soutenir les personnes migrantes et contribuer à rendre *l'administration chaux-de-fonnière facilitatrice et bienveillante*.

Conséquences sur les finances

Un montant de CHF 20'000.- a été alloué au service en plus des charges de fonctionnement afin de financer et mettre en œuvre des projets. Ce montant permet de :

- Subventionner les structures associatives, respectivement mandater les actrices et acteurs qui contribuent à favoriser l'intégration des personnes migrantes à La Chaux-de-Fonds, à renforcer le vivre-ensemble et le sentiment d'appartenance ainsi qu'à prévenir les discriminations.
- Soutenir et/ou développer des projets de petite et moyenne envergure coordonnés par le Service de l'intégration ou d'autres porteur·euse·s.

Lorsque les projets ou actions d'intégration revêtent un caractère pérenne ou à l'inverse un caractère pilote, quand ils marquent un jubilaire ou encore

révèlent une dimension transversale (plusieurs services concernés), d'autres soutiens peuvent être actionnés.

À ce titre, il convient de relever que le service a obtenu, depuis l'entrée en fonction de la déléguée, de nombreux fonds extérieurs dont en particulier CHF 210'000.- de 2022 à 2027 de la part du Canton et CHF 215'000.- pour 2022 et 2023 de la part de la Confédération.

La déléguée porte également une veille sur les appels à projets et oriente les partenaires vers des financements extérieurs. C'est ainsi que les Jardins du Mycéllium ont par exemple obtenu CHF 20'000.- pour la coordination de leur projet grâce au programme *Nouveau Nous*.

Conséquences sur les ressources humaines

Alors que la plupart des services de l'intégration des communes romandes ont au minimum un·e chargé·e de projets pour accompagner la direction du service, le Conseil communal décide à ce stade de maintenir la dotation actuelle à 80% tout en recherchant des solutions pour pérenniser le LOCAL, notamment par des recherches de fonds et des soutiens cantonaux.

En revanche, l'expérience menée depuis deux ans témoigne de la nécessité d'un soutien administratif. Pour l'heure, celui-ci est assuré par le secrétariat du dicastère (DICI), mais à terme, un apport de 10% pour soutenir la cheffe de service dans les différentes tâches administratives (suivi des subventions, accueil des bénéficiaires, réception des appels téléphoniques, organisation d'événements, envoi de courriers) serait bienvenu.

Collaboration intercommunale

À l'échelle cantonale, les liens sont étroits avec la Ville de Neuchâtel, notamment avec la déléguée à l'intégration et le chef du Service de la cohésion sociale. Des coordinations et échanges réguliers avec le COSM permettent de développer des stratégies et des projets communs et d'assurer la complémentarité.

Le service est pleinement actif dans la Conférence des services spécialisés en matière d'intégration (CoSI) ainsi que dans la Conférence des délégué·e·s à l'intégration (CDI). D'ailleurs la Conférence latine s'est réunie à La Chaux-de-Fonds le 25 septembre 2023 au Foyer de l'Heure Bleue : l'occasion de leur parler des projets de la Ville, de la leur faire connaître et aussi d'échanger sur les défis de l'intégration (racisme structurel, avenir des Ukrainien·ne·s, carte citoyenne, main-d'œuvre étrangère).

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Des réflexions sont en cours avec le Service des espaces publics et la communication pour sensibiliser les communautés migrantes aux questions environnementales et aux objectifs que se fixe notre Ville dans ce domaine.

Parallèlement, il ne faut pas négliger le fait que les enjeux climatiques sont de taille et ont un impact direct sur les migrations et, de fait, sur les politiques d'intégration. À l'heure où des réfugié·e·s politiques ou religieux·euses sont accueilli·e·s, les alertes sont nombreuses quant au fait que le réchauffement climatique et les dérèglements induits forceront de nombreuses populations à prendre la voie de l'exil.

b) Aspect social

L'action du service s'inscrit au croisement de plusieurs politiques publiques. Favoriser la diversité et le vivre-ensemble constitue néanmoins une importante contribution à la cohésion sociale.

c) Aspect économique

Des projets sont en réflexion avec le Service de l'économie pour le développement de l'emploi au sein du public migrant (valoriser la diversité par un prix, valoriser le rôle social de l'entreprise, etc.) en parallèle de la Feuille de route pour une administration exemplaire qui doit permettre de renforcer l'employabilité à l'interne. Sortir les migrant·e·s de l'aide sociale, c'est aussi travailler avec le tissu économique et la société dans son ensemble pour lui faire prendre conscience de ses biais systémiques.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

En intégrant la CDI, la CoSi ou encore l'ECCAR (Coalition des villes contre le racisme), le Service contribue à valoriser les actions mises en place à La Chaux-de-Fonds, dont la politique des multiples petits pas est reconnue, tant au niveau national qu'international.

Les actions soutenues ont un retentissement important comme mentionné précédemment dans ce rapport.

L'anniversaire du service a été une opportunité de marquer l'engagement des autorités en matière d'intégration. À l'occasion, la politique d'intégration de la Ville a connu une couverture médiatique importante, tant dans la presse locale que dans les médias d'horizon plus large.

L'ouverture du LOCAL a également bénéficié d'une couverture intéressante et crée depuis lors des synergies avec d'autres villes qui souhaitent s'inspirer du modèle chaux-de-fonnier pour créer leur propre carte citoyenne⁷.

La question de l'intégration à La Chaux-de-Fonds suscite de l'intérêt et les retours sont très positifs.

Au vu de ce qui précède et du bilan très positif du Service de l'intégration et de la cohésion sociale, le Conseil communal a confirmé en décembre 2023 le poste de délégué-e à l'intégration. Il souhaite ainsi renforcer le vivre-ensemble et la reconnaissance de la diversité avec la conviction que ce Service apporte une contribution significative et transversale à d'autres politiques.

Afin de discuter de ces questions de manière plus participative, de débattre de certains projets et d'initier des discussions de fonds sur les orientations à venir, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de valider le règlement ci-après de la "Commission des naturalisations et agrégations" qui en étend les prérogatives et la transforme en "Commission des naturalisations, des agrégations et de l'intégration".

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	La chancelière
Jean-Daniel Jeanneret	Floriane Mamie

⁷ Revue de presse en lien avec le premier anniversaire du service et l'ouverture du LOCAL : www.chaux-de-fonds.ch/integration-actualites.

20
décembre
2023

**REGLEMENT DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS,
DES AGREGATIONS ET DE L'INTÉGRATION**

Le Conseil communal
de la Ville de La Chaux-de-Fonds

vu la loi sur le droit de cité neuchâtelois (LDCN)⁸,
du 27 mars 2017

vu l'art. 144 du règlement général⁹, du 2 juillet 2019

vu un rapport du Conseil communal du 20 décembre 2023,

arrête :

*Type de
commission*

Article premier

¹Il est institué une commission des naturalisations, des agrégations et de l'intégration (anciennement commission des naturalisations et des agrégations).

²La commission, prescrite par une loi cantonale, est permanente et élue par le Conseil général, conformément à l'art. 144 al. 1 let. c du Règlement général.

But

Art. 2

¹La commission se charge des tâches prévues par la législation cantonale en matière de naturalisation et d'agrégation.

²En matière d'intégration, elle veille en particulier à renforcer le vivre-ensemble et la reconnaissance de la diversité.

Composition

Art. 3

¹La commission se compose de 5 membres, nommé-e-s au début de chaque période administrative par le Conseil général.

⁸ RSN 131.0

⁹ RSC 10.10 (le titre de la commission sera adapté à l'art.144 al.1 let. c)

²Elle est présidée par le ou la conseiller·ère communal·e en charge de l'intégration, qui ne vote pas.

³Le ou la chef-fe du service en charge de l'intégration et de la cohésion sociale, et le ou la chef-fe du service à la population participent aux travaux de la commission, sans droit de vote.

⁴La commission peut associer à ses travaux d'autres personnes, internes ou externes à l'administration communale, en fonction des thèmes abordés.

Secret de fonction

Art. 4

Ses membres sont tenu·e·s au secret de fonction, sauf décision contraire de la commission.

Attributions

Art. 5

¹La commission se charge des tâches prescrites par la législation cantonale, en particulier la loi sur le droit de cité neuchâtelois (LDCN), du 27 mars 2017.

²Elle rend notamment les préavis prévus en matière de naturalisation ordinaire (art. 22 LDCN) et d'agrégation (art. 27 LDCN).

³Elle apporte un soutien au service en charge de l'intégration et de la cohésion sociale et se prononce notamment sur ses orientations, activités et projets.

⁴D'autres tâches peuvent lui être confiées par le Conseil général.

Séances

Art. 6

¹La commission siège aussi souvent que nécessaire, mais au moins deux fois par année en séance ordinaire.

²Les convocations sont préparées par le secrétariat du dicastère d'entente avec la présidence et envoyées dix jours à l'avance, sauf cas d'urgence. Elles indiquent l'ordre du jour, et sont accompagnées le cas échéant des documents appropriés.

Séance du 30 janvier 2024

*Quorum,
décisions et
renvoi*

Art. 7

Le Règlement général du 2 juillet 2019 est applicable en ce qui concerne le quorum et les décisions, et généralement à toute question non réglée par le présent règlement.

*Entrée en
vigueur et
exécution*

Art. 8

¹Le présent règlement entre en vigueur le 27 juin 2024.

²Le Conseil communal est chargé de son exécution après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 30 janvier 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Ilinka Guyot

La secrétaire

Carmen Brossard

La présidente, **Mme Ilinka Guyot**, relève que le rapport 23.069 est traité selon les règles du débat court.

M. Claude-André Moser, PLR : Le PLR avait finalement accepté la création de ce poste. Cependant, après la première lecture du rapport, il se demandait si les problèmes d'intégration ne pouvaient pas être réglés avec les forces existantes, et il n'était pas favorable à la création d'un nouveau poste de cadre au sein de l'administration communale.

Le conseiller communal en charge du dossier avait apporté en séance, avec conviction, un certain nombre d'arguments déterminants, qui avaient convaincu les plus sceptiques. Nous avons donc accepté la création de ce poste, en demandant qu'elle soit assortie d'un rapport deux ans plus tard. Nous y sommes. Nous pouvons dire que nous avons pris alors une bonne décision. La situation préexistante à sa création et les événements qui ont suivi justifient pleinement l'action coordinatrice et proactive de la déléguée.

La personne en charge fait preuve de compétences et d'un engagement remarquable que l'ensemble du groupe a souligné. Nous sommes conscients que l'inclusion ne suffit pas. L'intégration a des effets favorables pour la sécurité, la santé, l'éducation et le bon fonctionnement de l'école. Elle favorise la connaissance et la compréhension de l'autre, ainsi que l'accès au monde du travail et à l'autonomie financière. C'est à l'avantage de tous.

Nous sommes tous des descendants ou des personnes qui, à un moment ou à un autre, ont été intégrés dans notre pays de loups... et plutôt bien. *Capitale culturelle suisse* participera aussi à renforcer l'intégration de toutes et tous. Nous remercions la déléguée à l'intégration et toutes les associations avec lesquelles elle collabore.

Mme Carmen Brossard, PS : Avant le XI^e siècle, il n'y avait ici que les « Noires Joux » et quelques vaches en estivage. Ce n'est en effet qu'aux XI^e-XII^e siècles que les premiers colons – probablement tous originaires du Val-de-Ruz – arrivent dans nos « Montagnes », et ce n'est qu'au XIV^e siècle que certaines d'entre elles, certains d'entre eux s'y installent définitivement.

En 1510, « La Chaz de Fonz » – comme la ville était appelée à l'époque – compte quarante-cinq tenanciers. Cinq siècles plus tard, au 31 décembre 2022, La Chaux-de-Fonds compte 36'478 habitantes et habitants. A La Chaux-de-Fonds, nous sommes toutes et tous des étrangères et des étrangers. Parmi elles, parmi eux, parmi nous, il y a actuellement environ 30 % de Neuchâteloises et de Neuchâtelois d'origine, 30 % de Confédéré-e-s et 40 % d'étrangères et d'étrangers de 118 pays différents. Aujourd'hui, seuls 15 % de notre population est originaire de La Chaux-de-Fonds.

Pardonnez-moi cette énumération de chiffres, quelque peu rébarbative. Elle n'est là que pour appuyer encore, si besoin était, l'importance d'avoir une politique d'intégration digne de ce nom dans notre ville.

C'est la raison principale pour laquelle, au soir du 31 mai 2021, les conseillères et les conseillers généraux de notre parti accueillaient, à l'unanimité, la création d'un poste de délégué-e à l'intégration. Deux ans plus tard, nous restons toutes et tous pantoises, pantois d'admiration devant l'excellence du travail fourni par notre déléguée à l'intégration, Mme Sandrine Keriakos Bugada, et son équipe. Quelle rapidité dans la prise en charge de la problématique. Quel foisonnement d'idées et de projets, dans la perspective d'une plus grande intégration de l'ensemble de notre population et d'une meilleure compréhension des uns et des autres. En deux ans, quel chemin parcouru ! Chapeau bas, Madame !

Nous remercions très chaleureusement l'ensemble des personnes qui ont œuvré à la rédaction de cet excellent rapport, lequel montre, une fois encore, que notre ville est pionnière dans bien des domaines et, surtout, toutes les personnes qui, sur le terrain, font de cette ville un endroit où il fait bon vivre, dans le respect de nos différences.

Vous l'aurez compris, c'est donc avec grand plaisir et de chaleureux remerciements que les conseillères et conseillers généraux socialistes prennent acte de ce rapport et valident le règlement de la Commission des naturalisations, des agrégations et de l'intégration.

Reste une question : nous apprenons dans le « Panorama de la diversité au sein du personnel de l'administration de la Ville de La Chaux-de-Fonds » – rédigé par l'Université de Neuchâtel, suite à une enquête faite dans notre administration – que la Ville de La Chaux-de-Fonds reste une ville d'accueil, ce dont nous nous réjouissons. Nous apprenons aussi que ce sont le genre, l'âge, l'origine nationale, le niveau de français ou l'accent, le choix vestimentaire et le poids qui sont porteurs des discriminations ressenties par certains membres de notre personnel. Que pense donc faire le Conseil communal pour atténuer cette situation ?

M. Vincent Pittet, UDC : Le groupe UDC a pris connaissance de ce rapport d'information et en remercie ses auteurs.

Pour nous, il est fondamental de favoriser l'intégration de toutes les personnes arrivant dans notre ville, de les informer et de les soutenir, pour une bonne intégration sociale et le bien-vivre ensemble. Ceci est d'autant plus important vu le flux continu de nouveaux migrants fuyant la violence dans leur pays.

Aussi, nous sommes d'avis qu'il faut soutenir la politique d'intégration et élargir les prérogatives de la Commission des naturalisations et agrégations, comme demandé dans le rapport. Le groupe UDC prend acte dudit rapport.

M. Pascal Kaufmann, PVL : Nous avons pris connaissance du rapport avec beaucoup d'intérêt. Il est complet, détaillé et explique avec des exemples concrets les différentes actions mises en place par le Service de l'intégration.

Nous tenons aussi à féliciter ce petit service pour l'excellent travail qu'il effectue : il s'en donne les moyens par son travail transversal avec différents services et projets de la Ville, par ses compétences et par son approche pragmatique avec les différents milieux culturels et artistiques. Nous saluons également ses recherches et apports de fonds de la part de la Confédération et du Canton. Ce service a parfaitement réussi à atteindre – même au-delà, sûrement – les missions qui lui ont été confiées en matière d'intégration, de cohésion sociale et de vivre-ensemble.

Certains événements ont été vécus de l'intérieur, tels que la manifestation du vendredi après-midi, l'atelier récits, le samedi à la Fête de la Terre, à la Maison du Peuple, ou encore le concert du dimanche de Hekmat Homsî, musicien talentueux d'origine syrienne.

Le développement et l'ouverture du LOCAL, ainsi que le projet innovant de la carte citoyenne sont inspirants pour d'autres villes, et contribuent à cette réussite globale.

Nous voulons, bien sûr, féliciter Mme Keriakos Bugada et son équipe pour l'engagement de son service dans l'effort d'intégration des citoyens établis de une, deux, voire quatre générations, ainsi que pour les nouveaux arrivants. La ville a en effet cessé de grandir et de se développer avec de nouveaux arrivants, et la migration fait partie de l'identité de notre ville. L'immigration s'est aussi diversifiée en fonction des besoins économiques et des conflits.

Chaque pas que chacun fait vers l'autre, même s'il peut demander un certain effort, est finalement bénéfique. Le respect de l'autre, le désir de construire positivement finit par stimuler aussi les activités annexes que sont les associations sportives et culturelles, pour le bien de la collectivité et de l'économie locale dans son ensemble.

Nous avons aussi quelques questions concernant la carte citoyenne : sera-t-elle confiée à une entreprise chaux-de-fonnière, puisque nous en avons les compétences ? Nous aurions aussi voulu avoir quelques renseignements concernant la conclusion du rapport sur l'origine et le nombre de migrants qui arrivent à La Chaux-de-Fonds. Nous acceptons donc le rapport.

M. Olivier Beroud, POP : En préambule, je tiens à préciser que je lis le texte de Mme Sabrina Vollers.

Le groupe POP est très satisfait de ce rapport, qui est bien complet et montre clairement les besoins d'un tel service pour améliorer l'intégration au sein de notre ville. Une meilleure gestion des migrant-e-s, permettant de favoriser l'intégration et la cohésion, est primordiale pour assurer le fonctionnement de notre société, notamment au vu de la dépendance du marché du travail suisse aux étrangers et étrangères. C'est également important pour les personnes qui recherchent un refuge dans un monde qui traverse de plus en plus d'instabilité et de crises climatiques.

Les deux ans de ce service ont prouvé sa nécessité. Cela démontre également un besoin de renforcer les moyens, notamment en termes de personnel.

Nous soutenons vivement l'idée de renforcer nos prestations par l'augmentation d'un poste administratif, ainsi que par d'autres propositions, comme la carte citoyenne, par exemple. Concernant celle-ci, nous aimerions avoir une précision : quand pouvons-nous espérer son lancement, et à quelle échelle ?

Enfin, nous aimerions souligner qu'il manque clairement un soutien du Canton pour les élèves ukrainiens. Nous constatons qu'environ 50 % de ces élèves sont actuellement domiciliés à La Chaux-de-Fonds, donc mal répartis dans l'ensemble du canton. Même en ville, il y a une confluence plus forte dans le quartier des Forges, vu le prix et les disponibilités des appartements.

Cette répartition déséquilibrée pèse lourdement sur notre système scolaire et nos enseignant-e-s, lesquels manquent des moyens nécessaires pour faire face à une telle augmentation d'élèves aux besoins si spécifiques. Il est nécessaire de mettre davantage de pression au niveau cantonal pour avoir le soutien requis et ne pas laisser des élèves et des enseignants continuer dans la souffrance. Nous déplorons que le Canton se décharge sur les communes sans proposer un suivi en conséquence.

Mme Laure Lalive Todeschini, Les Vert-e-s : J'avais déjà eu l'occasion d'intervenir en mai 2021, lors de la discussion sur la création du Service de l'intégration, et je suis heureuse de pouvoir le faire à nouveau aujourd'hui. Le bilan après deux ans d'activité a, je crois, dépassé nos espoirs et nos attentes.

Lors de nos débats de 2021, certain-e-s d'entre nous n'étaient pas très enthousiastes et parlaient d'un poste « fourre-tout », on déplorait qu'il n'y ait pas de cahier des charges précis, certain-e-s parlaient de « goutte d'eau », d'un « fruit pas mûr », de « précipitation ». Moi-même, je relevais que notre

délégué-e à l'intégration se retrouverait face à une tâche titanesque, et j'espérais que le casting permettrait de trouver la perle rare capable de relever ce défi. Eh bien... il semblerait que l'on puisse dire aujourd'hui : bonne pioche.

Nous n'allons pas revenir ici en détail sur tout ce qui a été réalisé, puisque c'est décrit dans l'excellent rapport qui nous est soumis. Toutefois, il me plaît de relever un aspect de la politique menée jusqu'ici qui est cher à notre groupe.

L'intégration ne concerne pas que les communautés étrangères. Comme je le disais déjà en 2021, le besoin d'intégration, d'appartenance, le fait de se sentir inclus-e, est un besoin fondamental de l'être humain. Lorsque l'on se sent accueilli-e, bienvenu-e, intégré-e socialement à un endroit, peu importe l'endroit, on a envie d'y rester. Le sentiment d'appartenance joue un rôle important, non seulement pour notre santé mentale et physique, mais également dans la prévention de la violence. La violence étant en effet souvent l'expression de la rage de vouloir s'intégrer et de se voir rejeté-e.

Nous sommes donc satisfait-e-s de voir que le service a bien pris sa tâche dans le sens de la cohésion sociale et d'une vision large de l'intégration, aussi bien des communautés étrangères dans la cité, que des enfants à l'école, des jeunes dans les activités et de tou-te-s par le partage et l'accès à la culture. Notre ville ne peut qu'en bénéficier et elle en a besoin.

En conclusion, bravo à nos autorités d'avoir osé se lancer, et merci à Madame la déléguée à l'intégration de nous avoir montré que la création de ce poste n'était pas une utopie. Merci de votre engagement, de votre créativité, merci d'avoir si bien rempli cette tâche titanesque avec le peu de moyens à disposition, merci de nous aider à faire rayonner notre ville et à la rendre accueillante.

Nous tirons aussi la sonnette d'alarme, comme cela a été fait précédemment, par rapport au soutien administratif à ce poste, qui nous semble vraiment plus que nécessaire.

M. Théo Bregnard, conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : En premier lieu, je tiens vraiment à vous remercier de l'accueil positif que vous avez toutes et tous réservé à ce rapport.

La tolérance et l'ouverture à l'autre, en particulier à l'étranger et à l'étrangère – que nous sommes tous et toutes, comme l'a rappelé la représentante du groupe socialiste – représentent assurément une force et une qualité essentielle de notre ville. Diverses manifestations en témoignent, et nous avons encore pu le constater ce week-end avec la fête des jeunes Tamils et une diversité de public dans notre bien nommée Maison du Peuple. L'abbé

Christophe Godel, présent à cette occasion, le confirmait, en montrant que cette qualité n'était pas réservée aux communautés étrangères, mais qu'elle s'adressait à l'ensemble des communautés de la ville, comme l'a dit la représentante des Vert-e-s : religieuses, culturelles, sociales ou associatives.

Une tradition, mais peut-être, plus encore, une réalité à perpétuer, comme nous le faisons aujourd'hui avec les Ukrainiens et les nombreux réfugiés nouvellement arrivés. Une force que nous devons entretenir, indépendamment de nos visions ou de nos appartenances politiques, comme toutes vos interventions l'ont bien démontré.

Ce rapport avait été promis pour la fin de la législature lors de la constitution du poste. Avec le panorama présenté, nous espérons lever ainsi définitivement les quelques doutes qui se faisaient alors entendre. Un panorama que je ne vais pas reprendre dans son entier, rassurez-vous, puisque j'estime le rapport complet, voire très complet. Et heureusement que je ne suis pas parti au XI^e siècle, comme la représentante du groupe socialiste... *[Ndlr : rires de l'assemblée]*

Enfin, en relisant vos interventions de mai 2021, les craintes exprimées en termes d'épuisement et d'efficacité, ou la crainte que ce poste ne soit qu'une « goutte d'eau dans la mer » – comme l'avait dit le représentant du PLR – peuvent aujourd'hui largement être levées.

Il a fallu prioriser et focaliser nos efforts sur quelques domaines phares. Toutefois, cette goutte d'eau s'est transformée en ruisseau, puis en rivière, pour fédérer les acteurs de l'intégration, et réaliser ensemble ce que l'on fait si bien dans notre ville – comme cela a aussi été relevé à l'occasion d'autres rapports : des merveilles avec peu de choses, grâce aux collaborations, aux échanges, qui font que les forces se démultiplient. Ici, pour favoriser l'intégration de chacun-e, renforcer le sentiment d'appartenance et tout mettre en œuvre pour que chacun-e puisse contribuer à notre société.

Le poste joue ainsi pleinement son rôle de coordinateur, de mise en réseau et d'expertise dans les domaines de l'intégration et de la cohésion sociale, ce qui représente, *in fine*, l'objectif visé. En deux ans, de nombreux projets ont vu le jour, dont l'accueil des nouveaux arrivants au LOCAL. Celui-ci nous paraît particulièrement emblématique, puisqu'il offre un accueil personnalisé aux nouveaux arrivants, afin de les orienter dans les méandres de notre ville et de répondre aux questions précises qu'ils se posent.

S'agissant d'un projet pilote, il s'adresse, en premier lieu, aux réfugiés et aux Ukrainiens, mais notre volonté est bien de répondre à l'ensemble des personnes qui en feraient la demande. Les autres projets, tels que la carte citoyenne et l'antenne du Foyer de l'écolier – créée en collaboration avec la

Fédération africaine – sont autant de projets rassembleurs et – nous l'espérons – durables, à même de favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble.

Enfin, de nombreux projets qui se prolongeront dans les années à venir, notamment grâce aux fonds extérieurs qui complètent nos actions. En résumé, pour l'année dernière et l'actuelle : CHF 215'000.- du Canton et de la Confédération pour développer le LOCAL et la carte citoyenne, et CHF 210'000.- du COSM – pour les années 2023 à 2027 – pour des projets en lien avec le vivre-ensemble, la participation et la prévention des discriminations.

En conclusion, il s'agit aujourd'hui de tout faire pour que la diversité de notre population, plus cosmopolite que jamais – avec plus de 117 nationalités et plus de 30 % de population étrangère – coexiste de façon harmonieuse. Pour atteindre cet objectif, c'est-à-dire que la diversité soit une véritable richesse, source d'échanges et de dialogue et non un champ de tensions et de conflits – comme le dit Kofi Annan dans sa belle phrase, citée en préambule du rapport – nous nous réjouissons de poursuivre dans la voie des cinq axes de notre politique d'intégration, pour un vivre-ensemble respectueux de chacun-e, cela avec la nouvelle Commission des naturalisations, des agrégations et *de l'intégration*.

J'en viens maintenant aux différentes questions, en commençant par celle qui concerne la carte citoyenne, évoquée par le POP. Nous souhaitons vraiment que cette carte se greffe sur l'application Abeille – développée par les services de mon collègue Théo Huguenin-Elie – qui rassemble déjà de nombreux adeptes. Dans cette phase pilote, l'application donnera des informations sur la personne, intégrera aussi d'autres cartes – comme celles de la bibliothèque ou de la ludothèque – et permettra d'offrir des bons ou des réductions pour tel événement sportif, culturel ou social. Des collaborations se développent aussi avec d'autres acteurs, pour renforcer l'accessibilité et le vivre-ensemble que nous visons.

Un projet peut-être un peu simplifié par rapport à certaines cartes citoyennes développées dans d'autres villes, comme à Zurich. Néanmoins, l'objectif de cette première phase est vraiment de créer une adhésion autour de la carte, tant au sein de la population que des sans-papiers, pour éviter – ce qui est vraiment l'objectif – toute stigmatisation, un problème que nous avons aussi rencontré, et que d'autres vivent ou ont rencontré dans leurs expériences. Nous étudierons par la suite quelques développements en lien avec les besoins fondamentaux des sans-papiers, qui étaient les préoccupations des motionnaires.

J'en viens au deuxième élément évoqué par le POP : l'Ukraine. Les contacts avec les autorités et les services cantonaux ont été nombreux pour faire

comprendre la situation que l'on vivait sur le terrain, surtout du point de vue de l'intégration des élèves, avec plus de la moitié des élèves ukrainiens du canton présents dans notre ville. Ce qui est encore le cas à ce jour.

Aujourd'hui, les problèmes d'apprentissage et d'intégration de ces élèves restent un véritable défi pour la direction et les enseignants, compte tenu, en particulier, de l'incertitude qui demeure très présente quant à leur avenir ici ou en Ukraine. Pour l'heure, nous faisons véritablement le maximum pour favoriser leur intégration à l'école et au sein de la collectivité, avec, notamment, une séance organisée en novembre avec l'ensemble de la population ukrainienne de notre ville.

Un assistant socio-éducatif va aussi être prochainement engagé par le Canton – par le COSM – en soutien aux cercles scolaires. Par contre, malheureusement pour nous, il est difficile d'imaginer que cette seule personne, oeuvrant dans les trois villes du canton, puisse véritablement répondre à l'entier de nos attentes en matière d'intégration. Néanmoins, c'est peut-être un premier pas qui – nous l'espérons – en appellera d'autres. Un projet a aussi été déposé au COSM pour financer un poste d'éducateur aux Endroits, où des efforts particuliers doivent, selon nous, être consentis.

Concernant la question du groupe socialiste sur la nature des discriminations, les discriminations au travail sont malheureusement une réalité, y compris dans notre administration, comme toutes les enquêtes sur le sujet en témoignent. Pour rappel, dans le sillon du Canton, la Ville a mené, en 2022, une enquête avec l'Université pour mesurer la diversité, mais aussi les discriminations au sein de notre administration : 25 % des participants ont indiqué avoir subi ou ressenti une discrimination au cours des 24 derniers mois précédant l'enquête. Il s'agit de discrimination ressentie ou vécue selon l'expérience et la perspective de la personne touchée, ce qui ne correspond pas forcément à une définition légale.

Les principaux motifs sont, par ordre d'importance : le genre, l'âge, l'origine, la langue, le choix vestimentaire, le poids, ainsi que d'autres éléments, comme les caractéristiques physiques, la religion, le handicap ou l'orientation sexuelle.

Rappelons que, dans d'autres enquêtes, ces chiffres apparaissent encore plus élevés que chez nous, ce qui est plutôt positif pour notre administration, même si nous prenons évidemment ces résultats très au sérieux, avec la volonté de les diminuer, notamment au travers du Groupe diversité, qui s'est mis en place et qui devra proposer des pistes à même de prévenir ces discriminations.

Il s'agit de penser les changements structurels que nous vivons, et d'avoir, *in fine*, une administration plus égalitaire et ouverte à la diversité. Le groupe

est piloté conjointement par le Service de l'intégration et le Service des ressources humaines, avec le concours d'autres services et, peut-être, d'experts externes.

Le groupe fera l'inventaire de ce qui existe pour le valoriser et, au besoin, le renforcer. Il tentera d'identifier les lacunes, ainsi que les actions complémentaires à mettre en œuvre, dans un esprit que nous voulons véritablement positif, agile et dynamique.

S'agissant des questions des Vert'libéraux : « Le mandat pour la réalisation de la carte citoyenne sera-t-il confié à une entreprise chaux-de-fonnière ? » Evidemment, c'est notre volonté. Aujourd'hui, c'est l'entreprise VNV qui pilote le projet.

Concernant la question plus vaste sur la crise migratoire, je ne répondrai pas à l'entier, mais, comme vous le savez, la Suisse est directement impactée par les différentes routes migratoires. Vous avez vu que la Suisse a mis en place un système de surveillance accrue aux frontières, tout comme d'autres pays, ce qui limite les arrivées. La Suisse est aussi souvent un pays de passage.

Toutefois, pour répondre véritablement et précisément à votre question sur l'origine et le nombre de migrants arrivant à La Chaux-de-Fonds, les chiffres devraient arriver bientôt. Toutefois, ce que l'on peut dire aujourd'hui, c'est qu'au niveau national, les chiffres sont ceux de la crise migratoire de 2013-2014, signe que la situation internationale est tendue, et que la Suisse est connectée à ces réalités géopolitiques. Nous prêtons attention à la bonne intégration de ces personnes, notamment à l'école, ce qui est essentiel pour éviter des conflits. Concernant l'Ukraine, en particulier, dont sont principalement issues ces personnes, l'impact est direct. Je vous donne les chiffres de ce début janvier pour notre ville : 539 personnes ukrainiennes et 117 élèves. Vous connaîtrez prochainement les autres chiffres.

Le groupe PLR n'avait pas de question et a affirmé qu'il avait pris la bonne décision, ce dont je conviens aussi.

Pas de question non plus du côté des Vert-e-s, mais vous évoquiez la nécessité d'un soutien administratif. Oui, probablement. Néanmoins, il s'agit pour nous, au vu des décisions qui ont été prises lors du budget, de réfléchir à la meilleure façon de répartir les EPT. Toutefois, pour l'heure, nous essayons globalement de travailler avec les effectifs en place.

Merci à tous de prendre acte du rapport, de valider notre politique et d'adopter le règlement de la Commission des naturalisations, des agrégations et – dès aujourd'hui – de l'intégration. L'UDC a dit que c'était fondamental : merci également.

Séance du 30 janvier 2024

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Ilinka Guyot**, soumet au vote le **règlement de la Commission des naturalisations, des agrégations et de l'intégration**, lequel est accepté à l'unanimité.

Le Conseil général accepte à l'unanimité de prendre acte du **rapport d'information 23.069** relatif à la politique d'intégration de la Ville de La Chaux-de-Fonds et à l'élargissement des prérogatives de la Commission des naturalisations et agrégations.

24.004 – Interpellation urgente des groupes des Vert-e-s et POP : « Locaux vides et initiatives collectives »

Suite à l'occupation par des Chaux-de-Fonnières-ières du bâtiment inoccupé à la rue de la Ronde numéro 3 depuis jeudi 18 janvier dernier, les groupes POP et Vert déposent cette interpellation urgente.

Développement :

Sachant que, d'une part, de nombreux locaux et logements de notre ville sont vides alors que des constructions se multiplient, et que, d'autre part, des collectifs composés de personnes dynamiques, altruistes, créatives et joyeuses souhaitent pouvoir valoriser des locaux inutilisés, afin d'en faire des espaces autogérés consacrés aux rencontres, à la solidarité, aux échanges de savoirs et d'activités, le tout à prix libre ou gratuit et au bénéfice de la population de notre ville, nous souhaitons avoir l'avis du Conseil communal. Ce dernier peut-il nous dire :

- s'il pourrait mettre à la disposition de tels collectifs d'intérêt public des locaux inoccupés et centrés en ville, lui appartenant ; on voit que le LAC, depuis qu'il a été excentré n'arrive plus à assurer tous ses objectifs,
- s'il imagine prévoir des incitations, voire des pressions, par exemple avec droit de préemption, pour que des locaux privés vides ne le restent pas indéfiniment,
- s'il serait prêt à être médiateur entre l'Office des faillites, le propriétaire et le collectif, afin d'être dans une dynamique de dialogue constructif,
- s'il envisage des soutiens, sous forme de locaux, de conseils ou autre, pour de nouvelles initiatives collectives,
- s'il envisage, à l'instar de la Ville de Bienne, de créer une plateforme ou un autre outil permettant de mettre en lien des propriétaires de locaux vides et de potentiel-le-s utilisateurs-trices ?

Nous sommes en effet convaincu-e-s que la Ville peut apporter sa contribution – à l’instar de notre voisine biennoise – à cette problématique, tout en sachant que « *L’occupation d’un local vacant permet l’émergence d’initiatives culturelles et sociales innovantes dont les activités ont un effet dynamisant pour les commerces alentour.* » [Ville de Bienne, janvier 2024, [Utilisation temporaire d’un espace vacant – Ville de Bienne \(biel-bienne.ch\)](#)]

Une telle initiative aurait des effets positifs et gagnant-gagnant pour toutes et tous, propriétaires, occupant-e-s, commune et commerce. Elle s'inscrirait également parfaitement dans la nouvelle dynamique voulue par le Conseil communal lors de cette législature.

Béatrice Thiémard-Clémentz

La présidente, **Mme Ilinka Guyot**, soumet préalablement l'acceptation du caractère d'urgence au Conseil communal.

M. Théo Bregnard, conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Plusieurs questions sont générales et ne présenteraient pas une urgence. Néanmoins, il y a quand même une partie de l'interpellation qui porte sur notre position, à laquelle nous pourrions répondre. Aussi, nous ne sommes pas fondamentalement convaincus que l'urgence est nécessaire, mais une partie de l'interpellation peut nous décider à accepter l'urgence.

La présidente, **Mme Ilinka Guyot**, soumet donc l'acceptation du caractère urgent au Conseil général. Personne ne s'y opposant, elle donne la parole à l'auteure de l'interpellation pour son développement.

Mme Béatrice Thiémard-Clémentz, Les Vert-e-s : Comme vous avez pu le lire et l'entendre dans la presse, un collectif de personnes chauds-de-fonnières occupent un local privé afin de faire bouger les choses au niveau associatif et culturel.

La manière d'agir n'est pas celle que nous privilégions, mais nous ne pouvons pas ignorer la demande légitime qui est derrière celle-ci. Je me permets donc de rappeler les questions que vous avez reçues. Le Conseil communal peut-il nous dire :

- s'il pourrait mettre à la disposition de tels collectifs d'intérêt public des locaux inoccupés et centrés en ville, lui appartenant ; on voit que le LAC, depuis qu'il a été excentré, n'arrive plus à assurer tous ses objectifs,
- s'il imagine prévoir des incitations, voire des pressions, par exemple avec droit de préemption, pour que des locaux privés vides ne le restent pas indéfiniment,
- s'il serait prêt à être médiateur entre l'Office des faillites, le propriétaire et le collectif, afin d'être dans une dynamique de dialogue constructif,
- s'il envisage des soutiens, sous forme de locaux, de conseils ou autre, pour de nouvelles initiatives collectives,
- enfin, s'il envisage, à l'instar de la Ville de Bienne, de créer une plateforme ou un autre outil permettant de mettre en lien des propriétaires de locaux vides et de potentiel-le-s utilisateurs-trices ?

Nous avons la chance, à La Chaux-de-Fonds, d'avoir des jeunes qui se soucient de l'intérêt collectif. Une telle initiative aurait des effets positifs et gagnant-gagnant pour toutes et tous : propriétaires, occupant-e-s, commune et commerces. Elle s'inscrirait également parfaitement dans la nouvelle dynamique voulue par le Conseil communal de cette législature.

M. Théo Bregnard, conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Nous pouvons comprendre que l'occupation de locaux vides au centre-ville par un collectif défendant un projet social et culturel suscite des

questions. Néanmoins – vous l'avez dit aussi – vous comprendrez aisément que nous ne pouvons pas soutenir ce projet hors de toute légalité, d'autant plus que nous ne sommes guère dans la situation que connaissent d'autres villes, notamment en matière de logements. Enfin, en préambule, sachez encore que votre interpellation au Conseil communal précède celle du collectif. Dès lors, je répondrai à vos questions, mais, pour l'heure, nous n'avons reçu aucune demande de leur part.

Première question : *Le Conseil communal pourrait-il mettre à la disposition de tels collectifs des locaux inoccupés et centrés en ville lui appartenant ?*

Je crois qu'il est important de dire – mais vous le savez tous – que notre Ville s'engage déjà activement – très activement – pour soutenir les différentes associations ou collectifs de la ville. Ils sont véritablement nombreux, aujourd'hui, à bénéficier de locaux appartenant à la Ville : ce sont des institutions comme le TPR, avec Beau-Site et l'Heure bleue, le Temple-Allemand, Bikini Test, QG, ou d'autres lieux peut-être plus modestes, comme les locaux de l'Inter-du-Mitan, au parc Gallet, ou l'appartement d'Yves Velan, qui accueille aujourd'hui un écrivain, David Lopez – vous l'avez peut-être entendu à la RTS dimanche – qui viendra nous parler lors du festival Mille fois le Temps. Il y a encore d'autres projets, comme le LAC, bien sûr, que vous évoquez, et pour lequel nous nous sommes largement investis par le passé. Toutefois, leur démarche était très différente, car ils s'étaient eux-mêmes approchés des propriétaires et avaient trouvé un accord avec ceux-ci.

Après leur départ de l'Hôtel-de-Ville, nous nous étions aussi engagés pour prolonger le projet, et c'est ainsi que nous leur avons trouvé les locaux actuels. Peut-être ceux-ci étaient-ils un peu éloignés du centre-ville pour les projets qu'ils développaient, mais ils étaient – en tout cas au départ – très satisfaits.

Dans d'autres domaines, nous défendons aussi le FabLab, pour lequel nous avons mis des locaux à disposition, de même que pour la Circulaire, lesquels favorisent aussi, à notre sens, le vivre-ensemble et les rencontres mentionnées dans votre interpellation. Ils favorisent également cet effet gagnant-gagnant que vous évoquez.

Enfin, d'ici un mois – comme indiqué lors de la séance du budget en réponse à M. Courvoisier – vous pourrez venir découvrir une nouvelle venue à La Chaux-de-Fonds : la Villa Numa, que nous avons développée, avec ses résidences d'artistes, qui doivent vraiment permettre de renforcer et de dynamiser les échanges culturels et sociaux au sein de notre ville.

Tous ces projets nécessitent du temps pour être bien pensés, bien organisés. Ils nécessitent aussi, parfois, des subventions. De ce point de

vue, la Ville ne peut pas les multiplier, d'autant plus que les locaux inoccupés nous appartenant sont peu nombreux et ne répondent pas toujours aux demandes, notamment quant aux questions de voisinage, d'espaces disponibles, de normes, etc. Nous pensons aussi que les initiatives privées ont toute leur place dans l'espace culturel et alternatif de notre ville. Je vous passe les nombreuses associations qui créent et qui font la richesse de celle-ci.

Deuxième question : *Est-ce que nous imaginons des incitations, voire des pressions, avec droit de préemption, pour que des locaux privés vides ne le restent pas indéfiniment ?*

Vous le savez certainement, notre Constitution garantit la propriété, qui permet à un propriétaire de louer ou non son immeuble. La Ville a très peu de marge sur ces questions : il ne peut y avoir de droit de préemption que dans quelques rares cas bien précis, comme pour les immeubles protégés ou dans des secteurs stratégiques.

Nous pouvons donc *inciter*, comme le fait la Ville de Bienne, mais nous ne pouvons pas *obliger*, à part dans des situations très particulières que je ne développerai pas ici. Notre Ville et notre Canton n'ont pas de réglementation allant dans ce sens, et, comme je l'ai dit en introduction, il n'y a pas pénurie de logements qui pourrait justifier ce que l'on voit à Genève ou à Zurich.

Cela dit, les discussions existent et sont nombreuses avec les gérances, pour tenter de dynamiser le centre-ville et d'améliorer notre taux de vacance, qui tend d'ailleurs à diminuer, pour s'établir à 3,53 % en juin 2023. En comparaison, il est, par exemple, à 4,29 % au Locle et 4,89 % à Delémont, alors qu'il est un peu plus bas dans d'autres villes, soit 1,8 % à Bienne ou Fribourg et 0,9% à Neuchâtel. Il est à 0,06 % à Zurich, si je ne me trompe pas, où ce type d'initiative est peut-être davantage légitime.

Troisième question : *Est-ce que nous envisageons des soutiens, sous forme de locaux, de conseils, ou autre, pour de nouvelles initiatives collectives ?*

Je l'ai dit, les soutiens sont nombreux, notamment pour la Villa Numa. Prenez vos agendas et notez que l'inauguration aura lieu le 7 mars. Il s'agit pour nous de voir comment ce lieu renforce la dynamique que nous souhaitons insuffler. C'est surtout dans ces projets que nous nous investissons.

Les Affaires culturelles ont aussi aidé différentes associations dans leurs recherches de lieux, comme pour l'association Burning Sound, qui s'installera prochainement à l'Usine électrique avec Ton sur Ton. Nous avons aussi proposé des collaborations avec l'école et d'autres acteurs.

Enfin, quatrième question, et c'était peut-être celle qui était urgente : *Serions-nous prêts à être médiateurs entre l'Office des faillites, le propriétaire et le collectif ?*

Sans entrer sur le terrain de la qualité ou de la légitimité du projet, vu que nous ne le connaissons pas : le bâtiment a fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire et il n'est pas imaginable d'aller négocier un prêt à usage avec l'Office des poursuites, alors même que des créanciers attendent d'être indemnisés. J'espère que vous en serez convaincus.

Dernière question : *Envisageons-nous, à l'instar de la Ville de Bienne, de créer une plateforme ou un autre outil, permettant de mettre en lien des propriétaires de locaux vides et de potentiels utilisateurs ?*

Je ne sais pas si vous le savez, mais nous tenons à jour une liste de locaux industriels et commerciaux, qui se trouve en ligne sur notre site. La Ville de Bienne ne fait pas fondamentalement autre chose, mais nous pourrions voir si nous arrivons à prendre quelques idées pour renforcer ces liens. Propriétaires et associations peuvent donc se rencontrer aujourd'hui déjà au travers de cet outil. Aussi, nous ne voyons pas de véritable intérêt à aller au-delà de cette liste, d'autant plus que, comme je l'ai dit, notre taux de vacance tend à s'améliorer et est, somme toute, raisonnable.

J'espère avoir ainsi globalement répondu à vos questions, à défaut d'avoir donné entièrement satisfaction à votre interpellation.

La présidente, **Mme Ilinka Guyot**, demande à l'interpellatrice son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

Mme Béatrice Thiémard-Clémentz, Les Vert-e-s : Je remercie M. le conseiller communal de sa réponse que je relaierai auprès du collectif. Je verrai ce qu'il y a lieu de faire pour qu'il y ait un contact entre vous et les membres du collectif.

23.052 – Projet d'arrêté du groupe PLR modifiant le règlement sur les taxes et émoluments de la Ville de La Chaux-de-Fonds (suppression de la taxe sur les spectacles pour les actrices et acteurs locaux)

Le Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds,

arrête :

Article premier.- Le règlement sur les taxes et émoluments, du 28 septembre 1992, est modifié comme suit :

Art. 29 alinéa 1

La taxe sur les spectacles est perçue conformément à l'Arrêté du Conseil général du 21 février 1996 relatif à la perception d'une taxe sur les billets de spectacle.

Art. 29 alinéa 2 (nouveau)

Sont exempts de la taxe sur les spectacles les associations et clubs culturels ou sportifs établis en ville de La Chaux-de-Fonds.

Art. 2.- Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Cédric Haldimann

En préambule, la présidente, **Mme Ilinka Guyot**, donne lecture de **l'art. 64** du règlement général :

¹(...) ; il [*le projet d'arrêté ou de règlement*] est mis en discussion générale, puis le Conseil général se prononce sur l'entrée en matière.

²Si cette dernière est votée, le Conseil général peut proposer au Conseil communal la discussion immédiate en second débat.

³Si le Conseil communal refuse, le Conseil général peut alternativement renvoyer le projet :

- a) au Conseil communal pour étude et rapport ;
- b) à une commission chargée de l'étude de cet objet particulier.

⁴Dans l'hypothèse du renvoi en commission, le Conseil communal peut assister *in corpore* aux séances de celle-ci, présenter un rapport à la commission sur le même objet, et joindre un rapport à celui de la commission à l'attention du Conseil général.

M. Maël Iseli, PLR : Je vais être assez bref dans le développement de ce projet d'arrêté tant il me semble clair. Il s'agira plutôt de convaincre et de trouver une majorité pour l'entrée en matière.

La Chaux-de-Fonds fait encore partie des rares communes à percevoir une taxe sur les spectacles : Neuchâtel, Fribourg ou Genève l'ont déjà totalement abrogée. Nous proposons ici un entre-deux, car nous comprenons la volonté du législateur dans le fondement de cette taxe.

Historiquement, la taxe sur les spectacles permettait de percevoir un impôt sur les troupes itinérantes ayant une activité économique temporaire sur le territoire communal. Elle reste donc justifiée pour les organisateurs d'événements externes à la commune, comme taxe de passage.

En revanche, nous pensons qu'elle l'est beaucoup moins pour les associations ou clubs locaux qui font vivre la commune au quotidien. C'est pourquoi nous demandons d'exempter de cette taxe sur les spectacles les associations et clubs culturels et sportifs établis à La Chaux-de-Fonds.

En effet, les associations sportives ou culturelles organisant des spectacles payants doivent aujourd'hui verser une taxe de 10 % du prix brut du billet. Ce prélèvement demande un travail administratif, tant de la part de la commune que de l'organisateur, qui pourrait alors être drastiquement réduit si les actrices et acteurs locaux n'étaient plus soumis à cette taxe.

Nous constatons d'ailleurs que les organisations ou manifestations avec un modèle économique de rentabilité sont péjorées par cette taxe, définie selon le prix du billet, au contraire des organisations ou manifestations sursubventionnées qui peuvent se permettre des entrées à tarif très avantageux où la taxe n'atteint pas le seuil de résistance. Cette taxe est donc injuste et cela devrait interpeller les élus et élues que nous sommes.

A titre d'exemple, si l'on prend la subvention qui est accordée au TPR, d'environ CHF 1'140'000.-, cela représente environ CHF 95.- par billet. Cela veut dire que la taxe qui devrait être facturée à chaque spectateur du TPR se chiffrerait à CHF 9,50 par billet.

Comme cette taxe est faite sous forme de subvention, elle n'a pas lieu d'être. Par contre, pour des organisateurs comme Evaprod ou le HCC, sur le prix du billet qu'ils doivent eux-mêmes « financer » avec un modèle de rentabilité économique, sur les CHF 30.- d'entrée aux matchs du HCC – ou CHF 50.- pour une place assise – ils paient CHF 5.- qu'ils doivent reverser à la commune. Dans ce cas-là, pour le TPR, cela représenterait quand même CHF 9,50 de plus par ticket qu'il faudrait payer.

Pour illustrer mes propos, le HC La Chaux-de-Fonds, qui accueille des milliers de personnes par semaine durant la saison, contribue à plus de 50 %

des montants perçus par la commune aux associations et clubs locaux, avec cette taxe sur les spectacles. Lors de ses plus belles saisons, il paie près de CHF 100'000.- de taxe, alors même que la subvention annuelle qu'il perçoit se monte à CHF 50'000.-.

De plus, pour toutes ces organisatrices et tous ces organisateurs, les charges augmentent depuis ces dernières années, d'autant plus avec l'obligation d'utiliser maintenant la vaisselle réutilisable. Ceci dit sans la remettre en cause, bien entendu. Les manifestations qui accueillent des milliers de personnes par semaine sont encore plus sujettes à ces augmentations ou, du moins, y sont confrontées plus souvent. Aidons-les par la suppression de cette taxe, dont ils sont, pour les mêmes raisons, de grands contributeurs.

Ainsi, les organisateurs d'événements locaux bénéficieront de la totalité des recettes qu'ils génèrent par leur investissement. Inutile de rappeler que toutes ces manifestations, culturelles ou sportives, subventionnées ou non, jouent un rôle important sur le dynamisme souhaité et attendu pour notre région. La Ville se doit donc de les soutenir et de les encourager dans la création d'événements.

M. Mathias Gautschi, PS : Le groupe socialiste s'opposera catégoriquement à cet objet.

Nous avons affaire ici à un exemple caractérisé de politique des caisses vides : on supprime une taxe – tout ou partie – sans se soucier de l'autre côté de l'équation, donc les moyens à disposition pour la Ville. Même s'il s'agit de CHF 100'000.-, suivant les propositions de mon préopinant, ou de CHF 200'000.- selon le budget 2024 de la Ville relatif à cette taxe sur les spectacles, ce montant suffit pour de longues arguties lors de la séance du budget ou d'autres discussions. Le groupe socialiste refuse de voir cette taxe purement et simplement supprimée à terme, cela consistant à commencer par déshabiller Paul et continuer en déshabillant Jacques.

Sous couvert de simplifier la vie des organismes locaux à but non lucratif, on enlève, mine de rien, 70 % des rentrées liées à la taxe, soit CHF 140'000.- sur les CHF 200'000.- dont je parlais précédemment.

La seule entité privée et commerciale – en plus des organisateurs externes – Cinepel SA, représente environ 30 % du reste de la taxe. Supprimer cette somme, tout ou partie, reviendrait donc à retrancher, de fait, le montant des subventions sportives et culturelles. On parle de subventions en argent, mais également de subventions en nature. Les gratuités ou les prix subventionnés des infrastructures devraient être revus : je pense, par exemple, aux heures de glace – qui ne sont pas incluses dans les CHF 50'000.- dont vous parlez –

à l'entretien, à la sécurité ou aux subventions pour les manifestations culturelles. Celles-ci devraient être revues ou diminuées.

S'agissant de la Ville de Neuchâtel, dont je vais prendre l'exemple ici concernant la suppression de la taxe sur les spectacles en 2013, le Conseil général de Neuchâtel, lorsqu'il a supprimé la taxe, s'est engagé directement à verser des subventions annuelles, notamment pour les entités relevant du cinéma. Ceci pour compenser le fait que Cinepel ne payait plus la taxe. Cela ne serait pas le cas ici, selon la proposition du PLR.

Cette société louait purement et simplement ses salles aux associations à but non lucratif – par exemple, le NIFFF, la Lanterne magique ou Passion Cinéma – en leur laissant le soin de demander des subventions à la Ville pour financer la location. La Chaux-de-Fonds n'a pas ces moyens supplémentaires.

C'est pour cela que nous avons lancé, pratiquement en même temps, une contre-proposition sous forme de motion, qui sera discutée tout à l'heure. Je m'arrêterai là avant de défendre la motion.

M. Pascal Kaufmann, PVL : A votre bon cœur, messieurs dames ! Le projet d'arrêté modifiant le règlement sur les taxes et émoluments a fait l'objet d'une pesée d'intérêts sur la balance du groupe PVL. Car il faut bien le reconnaître, il priverait la Ville d'un revenu non négligeable dans une situation où celle-ci doit souvent faire des efforts de contorsionnisme pour aider financièrement telle ou telle institution ou association.

Néanmoins, je crois qu'il faut savoir vivre avec son temps et accepter qu'une taxe établie dans un contexte donné à une certaine époque n'est plus la panacée dans une période comme aujourd'hui, où tout l'art de la vie associative s'est complexifié.

Déjà démunies face au manque de bénévolat, les sociétés et associations se voient confrontées à l'explosion toujours plus lourde des charges, notamment liées à la sécurité et aux aspects de toutes sortes de normes ou d'obligations. Par rapport à cela, être dispensées de la taxe serait alors un juste retour des choses, tout au bénéfice du théâtre de leur activité, qu'il soit sportif ou culturel.

D'autre part, l'arrêté ne réduirait pas à zéro l'apport financier, puisqu'il n'exempte pas les associations non établies en ville et les cinémas, par exemple. D'ailleurs, les services concernés devraient sans doute statuer sur le sort des cas particuliers qui existeraient.

La plupart des villes de Suisse romande ont déjà renoncé à cette taxe, et elle n'a plus cours dans la communauté européenne, si d'aventure, un jour, nous devons nous en rapprocher. Mais cessons de rêver et venons-en à

l'argument qui a fait pencher la balance en faveur de l'arrêté, et qui serait celui d'une meilleure légitimité face à la pratique des collectes au chapeau.

En effet, en toute légalité et pour le bonheur de ceux qui en bénéficient, qui font aussi vivre la ville, des sommes importantes échappent à toute perception sous le nez de l'institution y relative, ceci même lors de manifestations d'envergure soutenues ou non par la Ville.

A ce titre, le projet aurait le grand mérite de réduire un certain malaise et de traiter de façon équitable tous les acteurs des associations culturelles et sportives. Une politique de transparence, en somme, qui témoignerait de la volonté de rayonnement voulu par notre cité.

Aussi, pour le projet d'arrêté : à votre bon cœur, messieurs dames ! Le PVL, en tout cas, mettra son vote dans ce chapeau-là, et ne s'opposera pas à l'entrée en matière.

M. Jonathan Marty, Le Centre : Le groupe du Centre a analysé attentivement le projet d'arrêté du groupe PLR relatif à la suppression de la taxe sur les spectacles pour les actrices et acteurs locaux.

Tout d'abord, le groupe du Centre tient à préciser que ce n'est pas le règlement sur les taxes et émoluments de la Ville de La Chaux-de-Fonds – qui date, lui, du 23 décembre 1992 – qui prévoit une taxe sur les spectacles, mais bien l'*arrêté* du Conseil général du 28 septembre 1992, qui prévoit, à son art. 29, une taxe sur les spectacles et émoluments. Il y a là une erreur au niveau du texte concerné, car l'art. 29 du règlement ne concerne pas cela du tout.

Sur le fond, le groupe du Centre partage l'avis du groupe PLR de supprimer la taxe sur les spectacles prélevée par le biais des billets de spectacle aux associations et clubs culturels et sportifs établis en ville de La Chaux-de-Fonds.

Se pose, bien sûr, la question du bien-fondé de créer cette distinction entre les associations établies en ville de La Chaux-de-Fonds et les associations externes. Toutefois, une telle distinction se justifie, car les associations établies en ville de La Chaux-de-Fonds apportent davantage directement à la collectivité, que ce soit éventuellement en impôts, mais en tout cas par la consommation dans notre ville. Cela pourrait également pousser de nouveaux clubs à s'installer en ville. Et nous avons finalement le droit de donner ce coup de pouce important à notre vie culturelle et sportive locale.

Cette taxe d'un montant de 10 % du prix brut du billet est élevée, mais les recettes qu'elle apporte à la commune ne sont pas gigantesques. Sa suppression partielle serait donc supportable.

Le groupe du Centre insiste sur l'importance du sport et de la culture, et de son accès à tous. Supprimer partiellement cette taxe aurait un impact positif sur les associations et les clubs, ainsi que sur la population, qui verrait le prix des billets diminuer. Le groupe du Centre accepte donc l'entrée en matière.

Mme Béatrice Thiémard-Clémentz, Les Vert-e-s : Nous remercions le groupe PLR et le groupe socialiste – avec la motion – d'avoir soulevé ce point qui mérite notre attention : il permet de réfléchir aux objectifs de certaines décisions antérieures, afin d'étudier et d'actualiser le sens que l'on prête à ces décisions.

Au vu des arguments de chacun et chacune, nous privilégions la dynamique de toujours nous remettre en question et, surtout, de promouvoir l'accès à la culture et au sport pour le plus grand nombre.

Nous sommes d'accord d'entrer en matière sans discussion immédiate, avec le renvoi du projet au Conseil communal, pour qu'il le soumette en commission ad hoc.

Concernant la motion, nous demanderons aussi au Conseil communal de réfléchir et de proposer, en un lieu plus approprié, une démarche constructive pour attribuer le fond encaissé par la taxe.

M. Ludovic Gerber, UDC : Le groupe UDC a pris connaissance du projet d'arrêté avec attention et intérêt.

Nous sommes favorables à la proposition d'abolition de cette taxe. L'UDC défend depuis longtemps une politique contre les taxes pour les citoyens et les entreprises. Nous croyons fermement que les taxes excessives peuvent entraver la croissance économique et la liberté individuelle.

Dans le cas spécifique des acteurs et sportifs locaux, il est important de soutenir et de promouvoir leur contribution à la vie culturelle et sportive de notre ville. En supprimant cette taxe, nous facilitons leur accès à la scène et encourageons leur développement artistique et sportif.

En conclusion, comme vous l'aurez compris, notre groupe acceptera à l'unanimité le projet d'arrêté proposé.

M. Karim Boukhris, POP : Globalement, le groupe POP partage l'avis du groupe socialiste concernant ce projet d'arrêté. Je ne vais pas répéter ici les arguments qui ont déjà été développés par mon préopinant socialiste, mais il y a une discussion qui doit avoir lieu sur ce que nous voulons faire de cette taxe.

Nous parlons ici, *grosso modo*, de CHF 140'000.-, selon le chiffre qui a été articulé. Ces CHF 140'000.- qui seraient supprimés seraient, d'une manière

ou d'une autre, récupérés par des réductions de subventions. On a parlé des CHF 50'000.- de subvention du HCC, grand fournisseur de la taxe sur les spectacles. Néanmoins, cela a été évoqué, le HCC bénéficie d'une infrastructure, à des tarifs inconnus par ailleurs.

Si le HCC devait vendre ses billets en prenant en compte l'ensemble de ses coûts, ce serait également beaucoup plus cher. Le HCC est-il sursubventionné ? C'est quand même un terme difficile à entendre, il faut le dire. Le HCC ne prend pas en compte ses heures de glace, qui ne lui coûtent rien. Ce sont des montants très importants, beaucoup plus que la subvention qui lui est versée directement.

On a mis en opposition les spectacles où des billets sont vendus par rapport aux spectacles où l'entrée est au chapeau. Ces derniers échappent à la taxe sur les spectacles. Les spectacles au chapeau – je ne parle pas de la Plage, mais de petits spectacles – sont souvent les seuls où le coût du spectacle est payé par les spectateurs. C'est à peu près le seul endroit où cela existe.

Même chez les fournisseurs de spectacles que sont les cinémas, par exemple, quand vous allez voir une mégaproduction hollywoodienne, le prix du billet est trop élevé. Vous devriez pouvoir le payer moins cher : avec le public qui rentre, vous devriez payer... CHF 10.-, on va dire. Lorsque vous allez voir un film d'art et d'essai, pour lequel le public est beaucoup plus rare, le billet devrait être beaucoup plus cher. Même au sein d'une structure comme Cinépel, il y a une répartition entre ce qui est populaire et ce qui l'est moins.

Ce fonctionnement est partiellement bloqué si nous acceptons ce projet d'arrêté : nous allons enlever une taxe sur les spectacles versée par des spectacles ou activités sportives qui sont populaires et qui peuvent servir à soutenir justement ce qui ne l'est pas, ou qui l'est moins. Dans le cadre d'une politique culturelle et sportive, nous devons soutenir, nous devons subventionner ces activités pour qu'elles puissent exister. Les heures de terrain de football et autres, pour les autres clubs, ce sont des infrastructures que nous mettons à disposition – les piscines : même chose – et que nous ne facturons pas au coût que cela engendre pour la collectivité.

Il y a ici un effet de répartition, et c'est pour cela que nous nous opposons à ce projet d'arrêté : car c'est ébrécher ce système de répartition. Il faut que l'on puisse, par des activités populaires, financer les activités qui le sont moins, mais qui sont tout autant intéressantes. Ce sont elles qui doivent être soutenues.

Il fallait soutenir les *zinzins* qui ont commencé à faire des spectacles de rue à la place du Marché il y a une trentaine d'années... D'autres ont fait beaucoup d'essais, mais n'ont pas eu le même destin. Néanmoins, chaque

année, année après année, nous devons soutenir ce qui va émerger plus tard de la culture, des sports, et qui, aujourd'hui, n'a pas la popularité suffisante pour pouvoir vivre directement de ses propres revenus.

C'est pourquoi, le groupe POP va refuser ce projet d'arrêté et, globalement, la motion qui en était le pendant, ou l'atténuation. Nous espérons que l'entrée en matière de ce projet d'arrêté sera refusée, ainsi nous aurons clos la discussion.

Avant d'exprimer la position du Conseil communal, **M. Jean-Daniel Jeanneret**, président du Conseil communal, Économie, finances, action sociale et services internes, sollicite une suspension de séance.

UNE SUSPENSION DE SÉANCE EST ACCORDÉE.

M. Jean-Daniel Jeanneret, président du Conseil communal, Économie, finances, action sociale et services internes : Suite à vos prises de position respectives, le Conseil communal a souhaité échanger avant de vous donner la sienne.

Le Conseil communal s'opposera à l'entrée en matière de ce projet d'arrêté, considérant que si la question du devenir de la taxe sur les spectacles est une question légitime, sa suppression ne pourrait intervenir sans générer d'autres mesures budgétaires qu'il conviendrait d'examiner.

Aussi, une décision précipitée serait malvenue. Dans ce sens, le Conseil communal considère qu'une motion aurait été l'outil approprié pour traiter de cette question. En conséquence, nous vous demandons de refuser l'entrée en matière.

La parole n'étant plus demandée et la présidente, **Mme Ilinka Guyot**, relevant que **l'entrée en matière** est combattue, celle-ci est donc soumise au vote et **refusée par 20 voix contre 16 et 3 abstentions.**

23.054 – Motion du groupe socialiste : « Taxe sur les spectacles : non à l'abolition, oui à sa répartition ! »

La taxe sur les spectacles perçue par la Ville est actuellement reversée au budget général. Le groupe socialiste propose d'affecter désormais le produit de la taxe sur les spectacles à l'encouragement des activités culturelles et sportives. En effet, d'une part, les personnes qui fréquentent les manifestations visées par la taxe fréquentent également des infrastructures soutenues par la Ville – cela correspond à une contribution à leur entretien – d'autre part, les entités organisatrices sont, pour la plupart, soutenues également par des subventions.

Développement :

Remise en cause par les cinémas, contournée par les manifestations à prix libre, compliquée à mettre en œuvre, la taxe sur les spectacles mérite tout de même d'être maintenue, mais en étant plus logique dans son affectation, ceci pour répondre au souci de compréhension et de consentement à l'impôt.

Elle n'est pas compréhensible par la population, ni par les organisateurs-ices de spectacles, parce ces derniers-ères n'en perçoivent pas l'utilité. La compréhension et l'acceptation seraient tout autre si cette taxe était réinvestie (réaffectée), afin de promouvoir le sport et la culture, notamment auprès de certaines populations (les jeunes, les nouveaux arrivants, les familles à revenus très modestes, etc.). Il s'agirait donc de créer un cercle vertueux, la taxe servant finalement à amener davantage de publics vers le sport et la culture.

Plutôt que de se priver d'une recette, comme le propose le projet d'arrêté déposé par le PLR, nous proposons de la réinvestir en faveur de ceux qui la financent, mais avec une totale transparence et dans un but de promotion.

Le groupe socialiste demande donc au Conseil communal d'étudier :

- La création d'un fonds (ou d'un autre dispositif) alimenté par la taxe sur les spectacles, et qui permettrait de promouvoir le sport et la culture en faveur de certains publics et de soutenir certaines manifestations culturelles et sportives dans l'objectif d'aller vers une plus grande diffusion à tous les milieux.
La création de ce fonds ne devrait avoir aucune incidence, en termes de diminution, sur les subventions actuelles versées au sport et à la culture.

Mathias Gautschi

M. Mathias Gautschi, PS : Nous avons entendu que la taxe sur les spectacles était remise en cause par les cinémas, contournée par les manifestations à prix libre, compliquée à mettre en œuvre. Néanmoins, la taxe sur les spectacles mérite d'être maintenue, en étant plus logique dans son affectation, ceci pour répondre au souci de compréhension et de consentement à l'impôt, de la population et des organismes à but non lucratif de la ville.

Elle n'est pas compréhensible par la population, ni par les organisateurs-ices de spectacles, parce ces derniers-ères n'en perçoivent pas l'utilité. La compréhension et l'acceptation seraient tout autre si cette taxe était réinvestie – réaffectée – afin de promouvoir le sport et la culture, notamment auprès de certaines populations, par exemple les jeunes, les nouveaux arrivants, les familles à revenus très modestes, etc. Il s'agirait donc de créer un cercle vertueux, la taxe servant finalement à amener davantage de publics vers le sport et la culture. C'est cette idée de redistribution défendue par mon collègue tout à l'heure.

Plutôt que de se priver d'une recette, comme le propose le projet d'arrêté déposé par le PLR, nous proposons de la réinvestir en faveur de ceux qui la financent, mais avec une totale transparence et dans un but de promotion.

Le groupe socialiste demande donc au Conseil communal d'étudier la création d'un fonds – ou d'un autre dispositif – alimenté par la taxe sur les spectacles, qui permettrait de promouvoir le sport et la culture en faveur de certains publics, et de soutenir certaines manifestations culturelles et sportives, dans l'objectif d'aller vers une plus grande diffusion à tous les milieux. La création de ce fonds ne devrait avoir aucune incidence – nous insistons – en termes de diminution sur les subventions actuelles versées au sport et à la culture.

M. Jean-Daniel Jeanneret, président du Conseil communal, Économie, finances, action sociale et services internes : Le Conseil communal peut accepter cette motion du bout des lèvres, par le fait qu'il est effectivement pertinent de poser la question d'une affectation de la taxe sur les spectacles, celle-ci ne l'étant pas pour l'heure, alors que le principe même d'une taxe est d'être affectée. Cela dit, le Conseil communal ne se positionne pas quant au devenir de la taxe en elle-même, que ce soit sa suppression, sa diminution ou son augmentation, ou encore les modalités de sa perception.

La présidente, **Mme Ilinka Guyot**, s'enquiert d'éventuelles oppositions à l'acceptation de la motion par le Conseil communal.

M. Maël Iseli, PLR : On nous a expliqué que ce n'était pas possible d'accepter le texte précédent, retirer CHF 140'000.- étant complètement inconcevable pour M. Gautschi et le groupe socialiste. Ce que nous disions, c'était que cette diminution de recettes faisait que la Ville avait une perte supplémentaire de CHF 140'000.-.

Là, on nous dit que l'on ne touchera absolument pas aux subventions actuelles, que l'on reprend la taxe – ce n'est plus CHF 140'000.-, c'est CHF 200'000.-, soit la totalité – pour la distribuer dans un fonds. En fait, on accepte une perte supplémentaire pour la Ville de CHF 200'000.-. C'est donc

carrément de la malhonnêteté de défendre ce sujet juste après la défense du sujet précédent.

M. Karim Boukhris, POP : Je crois que nous sommes un peu partagés sur cet objet au sein du groupe. Je prends donc la parole en mon nom propre.

J'ai toujours un peu de la peine avec les fonds dédiés et les taxes affectées de manière stricte. Ces CHF 200'000.- rentrent dans les caisses communales : peut-être servent-ils à acheter une nouvelle ambulance, mais le fait est que les montants que nous percevons sont redistribués de manière multipliée, tant au sport qu'à la culture. Il ne nous paraît donc pas utile de mettre ce montant à part, de l'isoler, pour être sûr qu'il soit redistribué à la culture.

Je crois que, vu les subventions que nous offrons – qui ne sont pas des sursubventions – les montants que nous allouons aux associations et clubs culturels et sportifs dépassent largement le montant de cette taxe. Aussi, il n'est pas nécessaire d'en faire un fonds particulier.

Et je peux comprendre les craintes du PLR, car s'il s'agit de dire que ces CHF 200'000.- sont sortis du reste – même s'il est vrai que c'est une augmentation qui ne me déplairait pas, je tiens à le dire – cela créerait tout de même une augmentation conséquente du subventionnement de la culture. Et je crois que ce n'est pas par ce biais-là que nous devons augmenter nos subventions à la culture et aux sports. C'est pour cela que, personnellement, je m'opposerai à cette motion.

M. Pascal Kaufmann, PVL : Etant donné que nous avons soutenu le projet du PLR essentiellement pour des raisons d'équité, voire de légitimité, il est difficile de considérer la motion proposée comme autre chose qu'un emplâtre sur une jambe de bois.

Nous nous demandons si la formule qui abandonne l'idée d'un arrosage général va vraiment trouver la fleur qui a soif au bout du pommeau, même ciblée ? Cela nous semble franchement compliqué à mettre en œuvre et, pour nous, cela ne résout en rien d'éventuelles inégalités de traitement entre les mêmes services. Y aurait-il des possibilités d'un système forfaitaire, plancher, plafond, ce genre de voie ? Par contre, cette motion ne nous semble pas adaptée.

Mme Béatrice Thiémarclémentz, Les Vert-e-s : Je veux juste redire que nous aurions simplement souhaité que le Conseil communal reprenne la question et regarde dans quelle commission il s'agirait d'en discuter. En effet, nous voyons, au travers des interventions de chacun-e, que ce sujet est à discuter sereinement et paisiblement.

Séance du 30 janvier 2024

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Ilinka Guyot**, soumet au vote la **motion 23.054**, laquelle est **refusée** par **23 voix contre 10 et 6 abstentions**.

Séance levée à 22h00.

La présidente :
Ilinka Guyot

La secrétaire :
Carmen Brossard

La secrétaire-rédactrice :
Esther May Basse